

spirale

HUMANISME ET PROSPECTIVE

Direction de la publication

Pierre Chastanier

Rédaction en chef

Martine Pretceille

Comité éditorial

Roland Branquart, Patrick Brunel,
Alain Grangé-Cabane, Pierre Maurel,
Michel Payen, Jacques Samouelian.

Auteurs

Pierre Chastanier	Jean-Philippe Zappa
Christine Barré de Miniac	François Chauvancy
Pierre-Marie Lledo	Faouzia Charfi
Serge Tisseron	Michel Payen
Alain Grangé-Cabane	Jean-Philippe Léglièse
Marianne Eshet	Nicolas Druz
Gérard Le Roux	

Impression : Print France Offset
3, rue de l'Atlas 75019 Paris
Conception et réalisation : Studio 122

La revue Spirale est éditée par le CIU
Cercle Inter Universitaire
5, avenue de Messine
75008 PARIS – FRANCE
N° ISSN : 2491-2999

- 5 **Avis aux lecteurs**
- 7 **Le Cercle Inter Universitaire**
// Pierre CHASTANIER, président-fondateur du CIU
- 10 **Ont collaboré à ce numéro**
- 15 **Illettrisme, littératie, compétences de base - Où en est-on ? Constats et propositions**
// Christine BARRÉ DE MINIAC
- 33 **Le robot est-il l'avenir de l'homme ?**
// Pierre-Marie LEDO
- 41 **Dialogue entre l'homme et le robot : un chemin parsemé d'ambiguïtés**
// Serge TISSERON
- 55 **Principe de précaution : sagesse ou folie ?**
// Alain GRANGÉ-CABANE
- 65 **Le mécénat d'entreprise, l'histoire d'une mutation réussie**
// Marianne ESHET
- 77 **Villes, mégapoles et valeurs urbaines de demain...**
// Gérard LE ROUX
- 89 **Démocratie immature, pouvons-nous encore grandir ensemble ?**
// Jean-Philippe ZAPPA
- 105 **Europe de la défense, défense de l'Europe, défense nationale, le temps du choix**
// Général (2S) François CHAUVANCY

Notes de lectures

- 127 **Sacrées questions... Sur l'islam**
de Faouzia Charfi
éd. Odile jacob, 2017
// Alain GRANGÉ-CABANE
- 135 **Dictionnaire de la laïcité**
Ouvrage collectif sous la direction de Martine Cerf, secrétaire générale de l'association EGALE (Égalité-Laïcité-Europe) et Marc Horwitz, membre fondateur de l'association EGALE, Armand Colin, éd. 2016.
// Michel PAYEN
- 145 **Génie de la laïcité de Caroline Fourest**
Grasset, 2016.
// Jean-Philippe LÉGLISE

Vagabondages

- 153 **Mettre les voiles**
// Nicolas DRUZ
- 160 **Nos membres publient**

4

spirale > Humanisme et prospective



Avis aux lecteurs

Spirale est la revue du CIU, Cercle Inter Universitaire, cénacle tourné vers le dialogue et l'action. Ayant pour devise « Humanisme & Prospective », *Spirale* et le CIU se donnent pour objectif de rassembler ce qui est éparé et de réunir hommes et femmes de bonne volonté, dans un triple souci de raison, de tolérance et de progrès.

Le CIU accueille dans un esprit d'ouverture et d'empathie tous ceux et celles qui se recommandent de diverses écoles de sagesse. Le but ultime est de permettre à chacun de mieux se connaître, de mieux connaître les autres et de mieux connaître le monde afin de pouvoir agir. La revue *Spirale* rassemble les contributions qui répondent à une exigence d'humanisme, de lucidité et de prospective.

Spirale s'écarte délibérément de toute pensée extrémiste ou dogmatique. Les points de vue exprimés relèvent de la seule confrontation d'idées dans un souci d'approfondissement et d'élargissement afin de progresser vers plus de vérité.

À ce titre, *Spirale* accueille volontiers toute contribution répondant à ces principes. Dès lors, il serait vain de rechercher dans *Spirale* une ligne éditoriale spécifique ou orientée. Seul importe le respect des principes et des valeurs du CIU. Par voie de conséquence, le comité éditorial de *Spirale*, dans son souci d'ouverture et de pluralisme, ne peut être tenu pour responsable des articles publiés. Les opinions exprimées relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs à partir du moment où l'esprit qui anime le CIU est respecté.

Quant à l'équilibre entre les opinions exprimées dans ses pages, *Spirale* confirme qu'il ne peut être mesuré au sein d'un même numéro ; c'est seulement sur la longue période, au fil de plusieurs numéros, que cet équilibre pourra être vérifié. *Spirale* tiendra le plus grand compte des réactions de ses lecteurs aux articles qu'elle aura publiés. Sur ces principes, *Spirale* entend offrir à ses lecteurs le plaisir de la lecture, la joie de la réflexion et le bonheur de la probité.

Le comité éditorial

6 spirale > Humanisme et prospective

LE CERCLE INTER UNIVERSITAIRE

Préface par Pierre CHASTANIER, président-fondateur du CIU



Le Cercle Inter Universitaire

Le Cercle Inter Universitaire réunit depuis quatre ans des femmes et des hommes de talent, provenant de diverses écoles de pensée ou d'institutions initiatiques, notamment philosophiques, maçonniques, scientifiques et religieuses, mais aussi de corps tels que l'armée, la politique, la haute fonction publique, l'Université ou les professions réglementées.

Sur la base de formations, d'expériences et d'engagements diversifiés, ils entendent conjuguer leurs réflexions et leurs efforts pour progresser sans cesse sur la voie de la connaissance, contribuer à éclairer les hommes aux lumières des valeurs humanistes qu'ils défendent et suggérer aux responsables politiques, économiques ou sociaux de notre pays des solutions aux problèmes complexes que nos sociétés modernes doivent résoudre.

Le Cercle respecte la règle impérative d'un mouvement ordonné où, à la différence de l'affligeant spectacle des débats politiques

au cours desquels personne n'écoute personne, la parole est donnée mais jamais prise, la critique toujours remplacée par un argument constructif ou une remarque interrogative, respectant l'autre, conscients que nous sommes que personne ne peut détenir de vérité absolue et que chacun peut s'enrichir des apports d'un point de vue différent.

Ses propositions, élaborées à partir d'auditions d'experts, de groupes d'études, d'appels à des *think tanks*, de consultations d'organismes officiels, s'inspirent des textes fondateurs comme la «Déclaration universelle des droits de l'homme». Elles ne sont jamais émises au service exclusif d'un parti ou d'une idéologie, quelle qu'elle soit. Le principe de base est le dialogue afin d'aider au rapprochement des points de vue, même les plus éloignés.

Notre charte

Les membres du Cercle se réclament de l'idéal humaniste et républicain. Ils reconnaissent que les partis politiques sont indispensables à la vie démocratique, mais ils savent qu'une mutuelle compréhension entre les hommes, seule vraie base de l'action, suppose qu'on en dépasse les clivages. Ils veulent être un noyau d'hommes et de femmes de bonne volonté, soucieux de l'intérêt général, cherchant ensemble, dans un esprit de tolérance, par le travail, la réflexion et le dialogue, des voies nouvelles, pour aider la société à affronter, avec courage et détermination, les réalités du présent et la préparer aux défis de l'avenir.

Ils placent leurs espoirs dans tous ceux qui savent qu'il est préférable de chercher à se comprendre plutôt que d'essayer de se convaincre. Hors des clivages traditionnels qui ne servent souvent qu'à justifier les immobilismes, ils puisent dans chaque Institution les idées qui réunissent, plutôt qu'ils ne s'enlisent éternellement dans celles qui divisent. Ils revendiquent une totale indépendance intellectuelle, matérielle et morale envers quelque formation politique, philosophique ou religieuse que ce soit. Ils affirment leur attachement à la France, inspiratrice de l'Europe, et à sa mission pour le dialogue entre les nations et les peuples.

Ils veulent dialoguer pour mieux se comprendre, rassembler sans imposer de dogme ou d'idéologie, agir, en recherchant des propositions nouvelles tournées vers l'avenir. Les membres du Cercle ont toute latitude pour enrichir de leur présence les diverses organisations initiatiques, électives, civiles, universitaires, militaires, professionnelles, où ils pensent pouvoir, par leur engagement, contribuer au progrès et à la paix.

Ils se reconnaissent comme membre d'une confraternité ouverte, sans exclusive envers les fraternités les plus diverses qui depuis l'aube des temps concourent, dans l'amour du prochain, à la paix, à la tolérance et à l'épanouissement de l'humain.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Christine Barré-de Miniac

Professeur honoraire en sciences du langage à l'Université Grenoble-Alpes, elle a été codirectrice du laboratoire de Linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles, a coordonné de nombreux programmes nationaux et internationaux de recherche sur la communication écrite et participé à des expertises internationales. Elle est l'auteure de nombreux ouvrages et articles, dont *Le rapport à l'écriture. Perspectives théoriques et didactiques* (2000, 2014) ; *La littéracie. Conceptions théoriques et pratiques d'enseignement de la lecture-écriture* (2014) ; *L'illettrisme. De la prévention chez l'enfant aux stratégies de formation chez l'adulte* (1997).

François Chavancy

Saint-cyrien, breveté de l'École de guerre, docteur en sciences de l'information et de la communication (CELSA), François Chavancy est officier général (2S) de l'armée de terre. Il a servi au Kosovo, en Albanie, en ex-Yougoslavie, aux Émirats arabes unis, au Liban et à plusieurs reprises en République de Côte d'Ivoire. Animateur d'un blog hebdomadaire sur les questions de défense et de sécurité (<http://chavancy.blog.lemonde.fr/>), il est l'auteur de nombreux articles sur l'influence, la politique de défense, la stratégie, le militaire et la société civile.

Marianne Eshet

Après sept années au sein d'Admical, dédiées à la promotion du mécénat en France et en Europe, elle rejoint la Fondation SNCF en 2009. En tant que déléguée générale et pour le nouveau quinquennat 2016-2020, elle lui donne une dimension internationale et initie le dispositif Mécénat de compétences. Un engagement dans le mécénat qui remonte à ses fonctions exercées au sein des

agences TBWA et BL-LB, mais aussi à son implication, très tôt, dans le monde associatif en faveur des jeunes de quartiers sensibles. Elle est également administratrice de la Fondation SEB, de l'association FONDA, de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), du centre français des fondations et vice-présidente de l'alliance pour l'éducation. Chevalier de l'ordre national du mérite, Marianne Eshet a cosigné l'ouvrage *Le mécénat, valeur actuelle. Quand la société peut compter sur l'entreprise* (Éd. Gallimard, 2009) et participé aux travaux de l'Institut Montaigne sur les générosités.

Alain Grangé-Cabane

économiste, sociologue, historien et énarque, Alain Grangé-Cabane a d'abord été membre du Conseil d'état, avant de rejoindre le monde des médias (Antenne 2), de la publicité (Union des Annonceurs) et de l'économie (président de la Fédération des entreprises de la beauté). Il anime aujourd'hui une entreprise de conseil aux entreprises. Il est également médiateur et arbitre.

Pierre-Marie Lledo

Pierre-Marie Lledo est directeur de recherche (classe exceptionnelle) au CNRS où il dirige le laboratoire Gènes et Cognition. À l'Institut Pasteur, il est Directeur du département de neurosciences et dirige également le laboratoire Perception et Mémoire. Enfin, il est directeur du cours master Neurosciences à l'Institut Pasteur.

Gérard Le Roux

Diplômé en droit public et expert agréé par la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), il est professeur d'expertise à l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP). En parallèle d'une longue carrière dans le secteur privé, qui l'a amené à rejoindre le Groupe Auguste Thouard, le Groupement Foncier Français, Case-Poclair, Thomson, la Deutsche Bank ou encore Fortis, Gérard Leroux est également auteur et poète, membre de la Société des Poètes Français.

Il a publié *J'irai philosopher avec les oiseaux* et réalisé deux CD de poèmes, *Je me souviens...* et *Les Frontières de la Lune*. Il est également chevalier de la Légion d'honneur.

Serge Tisseron

Psychiatre, membre de l'Académie des technologies, docteur en psychologie habilité à diriger des recherches (HDR) au sein de l'Université Paris 7 Denis Diderot, Serge Tisseron est également auteur d'une quarantaine d'ouvrages, traduits dans douze langues. Il a découvert en 1982 le secret familial de Hergé par la seule lecture des albums de Tintin (*Tintin chez le psychanalyste*, 1985). En 2013, à Washington, il a reçu un Award du Family Online Safety Institute (FOSI) pour ses travaux sur les jeunes et Internet. Ses derniers ouvrages parus sont *3-6-9-12, apprivoiser les écrans et grandir* (Éd. Éres) et *Le jour où mon robot m'aimera : vers l'empathie artificielle* (Éd. Albin Michel).

Jean-Philippe Zappa

Titulaire d'un master 2 Information et Communication de l'École des Hautes Études en Sciences de l'Information et de la Communication (CELSA Paris-Sorbonne), Jean-Philippe Zappa travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le milieu politique, tour à tour attaché parlementaire et plume de nombreux élus de la droite et du centre, consultant en communication politique et lobbyiste (délégué général de Culture Papier de 2010 à 2016). Chroniqueur au *Journal du Parlement*, il est également l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont *La démocratie immature, tous coupables, tous responsables*, paru en octobre 2016 aux éditions Fortuna.

**Dans dix ans, plus un seul illettré
dans nos cités. Une école,
un métier pour tous. Que celui qui
sait apprenne à celui qui ne sait pas. ”**

Père Joseph Wresinski

ILLETTRISME, LITTÉRATIE, COMPÉTENCES DE BASE : OÙ EN EST-ON ? CONSTATS ET PROPOSITIONS

Par Christine **BARRÉ DE MINIAC**



Le terme « illettrisme » est apparu pour la première fois en 1979 dans un rapport moral du mouvement ATD Quart Monde (Aide à toute détresse Quart Monde). Le père Joseph Wresinski voulait désigner ainsi les difficultés que les personnes des cités et des bidonvilles rencontraient avec la langue, quand bien même ces personnes étaient d'origine française et parlaient le français. Le néologisme construit sur la base du mot « lettre » indique qu'il s'agit de difficultés avec l'écrit.

Ainsi, dès l'origine, illettrisme et pauvreté sont intimement liés. L'action des militants de ce mouvement, ainsi que des mouvements d'éducation populaire, conduit progressivement les pouvoirs publics à répondre à leurs préoccupations. En janvier 1984 est publié un rapport officiel intitulé « Des illettrés en France ». Ce rapport précise qu'il s'agit « d'adultes français d'origine élevés dans la langue française », et motive la nécessaire action par la fracture du corps social qui en résulte.

Quelque trente années plus tard, la réalité sociale a bien changé : les figures de la pauvreté ne sont plus les mêmes ; les formes d'usage de l'écrit évoluent, se diversifient et se complexifient ; les situations

linguistiques également, en raison notamment du plurilinguisme de nombre de citoyens. Mais la fracture sociale liée aux pouvoirs que donnent la maîtrise de la langue et, plus généralement, ce que l'OCDE nomme et évalue, la littératie, perdure.

1979-2017, de la mobilisation des mouvements d'éducation populaire à la prise en charge par les politiques

1979 : le mouvement ATD Quart Monde se mobilise et alerte les pouvoirs publics.

1983 : mise en place d'un groupe de travail interministériel, dont le rapport, présenté par Pierre Bérégovoy, alors Ministre des Affaires Sociales, est adopté en Janvier 1984¹ et publié sous la direction de Véronique Espérandieu à la Documentation française.

1984 : création du GPLI (Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme). L'existence du groupe de travail interministériel est donc pérennisée.

1998 : la loi n° 98-657 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions stipule que « la lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente [...] Les coûts sont imputables au titre de la formation professionnelle ».

2000 : le GPLI est remplacé par l'ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Il s'agit d'un groupement d'intérêt public constitué par arrêté de quatre ministres (Économie, Finances et Industrie ; Emploi et Solidarité ; Éducation nationale ; Jeunesse et Sports) et deux secrétaires d'État (Budget ; Droits des Femmes et Formation professionnelle). Groupement d'intérêt public, budget annuel de 1,2 million d'euros, dont 600 000 euros de subvention d'État.

Mai 2016 : dans le cadre de son plan d'égalité réelle, le gouvernement annonce la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une Agence nationale de la langue française pour la cohésion sociale. « En fédérant des structures existantes, [celle-ci] permettra de faire en sorte que la langue cesse d'être une barrière à l'insertion sociale. »

1 Véronique Espérandieu, Antoine Lion et Jean-Pierre Bénichou, *Des illettrés en France*, Rapport au Premier Ministre, La Documentation française, Paris, 1984.

Juin 2016 : par une lettre de mission, Manuel Valls, Premier Ministre, demande à Thierry Lepaon de lui remettre un rapport sur la future Agence de la langue française pour la cohésion sociale. Cette dernière « prendra appui sur les structures existantes et en particulier l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ».

Octobre 2016 : dans son pré-rapport au Ministre, Thierry Lepaon propose deux scénarios de restructuration des organismes existants : ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) et DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de la France) ou ANLCI, DLFLF et CIEP (Centre international d'études pédagogiques).

Décembre 2016 : le deuxième scénario est retenu par Manuel Valls, Premier Ministre. Budget estimé : 30 millions d'euros².

Près de quarante ans d'histoire

Cinq années se sont écoulées entre la première alerte de la part des mouvements associatifs en 1979 et la prise en charge du problème social par les politiques avec la création du groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) en 1984.

À partir de cette date, sont intervenus des changements successifs d'éclairage du problème.

Dans un premier temps on a assisté à des discours militants : il faut donner à cette frange de la population les moyens de défendre ses droits et d'exercer sa citoyenneté.

Progressivement, et avec la prise en charge par les politiques, sont apparus des thèmes liés à la lutte contre le chômage et à l'emploi, avec comme point fort la loi de 1998 et la possibilité d'imputer le coût des actions de lutte contre l'illettrisme au titre de la formation professionnelle. À cette période la question de l'illettrisme tend à se fondre avec celle de l'accès à l'emploi.

De manière plus actuelle, et dans un contexte où la question de l'immigration est centrale dans le débat public, c'est la question de

² Thierry Lepaon, *L'Agence de la langue française pour la cohésion sociale. Agir pour la cohésion nationale et le rayonnement du français dans le monde*, Rapport au Premier Ministre, 28 novembre 2016.

la cohésion sociale et de l'intégration qui est mise en avant, avec l'annonce de la création en 2017 d'une Agence française pour la cohésion sociale. La lutte contre l'illettrisme deviendrait alors une voie, parmi d'autres, au service de la cohésion sociale.

Un emballement médiatique et des évidences trompeuses

Dès la publication en 1984 du rapport dirigé par Véronique Espérandieu, le discours médiatique s'est emballé autour de la question de l'illettrisme dont le thème revient sur le devant de la scène à chaque campagne électorale ou rentrée scolaire. Illettrisme devient équivalent de misère et même du « comble de la misère » : l'impuissance à maîtriser son destin, à organiser sa pensée et maîtriser son environnement. Le rapport lui-même n'est pas dépourvu d'effets dramatiques. On cherche à provoquer un choc émotionnel :

le phénomène est un désastre, les illettrés sont des victimes³.

À cet emballement médiatique est associée une bataille de chiffres : c'est à qui trouvera le plus grand nombre d'illettrés. On oublie de voir que leur nombre varie selon les outils de mesure utilisés.



**Illettré :
une injure ? ”**

Deux conséquences graves pour l'avenir en découlent :

- l'emballement médiatique et les batailles de chiffres à la virgule près ont nourri l'illusion que l'illettré serait un personnage aux contours bien définis : il ne sait pas lire et écrire comme il le faut dans notre société. Ils ont également nourri la fausse évidence selon laquelle un simple apprentissage ou réapprentissage de la lecture et de l'écriture suffirait à passer du statut d'illettré à celui de lettré, et par là à combler tous les handicaps associés à l'illettrisme. C'est occulter le lien entre statut social, pauvreté et illettrisme ;

3 Bernard Lahire, *L'invention de l'illettrisme*, La Découverte, Paris, 1999.

→ une stigmatisation de la population concernée. L'accumulation des enquêtes et des discours catégorisants risque de marginaliser ceux dont ils souhaiteraient pourtant éviter l'exclusion, de discréditer ceux dont ils voudraient avant tout réhabiliter l'image. La mésaventure d'Emmanuel Macron montre que ce risque est devenu une réalité : rappelons qu'en visite à Lampaul-Guimiliau en janvier 2015, Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, a rencontré d'anciens salariés d'un abattoir de porcs. Ceux-ci s'étaient indignés d'avoir été « traités » d'illettrés. Emmanuel Macron a tenu à venir s'excuser. Illettré serait donc devenu une injure.

Cet incident marque une étape. Il faut en prendre acte.

Illettrisme, littératie, ou compétences de base ?

À l'encontre des discours simplificateurs, il faut admettre que l'illettrisme n'est pas un concept clair. C'est un terme qui, au fil du temps, ne satisfait ni les personnes concernées, comme nous venons de le rappeler, ni les acteurs associatifs, ni les acteurs institutionnels. Remarquons que ce terme, qui marque en négatif le rapport à l'écrit, est un terme exclusivement français, lié à l'histoire de la prise en considération du fait social et à sa prise en charge par les mouvements associatifs.

Les pays de l'OCDE parlent, eux, de « littératie » : « L'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité, en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités ». Dans la même optique, l'OCDE utilise la notion de « numératie », définie de manière parallèle à celle de « littératie » : comprendre et utiliser des données mathématiques. Plus que lire, écrire, compter, il s'agit de faire usage de ces compétences dans la vie personnelle, intellectuelle et sociale.

Les termes « littératie » et « numératie » font une entrée timide dans le langage des chercheurs français, mais ne pénètrent pas le monde institutionnel, ni le monde associatif.

C'est l'expression « compétences de base » qui, en France, semble faire consensus. Sous cette expression, on désigne une multiplicité

de compétences, le plus souvent associées : lecture et écriture, mais aussi l'expression orale, le vocabulaire, le calcul et l'usage des outils technologiques. Même si, dans cette nébuleuse de compétences, la question de l'écrit apparaît comme une urgence première.

Les constats : quels chiffres ? Avec quels outils de mesure ?

À défaut de pouvoir établir une frontière nette entre le lettré et l'illettré, on peut construire des épreuves de lecture et d'écriture et classer les individus en fonction de leurs résultats à ces épreuves. Au fil des années, ces épreuves se sont affinées et ont permis une analyse plus précise des difficultés des personnes interrogées.

À la question de l'écrit s'est ajoutée celle du calcul, ou de la « numératie », pour reprendre le terme utilisé par l'OCDE.

On dispose de deux ensembles de données, recueillis de manière récurrente :

- ceux de l'enquête « Information et Vie Quotidienne » (IVQ), dirigée par l'Insee⁴ ;
- ceux des épreuves passées par les jeunes lors de la Journée défense et citoyenneté.

L'enquête de l'Insee : vers une description de niveaux de compétence

Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 2004/2005 et reproduite avec les mêmes outils de mesure en 2011/2012. Elle a été conduite auprès d'un échantillon de 13 750 personnes âgées de 16 à 65 ans vivant en France métropolitaine. Pour ces enquêtes,

4 Cette enquête est réalisée en collaboration avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail et de l'Emploi, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, le Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du ministère de l'Intérieur, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du ministère de la Culture, et le Secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV). Les épreuves d'évaluation ont été conçues avec l'aide d'équipes universitaires : équipe PsyEF de J.-M. Besse (Université Lyon 2) ; équipe UVA de C. Charron et C. Meljac (Université Rennes II et Hôpital Sainte-Anne) ; équipe de H. Tardieu (Université Paris 5) ; équipe de S. Bueno, H. Megherbi et A. Seigneuric (Université Paris 13).

des épreuves spécifiques ont été construites en collaboration avec des équipes universitaires : linguistes et psychologues, spécialistes de la cognition et du langage. Ces épreuves sont passées de manière individuelle, au domicile de la personne, et selon un protocole qui s'adapte au niveau de chaque personne interrogée : à partir d'exercices d'orientation et selon les résultats obtenus, les personnes se voient proposer des exercices simples, intermédiaires ou complexes.

Quelles sont ces épreuves ? Que sait faire ou, plutôt, ne pas faire un illettré ?

Le protocole prend ses distances avec l'évaluation en milieu scolaire. Les exercices visent la compréhension de l'oral, l'usage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans des situations de la vie courante.

Selon le niveau de départ en compréhension de l'écrit par exemple, l'enquêté se verra proposer un exercice de compréhension de mots (sur un programme de télévision par exemple), de textes courts (un texte sur un CD de musique) ou, pour les plus performants, un exercice de lecture nécessitant des inférences.

Le terme « illettrisme » ne s'appliquant qu'aux personnes ayant été scolarisées en France, combien de personnes de cet échantillon sont-elles considérées comme illettrées au terme de cette enquête ?

**En 2012 :
7% d'adultes
en situation
d'illettrisme. ”**

Pour répondre à cette question, les auteurs de l'enquête prennent en considération les résultats aux épreuves relatives aux trois domaines fondamentaux de l'écrit : lecture de mots, compréhension de texte simple et production de mots écrits :

- 5% éprouvent des difficultés légères ;
- 3% des difficultés assez fortes ;
- 4% de graves difficultés.

Au total donc, 7 % des personnes sont en situation d'illettrisme, soit environ 2,5 millions de personnes âgées de 18 à 65 ans. En 2004 ce taux était légèrement plus élevé : 9 %.

À propos des profils les plus bas, les auteurs parlent de situations « préoccupantes ». Préoccupantes pour qui ? Pour quoi ? Pour l'emploi, certes. Mais plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi (51 % dans l'enquête de 2011, 57 % en 2004)⁵. Cette première réponse n'épuise donc pas le champ des préoccupations. D'autant qu'une des rares études qualitatives, celle menée dans le cadre d'une thèse par Thomas Dumet⁶, montre que les stages de remise à niveau, acceptés par les personnes en recherche d'emploi, sont souvent désertés dès lors que celles-ci trouvent un emploi. Contenus inadaptés ? Trop scolaires ? Peu en rapport avec le monde professionnel ? Manque d'intérêt pour l'écrit de la part des stagiaires ? Pourtant, quand bien même on est en situation d'emploi, des études montrent que l'évolution professionnelle est bloquée lorsque l'on n'a qu'une maîtrise minimale de l'écrit, voire que l'on s'expose à un licenciement lorsque l'évolution de l'entreprise nécessite un niveau de compétence plus élevé.

Par ailleurs, qu'en est-il des personnes en situation d'illettrisme sans emploi, les 49 % autres ? Les données indiquent qu'il s'agit de personnes au foyer, ou retraitées, ou encore de personnes en formation ou en inactivité. Elles représentent près d'un million de citoyens comme les autres. Comment parvenir jusqu'à ces personnes ? L'enjeu n'est plus seulement social, il est également citoyen.

Les données recueillies lors des Journées défense et citoyenneté (JDC)

Il s'agit d'une enquête visant la détection, puis l'orientation des jeunes soumis aux épreuves proposées. Un test de 30 minutes est proposé chaque année à tous les jeunes Françaises et Français âgés

5 ANLCI – Nouvelle édition, janvier 2013.

6 Thomas Dumet, *Illéttisme et formation de base : l'épreuve des contradictions*. Université Lille 1, 2009.

de 17 ans, lors de la journée obligatoire dite « Journée défense et citoyenneté » organisée au sein du ministère de la Défense. Ils sont soumis à un test de français de 30 minutes⁷ et doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran.

Trois épreuves sont proposées :

- une épreuve dite d'automatisme de lecture, visant à tester la rapidité de lecture. Il s'agit de vérifier que la lecture/décodage est acquise ;
- une épreuve de connaissance de vocabulaire, présentée à l'écrit et à l'oral, pour dissocier la question de l'étendue du vocabulaire de celle de la lecture ;
- deux épreuves de traitement complexe : prélever des informations dans un programme de cinéma et répondre à des questions sur un texte narratif.

Les résultats en 2014 montrent que 4,1 % des jeunes ont des difficultés dites « sévères » aux trois épreuves, et peuvent donc être considérés en situation d'illettrisme. On notera que ce chiffre est identique à celui de l'enquête IVQ. En revanche, si l'on y ajoute le taux de ceux qui présentent de « très faibles capacités de lecture » (5,5 %), cela porterait à 9,6 % le pourcentage de jeunes présentant de réelles difficultés avec l'écrit.

L'illettrisme s'installe dans les premières années qui suivent la sortie du système scolaire. ”

Que propose-t-on à ces jeunes ?

- Les jeunes scolarisés sont signalés aux directions scolaires dont ils dépendent (publiques, privées, ou encore celles de l'enseignement agricole) ;
- Les autres sont reçus en entretien individuel et se voient proposer des solutions de remédiation. Ils sont orientés principalement vers les missions locales d'insertion professionnelle et d'autres dispositifs

⁷ Un groupe d'experts de l'Université Rennes 2, dirigé par Jean-Émile Gombert, a été chargé de sa refonte en 2009.

partenaires, tels que Savoirs pour réussir, de la Fondation des Caisses d'Épargne pour la solidarité, l'École de la seconde chance pour les décrocheurs, etc.

Qu'advient-il de ces signalements et des propositions faites lors des entretiens ? On n'en sait malheureusement rien, ce qui est regrettable étant donné le coût de l'opération⁸.

Notons par ailleurs un résultat de l'enquête IVQ, qui pourrait être mis en relation avec cette difficulté de suivi des jeunes détectés. L'analyse par tranche d'âge montre que, si le taux d'illettrisme a diminué entre 2004 et 2011 sur l'ensemble de la population enquêtée, ce même taux a augmenté chez les 25-29 ans. Ceci montre, selon l'analyse qu'en propose Nicolas Jonas⁹, que les premières années qui suivent la sortie du système scolaire « sont celles où les personnes les plus fragilisées face à l'écrit risquent le plus de perdre les quelques bases qu'elles ont pu acquérir en lecture et en écriture par manque de pratique et de sollicitation ».

Quels dispositifs et quelles actions ?

Les premiers travaux sur l'illettrisme ont mis en question l'école, sur le registre de la contestation : mise en cause des modalités d'apprentissage de la lecture, examen critique des manuels et des textes utilisés dans le contexte scolaire qui tendent à exclure certains élèves, etc. La critique persiste, mais dans une perspective plus constructive : il lui est demandé d'agir en prévention.

Parallèlement, à l'initiative du GPLI puis de l'ANCLI, mais aussi d'associations ou fondations, la prise en charge des adultes s'est développée. Au fil des années, le panorama de ce qui s'appelle maintenant « la formation linguistique de base », ou encore plus lar-

8 Le coût de ces journées est évalué à 142,50 euros par jeune (soit un total d'environ 111,3 millions d'euros, dont 30 000 euros de subvention à l'ANCLI), tous frais confondus, sans possibilité d'identifier le coût de la seule opération de détection de l'illettrisme (référence : réponses de M. François Le Puloc'h, directeur du service national, lors de la séance de l'Assemblée nationale du 11 février 2015).

9 Dans : *Insee Première*, n° 1426, décembre 2012.

gement « maîtrise des compétences de base » s'est complexifié au point de devenir un véritable imbroglio administratif. Et, disons-le, cette formation est également devenue un marché.

Prévention chez l'enfant et formation de l'adulte sont actuellement considérées comme deux voies complémentaires de la prise en charge de la question de l'illettrisme¹⁰. Une autre voie, considérée comme essentielle, le renforcement de la coopération entre les chercheurs – linguistes, psychologues, sociologues – et celui de la formation, est largement préconisée. Cette coopération fonctionne concernant la détection. Elle est beaucoup moins opérationnelle, et en tout cas pas assez, concernant la formation des adultes.

Dans l'un de ses rapports, le Haut Conseil de l'Éducation note que les élèves qui sont en difficulté dès leur entrée au CP le sont toujours, dans leur quasi-totalité, par la suite. L'école élémentaire ne permet pas de réduire les difficultés, comme le montrent de nombreux travaux.

L'Éducation nationale prévoit une série d'aides et de dispositifs concernant l'école primaire. Concernant les jeunes élèves à l'âge de l'apprentissage de la lecture, ceux en difficulté relèvent de deux dispositifs spéciaux :

- l'aide personnalisée, en dehors de la classe, mais au sein de l'école : les élèves que l'enseignant aurait repéré comme étant en difficulté bénéficient d'une heure par semaine de soutien personnalisé en petits groupes ;
- la prise en charge par le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) : des enseignants spécialisés et des psychologues de l'Éducation nationale y dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires

À l'école : une prise en charge trop tardive et trop lente. ”

¹⁰ Christine Barré de miniac et Bernard Lété (dir.), *L'illettrisme : de la prévention chez l'enfant aux stratégies de formation chez l'adulte*, De Boeck-INRP, Bruxelles-Paris, 1997.

en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Les effectifs de ces réseaux ont diminué de manière drastique ces dernières années. Une étude précise menée dans le cadre d'une thèse montre qu'une des faiblesses de ce type de prise en charge est l'allongement du délai entre le signalement par l'enseignant et la prise en charge effective par le personnel de ce réseau. En comparaison avec ce qui se passe dans d'autres pays, le Québec par exemple, il semble que ce délai pourrait bien expliquer la faiblesse des résultats obtenus¹¹. Le facteur temps est essentiel à l'âge des premiers apprentissages.

Formation des adultes

L'offre de formation a véritablement explosé, tant du point de vue des acteurs qui informent ou préconisent que des organismes qui orientent les demandeurs de formation, mais également des dispositifs et des modes de financement.

Quelles personnes en difficulté avec l'écrit bénéficient de ces formations ?

Difficile pour le simple individu, et ce d'autant plus qu'il est éloigné de l'écrit et de la culture, de s'orienter dans le labyrinthe des dispositifs et des financeurs :

- lorsque la personne est en recherche d'emploi, c'est, le plus souvent, le Pôle emploi qui décidera de la diriger vers une formation « linguistique » ou « compétences clés ». Les conseillers, bien qu'ayant reçu une brève formation concernant cette orientation, hésitent parfois entre ces deux voies ;
- lorsqu'elle est salariée, ce peut être son employeur, via la direction des ressources humaines, qui l'oriente de manière plus ou moins impérative vers des formations ;

11 Caroline Viriot-goedel, *Aider l'apprenti-lecteur en difficulté à l'école primaire : une perspective comparée. Essai d'analyse théorique et praxéologique des processus d'aide dans les classes de l'enseignement primaire en France, au Québec et dans le Bade-Wurtemberg*, Thèse de doctorat, Lyon, 2006.

→ quant aux personnes qui ne sont pas en recherche d'emploi (inactifs, retraités, au foyer, etc.), elles relèvent des actions menées par les associations ou d'initiatives locales. Elles sont beaucoup plus difficiles à atteindre.

Qui informe et recommande ?

Tout d'abord : l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANCLI), grâce à son site et à ses correspondants régionaux, définit des priorités, élabore et diffuse un cadre commun de référence, impulse et coordonne des projets.

Au niveau national : les branches professionnelles, ainsi que les comités interprofessionnels pour l'emploi et la formation, mais également le Conseil national de la formation tout au long de la vie, définissent des priorités et établissent des listes de stages éligibles. Lorsque ces instances ont des relais régionaux, l'information transite par celles-ci.

Qui oriente, prescrit et forme ?

De manière non exhaustive : les organismes de formation, publics et privés ; les centres ressources illettrisme départementaux et régionaux ; les entreprises via le plan de formation ; le service public pour l'emploi (qui réunit des interlocuteurs de Pôle emploi et des missions locales) ; les services d'accompagnement sociaux.

Qui finance ?

L'Europe (Fonds social européen, PSE), l'État, les Régions, les départements, les villes, les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA), les fondations, les plans de formation des entreprises et les plans mutualisés (insertion par l'activité économique, IAE, composante de l'économie sociale et solidaire, ESS), les fonds paritaires de sécurisation des parcours professionnels, FPSPP), les salariés eux-mêmes enfin : congé individuel de formation (CIF) et compte personnel de formation (CPF).

Que fait-on dans les actions et stages ?

On trouve tout l'échantillonnage, depuis la proposition de stages « clé en main » proposés par les branches professionnelles jusqu'aux actions menées par les associations.

Les stages « clés en main » proposés par les branches professionnelles ou par les organismes de formation sont généralement organisés autour de savoirs généraux - langue orale, écrite, calcul, utilisation des outils informatiques – et de savoirs plus directement liés à une activité professionnelle.

Les autres activités sont plus ou moins calibrées et prédéfinies selon le niveau de formation des formateurs engagés, bénévoles ou professionnels. Elles sont également très diverses, allant d'ateliers structurés autour de la langue ou de savoirs de base à des ateliers plus ludiques, ateliers d'écriture ou culturels. Difficile de dire a priori quelle sera la bonne porte d'entrée dans la langue et la culture. Elles ne sont d'ailleurs pas affichées comme activités de lutte contre l'illettrisme, et n'émargent pas à ce titre, quand bien même tout donne à penser qu'elles présentent un intérêt réel de ce point de vue et mériteraient d'être encouragées.

Quelles préconisations pour améliorer l'efficacité des actions ?

Beaucoup de choses existent. Il ne s'agit pas de multiplier les organismes et opérations. Il faudrait, bien au contraire, aller vers une simplification des réseaux. Trois pistes principales doivent être envisagées :

- un développement des actions de prévention ;
- un affinement de la description des compétences : la distinction lettré/illettré ne tient plus ;
- une politique d'évaluation des actions mises en place. À l'heure de l'annonce d'un nouvel organisme qui serait doté d'un budget de 30 millions d'euros, l'évaluation devient une urgence.

Quelques pistes pour un développement des actions de prévention :

- des ateliers parents/enfants dans les crèches, en milieu ciblés ;
- former les animateurs des activités périscolaires récemment mises en place, pour que celles-ci deviennent un moment d'acquisitions langagières (expression orale et vocabulaire notamment) dans des situations autres que scolaires ;
- multiplier et accélérer les procédures de prise en charge des enfants en difficulté avec la lecture au cours préparatoire ;
- introduire dans la formation des enseignants de toutes disciplines une formation à l'enseignement de la lecture et de l'écriture, en relation avec l'enseignement de leur discipline ;
- mettre en place un réel suivi des jeunes détectés comme étant en situation d'illettrisme lors des évaluations de la journée défense et citoyenneté.

De la recherche scientifique au service de l'action. ”

Au-delà du dépistage, une description fine des compétences et des besoins

1. Développer une politique de recherche pluri-disciplinaire : l'étude des difficultés langagières relève de nombreuses disciplines qui ont toutes leur contribution à apporter : linguistique, mais aussi sociologie, anthropologie, psychologie, sciences de l'éducation, et notamment de l'éducation des adultes :
 - mettre en place des appels d'offres de recherche dans ces différents domaines, et notamment des bourses de thèse ;
 - instituer la coopération entre chercheurs et branches professionnelles pour la définition des appels d'offres de recherche et la définition des programmes de formation.

2. La décision d'orientation vers une formation en français langue étrangère (FLE) ou vers les compétences de base n'est pas toujours aisée, aux dires mêmes des conseillers de Pôle emploi :
 - mettre en place des appels d'offres de recherche dans ces différents domaines, et notamment des bourses de thèse ;
 - introduire des modules de formation sur ces questions dans les formations en ressources humaines.

Vers une évaluation des actions

Mettre en place une évaluation quantitative mais aussi qualitative de l'usage du compte personnel de formation, et notamment de l'usage par les salariés eux-mêmes de la plate-forme numérique associée à ce compte : qui l'utilise ? Quels secteurs professionnels ? À quel niveau de qualification ?

Sur le plan financier, des sommes considérables sont dépensées pour les formations, sans véritable évaluation à moyen et plus long terme de l'efficacité de celles-ci. Dans un marché de la formation éclaté et marqué par la forte concurrence, le risque de baisse de performance existe pourtant. Par ailleurs, une véritable évaluation du coût financier des opérations engagées est rendu impossible pour deux raisons :

- l'extrême dispersion des modes de financement ;
- l'impossibilité de dissocier les difficultés liées à l'écrit et celles relatives aux compétences de base en relation avec la formation professionnelle ou l'accès à l'emploi.

Sur le plan qualitatif et pour optimiser l'efficacité de ces formations :

- inclure dans le cahier des charges des organismes un suivi des stagiaires : le suivi quantitatif devrait être un minimum attendu. Un suivi qualitatif, en coopération avec l'entreprise demandeuse, est de nature à optimiser l'efficacité et le coût de ces opérations de formation ;

- inciter les fondations et les municipalités à évaluer au-delà du court terme les actions qu'elles financent. On sait que 75 % d'entre elles ont des pratiques d'évaluation, mais très peu (15 %) utilisent des indicateurs provenant d'expertises externes¹².
- associer les travailleurs sociaux tels que les médiateurs et les conseillers emploi formation qui interviennent auprès des allocataires du RSA à ces évaluations. Leur connaissance des besoins et du terrain leur permet de fournir des indicateurs précis pour ces évaluations.
- concernant ces trois pistes, des appels d'offres de recherche opérationnelle permettraient de construire des outils précis pour ces évaluations.

12 Étude du CERFI : Les Fonds et fondations agissant pour l'éducation en France (0-16ans). États des lieux en 2015.



**Il n'y a qu'une immortalité qui
vaudrait d'être souhaitée :
c'est celle de la vie. ”**

Henry de Montherlant

LE ROBOT EST-IL L'AVENIR DE L'HOMME ?

Par Pierre-Marie LLEDO



Il y a deux millions d'année, tandis que *Homo habilis* restait cantonné à l'Afrique, une autre espèce d'hominidé, *Homo erectus*, a quitté le continent africain pour occuper progressivement les territoires de l'Europe. C'est le début de la préhistoire dans l'ancien monde. L'*Homo erectus*, ainsi baptisé pour avoir adopté la bipédie, sera plus tard suivi de l'homme de Néandertal, près de 250 000 ans avant notre ère. Puis, il y a 40 000 ans, *Homo sapiens*, l'homme moderne, connu également sous le nom d'homme de Cro-Magnon, sortira à son tour du continent africain pour coloniser l'Europe.

Ainsi peuvent se résumer en quelques lignes les grands jalons qui ont marqué l'odyssée de l'espèce humaine. Avant même de devenir *Homo sapiens*, notre ancêtre explorateur était déjà Homo faber, un hominidé qui savait exploiter au mieux ses ressources, échanger des marchandises ou fabriquer des outils. Son évolution, toujours inachevée, l'amène aujourd'hui à créer des outils-machines pratiquement identiques à lui-même, pour l'assister. Désormais, des machines androïdes ou humanoïdes, construites à l'image de l'être humain, envahissent nos espaces vitaux, nos lieux de travail et même nos loisirs.

Ces machines seront-elles demain la nouvelle espèce venant poursuivre la lente transformation de l'humanité, initiée il y a quelque six millions d'années avec l'émergence de l'australopithèque ? Si tel est le cas, aimerions-nous qu'une machine puisse réellement nous ressembler ? L'apparition de ces outils humanoïdes soulève inévitablement des questions éthiques et philosophiques qui nous invitent à redéfinir l'altérité, notre perception de l'autre, ce qui est extérieur à soi. Face à une robotisation accélérée, la question de la place qu'il convient d'accorder à ces avatars humains reste plus que jamais posée.

Du canard digérateur aux machines hybrides

Rappelons que les premières machines de type androïde sont apparues à la Renaissance. Léonard de Vinci a ainsi construit un chevalier de bois et de métal ressemblant à un humain, qui pouvait être placé sur un cheval, épargnant ainsi la vie des chevaliers.

Le chevalier androïde extrait des codex de Léonard de Vinci

Après la Renaissance, les automates se sont multipliés lors d'une période caractérisée par l'influence de la philosophie réductionniste, mécanique et matérialiste, qui s'illustre par la célèbre machine de Jacques Vaucanson, « le canard automate digérateur », capable de manger, de digérer et de simuler la nage. Entre 1750 et 1950, d'autres automates ont été créés pour mimer les comportements humains, par exemple en jouant de la flûte ou du tambour. Il ne faut toutefois pas confondre les automates capables de reproduire des gestes de manière répétitive (automatique) avec les robots qui disposent, quant à eux, d'une autonomie et d'un certain degré de liberté, notamment grâce à leur aptitude à s'adapter à leur environnement.

La robotique classique débute en 1945 par une volonté farouche d'imiter le vivant, d'abord sans incorporer de matériaux biologiques. Il s'agit alors de répondre à une demande de l'industrie pour la manipulation de produits dangereux ou pour augmenter la productivité, en assistant par exemple les ouvriers sur des chaînes de

montage. En toute logique, les premiers robots apparaissent sous la forme de bras articulés permettant de déplacer des objets lourds et volumineux, ou tout simplement dangereux. Sous l'influence d'auteurs de science-fiction, comme Isaac Asimov, une nouvelle discipline fait alors son apparition : la robotique.

La définition du « robot » a beaucoup évolué au fil du temps, notamment depuis la période comprise entre 1960 et 1980, lorsque l'industrie manufacturière réclamait des machines pouvant être programmées et reprogrammées. L'objectif était d'avoir la possibilité de reconfigurer les outils mécanisés de manière à accomplir plusieurs tâches ou bien d'en modifier une selon les besoins. De fait, on a longtemps estimé que la robotique se cantonnerait au secteur industriel. Après le développement de la programmation, d'autres systèmes plus complexes sont apparus, avec la perspective d'imiter certaines fonctionnalités des êtres vivants. C'est alors qu'émerge le concept de bio-inspiration, à partir duquel sont conçus la plupart des androïdes actuels.

L'androïde et le cerveau social

La dernière étape de cette évolution rapide de nos robots voit apparaître les machines androïdes ou humanoïdes. Si ces machines visent dans un premier temps à

satisfaire des intérêts économiques et industriels, elles sont rapidement envisagées non pas comme un moyen de remplacer l'humain, mais plutôt comme un outil pour le servir. L'androïde ne peut alors se dissocier d'une approche anthropomorphique. Pour être un soutien, ces machines doivent satisfaire deux critères : comprendre l'être humain, puis accomplir à sa place les fonctions motrices, sensibles et cognitives, afin de lui apporter assistance. Les androïdes sont présentés,

dès lors, comme une solution au problème du vieillissement de la population, qui représente un enjeu majeur dans nombre de sociétés

Parlerons-nous un jour
d'empathie artificielle,
comme l'on parle
aujourd'hui d'intelligence
artificielle ? ”

contemporaines, comme le Japon, où les robots androïdes sont de plus en plus présents pour assister les personnes âgées. Un enjeu économique et social qui n'est pas sans poser des problèmes d'ordre éthique, philosophique et même biologique.

À travers le développement de ces robots imitant l'humain, se pose, en effet, la question de la construction du caractère social de l'humanoïde. Elle fait écho à l'influence du cerveau social et plus précisément la répercussion de l'activité des neurones miroirs, dont l'activité fait l'objet de plusieurs travaux en neurobiologie. En facilitant la répétition des gestes ou de l'action lors d'une intrication sociale avec un individu tiers, ces neurones spécifiques, découverts récemment, ont un rôle fondamental dans la cognition sociale et dans les processus affectifs liant les individus entre eux. Lors d'un déjeuner, par exemple, la personne faisant face à son interlocuteur active le même programme neuronal, sous l'influence de ses neurones miroirs, afin de se sentir en phase, même si elle n'est pas en train de savourer son déjeuner, dans une dynamique relationnelle impliquant un sentiment de partage. Même si le cerveau social a un rôle fondamental dans la construction de la relation avec autrui, sommes-nous, pour autant, prêts à voir les androïdes disposer de cette même empathie ? Parlerons-nous un jour d'empathie artificielle, comme l'on parle aujourd'hui d'intelligence artificielle ?

Vers une hybridation de la machine et de l'homme ?

L'association de la biologie et de la robotique apporte de nouvelles perspectives dans la mise au point, par bio-inspiration, de systèmes robotisés. Ces robots hybrides représentent une approche bien plus prometteuse que celle purement biologique, visant notamment à modifier le patrimoine génétique d'un individu pour qu'il puisse accomplir des tâches spécifiques. À l'Université de Reading, au Royaume-Uni, l'équipe de Kevin Warwick a ainsi développé un petit robot, nommé Gordon, dont le fonctionnement s'appuie sur une petite structure biologique contenant des neurones issus du cerveau de rongeurs. Ces neurones, par l'apprentissage de comportements relativement simples, permettent au robot d'éviter des obstacles.

Pour construire cette structure, qui peut s'apparenter à un petit cerveau, les chercheurs ont déposé les cellules nerveuses, préalablement prélevées sur l'animal, puis dissociées, sur un substrat comportant une soixantaine d'électrodes. En quelques heures, les cellules nerveuses ont établi de nouveaux contacts entre elles. Un réseau complexe de circuits nerveux s'est ainsi formé en 24 heures. Au bout de sept jours, les neurones se sont comportés de la même manière que dans un cerveau éveillé, en déchargeant spontanément des impulsions électriques pour susciter des interactions.

Par le biais des électrodes sur lesquelles il s'est développé, le réseau de neurones est connecté aux fonctions motrices de l'appareil pour en assurer le contrôle. L'apprentissage de certaines tâches s'effectue au gré des événements. Par exemple, lorsque le robot Gordon heurte un mur, le cerveau reçoit cette information sous la forme d'une stimulation, puis il apprend par répétition à contourner l'obstacle. Selon les chercheurs, le répertoire des comportements appris reste encore très limité, la structure biologique étant composée d'à peine 100 000 cellules nerveuses. Un nombre dérisoire, comparé au million de neurones que compte le cerveau d'un rat ou aux quelque 86 milliards de neurones du cerveau humain. En augmentant le nombre de neurones capables de survivre dans un milieu artificiel, les chercheurs espèrent voir un jour Gordon accomplir des tâches bien plus complexes que celle du simple évitement d'obstacle.

Après être passé progressivement des machines reproduisant les gestes humains à celles copiant la biologie, l'humanité poursuit son évolution vers une nouvelle espèce, le cyborg, un être humain ayant incorporé un ou plusieurs dispositifs électroniques dans son organisme. Il peut s'agir, tout simplement, d'un pacemaker implanté sur le cœur. Ces créatures mêlant des parties vivantes et mécaniques incarnent le mythe d'une jeunesse éternelle. En cas de cœur défaillant, il devient possible de le remplacer, d'ici à un futur proche, par un organe totalement artificiel, d'entretien facile et disposant d'une longue durée de vie. Pour définir cette nouvelle aventure humaine, le biologiste Julian Huxley a inventé, en 1957, le

concept de transhumanisme, qui prône l'usage des sciences et de la technologie pour améliorer l'être humain.

L'évolution des technologies s'est notamment traduite par le développement des NBIC (Nanotechnologies, biotechnologie, informatique et sciences cognitives), un champ scientifique multidisciplinaire, qui a notamment permis de mettre au point des

interfaces cerveau-machine. Celles-ci peuvent, par exemple, aider un individu à contrôler par la pensée une prothèse ou un système automatisé, simplement en retranscrivant son activité cérébrale. L'Institut de réhabilitation de Chicago (RIC), aux États-Unis, a ainsi été l'un des premiers centres à équiper avec succès des handicapés moteurs d'un bras bionique. Après avoir perdu ses deux bras jusqu'aux épaules lors d'une électrocution,

L'humanité poursuit son évolution vers une nouvelle espèce, le cyborg. ”

Jesse Sullivan, un électricien de 55 ans, a ainsi reçu une prothèse robotisée lui permettant d'effectuer des gestes précis, comme ceux nécessaires pour lacer des chaussures ou nouer une cravate, simplement par la pensée.

Mis au point par le psychiatre et ingénieur Todd Kuiken, le bras prothétique est connecté au système nerveux du patient et peut capter les commandes motrices issues de son cortex cérébral. De fait, lorsqu'un geste est planifié, les impulsions myoélectriques censées activer les muscles du bras, sont captées par des électrodes posées sur les pectoraux et analysées par un logiciel, avant d'être retranscrites en stimulation électrique pour actionner la prothèse. Grâce à des capteurs se trouvant dans la main artificielle, la force de préhension peut également être adaptée, selon l'objet à saisir. Les membres bioniques directement contrôlables par la pensée sont désormais prêts à quitter l'univers clos des laboratoires.

La qualité de vie de millions de personnes privées de l'usage d'un ou de plusieurs membres, en raison d'un accident ou d'une pathologie, pourrait être radicalement modifiée. Mais, encore une fois, ces transformations soulèvent inévitablement de nombreuses questions d'ordre éthique et philosophique. Jusqu'à quel niveau peut-on changer ou supprimer ce qui compose l'être humain ? Après ces apports technologiques, pourra-t-on encore considérer l'être humain comme une entité indivisible et capable d'émotion ?

Cette convergence technologique, qui accentue la confusion entre le naturel et l'artificiel, amène ainsi à se questionner sur le devenir de l'espèce humaine, dans sa forme biologique, et à redéfinir le socle de nos valeurs culturelles.

Conclusion

À travers l'usage des outils, nos fonctions cognitives ne cessent de se transformer. Comme avec la naissance de l'écriture, qui a profondément modifié nos capacités de mémorisation, l'être humain se transformera au contact des robots androïdes. À la condition que le principe d'égalité soit respecté, en popularisant l'usage de ces machines. L'époque actuelle est comparable aux débuts de la *paideia*, ce système d'instruction inventé par les Grecs pour favoriser l'apprentissage et le développement de l'écriture, ou encore à l'apparition de l'imprimerie, qui contribua à la diffusion des livres et de la connaissance.

Si ces révolutions anciennes ont eu un grand succès, c'est en partie grâce aux efforts de diffusion massive. Le succès de l'avènement des androïdes au service de l'humain ne dépendra que de cette volonté de diffuser, partager et interconnecter ces nouvelles machines, au service de l'humanité. Dans le cas contraire, la promesse d'une vie meilleure aux côtés des robots ne sera qu'un bref éclat, comparable à celui des astres, dont la lumière nous parvient aujourd'hui, alors qu'ils sont éteints depuis fort longtemps.

Quelques points de réflexion

L'idée d'être assisté par des robots humanoïdes, ou d'augmenter ses capacités grâce aux techniques issues de la recherche dans le domaine des NBIC, amène à de nouvelles réflexions : l'utilisation des bio-nanotechnologies et des neuro-technologies ne vise plus seulement à aménager l'environnement pour l'adapter à l'être humain. Il s'agit plutôt de transformer l'humain pour augmenter ses performances et le rendre adaptable à tous les milieux, quelles que soient les situations.

Le développement des nanotechnologies présente un risque potentiel pour la santé et l'environnement, encore difficile à évaluer et à maîtriser.

Alors que les recherches en toxicologie ne permettent pas encore de lever les incertitudes, faut-il appliquer le principe de précaution ?

Le bio-mimétisme peut constituer une approche bénéfique dans le développement des sociétés humaines, en termes de durabilité, par analyse des organisations et des systèmes sociaux, optimisation des formes, des structures, de l'architecture, ce qui peut amener à autoriser des reconfigurations radicales pour l'humanité.

L'évolution des robots humanoïdes pose la question de l'altérité. Quels seront les moyens d'interagir avec eux ? Qu'est ce qui va nous différencier ? L'existence de cet alter biosynthétique représente-t-elle une menace pour l'humanité ? La question d'attribuer une capacité d'empathie au robot est sérieusement posée.

Ces avancées technologiques laissent entrevoir des perspectives enthousiasmantes et porteuses d'espairs. Elle soulèvent néanmoins une question fondamentale : tous les possibles sont-ils souhaitables ?

DIALOGUE ENTRE L'HOMME ET LE ROBOT : UN CHEMIN PARSEMÉ D'AMBIGUÏTÉS

Par **Serge TISSERON**



Des roboticiens s'émeuvent à juste titre du fossé qui existe entre la manière dont ils conçoivent leurs machines, à savoir comme des outils sophistiqués, et l'image qui en est présentée dans le grand public, c'est-à-dire comme des créatures vouées tôt ou tard à acquérir ce qui fait le propre de l'homme, à savoir une conscience, une volonté, un libre arbitre et, finalement, un destin.

À partir de ce constat, deux attitudes sont possibles. La première est de vouloir remettre nos concitoyens sur le « chemin de la réalité » en leur rappelant que les robots sont seulement des machines un peu plus sophistiquées que les autres, certes aussi éloignées d'un grille-pain que celui-ci l'est d'un silex taillé, mais ne méritant pas plus de divagations. La seconde attitude consiste à penser que ces mythes ont une fonction. S'ils n'en avaient pas, ils n'auraient jamais été inventés !

Des mythes pour apprivoiser l'inquiétante étrangeté des robots

Il y a trente ans, le roboticien Masahiro Mori a montré que le robot d'apparence humanoïde suscite un sentiment d'inquiétante étrangeté, qu'il rapporte à sa ressemblance troublante à l'humain.

Aujourd'hui, nous constatons que le robot ne dérouté pas seulement nos repères dans nos relations à nos semblables, mais aussi ceux qui organisent traditionnellement nos relations aux objets et aux images. Tout d'abord, le robot est un objet, mais différent de tous les autres : il parle, prend des initiatives et plaisante ! En second lieu, le robot a une apparence qui le fait ressembler à ceux que nous avons vus dans les films, mais tout se passe comme s'il était sorti du cadre de l'image pour marcher dans la même pièce que nous ! Or c'est justement par le cadre que notre culture occidentale, qui a valorisé et encouragé les images, a tenté de maîtriser les risques de confusion dont elles sont porteuses. Enfin, le robot humanoïde, voire androïde, c'est-à-dire doté d'une apparence semblable à la nôtre, nous inspire des sentiments humains, et pourtant son constructeur nous donne le droit de le débrancher comme une simple machine !

Rien d'étonnant donc si le robot suscite chez nous un sentiment d'inquiétante étrangeté ! Le problème est que celui-ci risque de compliquer singulièrement l'introduction des robots dans nos sociétés, alors que leur développement est présenté comme une priorité par toutes les économies développées. Des informaticiens travaillent donc sur les moyens de nous rendre ces machines familières pour que nous puissions les côtoyer au bureau et à la maison sans inquiétude, voire avec gratitude. Mais parallèlement aux efforts menés dans les laboratoires, les imaginations, elles aussi, travaillent...

Le développement de l'intelligence artificielle est en effet en train d'inverser la logique traditionnelle de nos relations aux objets. Si j'achète un marteau ou une voiture, dans les deux cas je suis son propriétaire et je les contrôle totalement. Mais si j'achète un robot, je ne sais pas comment son fabricant l'a programmé, et je ne sais pas non plus si un hacker ne va pas un jour le retourner contre moi. L'homme a besoin de croire que les machines autonomes auront un jour une conscience, une volonté et un libre arbitre pour pouvoir penser les apprivoiser. Le mythe du robot doué d'une conscience est un peu en cela l'équivalent de la prostituée au grand cœur : plus l'homme accepte de se mettre en situation de vulnérabilité, plus il a besoin de penser que la créature entre les mains de laquelle il

s'en remet a « un cœur ». L'idée que l'on puisse un jour donner une conscience aux robots obéit à cette logique : nous permettre de ne plus être effrayé par le robot comme une machine qui serait appelée à « réaliser un programme » et n'éprouvant ni état d'âme, ni pitié, ni empathie. Nous imaginons une conscience aux robots pour tenter de réenchanter le monde de la robotique placée aujourd'hui sous le signe du robot « réalisant le programme que ses constructeurs ont conçu pour lui ». Le robot « libre » peut être méchant, mais parce qu'il est « libre », on peut rêver de le faire changer d'avis. Des déportées ont raconté qu'elles étaient rassurées de voir leurs tortionnaires nouer des liaisons amoureuses avec leurs homologues masculins ; cela les rassurait sur le fait que ces femmes, qui leur paraissaient insensibles et « robotisées », étaient toujours des êtres humains, et qu'on pouvait, peut-être, en s'y prenant bien, les attendrir. Cela a aidé ces déportées à vivre.

Si nous voulons combattre efficacement la funeste tendance à imaginer une autonomie de choix aux robots, nous devons d'abord ne pas nous tromper sur sa cause. ”

Le problème, avec les robots, est évidemment bien différent, mais il repose sur la même logique. Les imaginer avoir une conscience nous permet de penser pouvoir les influencer même si nous ne connaissons pas leurs programmes. Bien sûr, cela risque en même temps de nous faire sous-estimer l'efficacité des programmeurs d'entretenir cette illusion, et donc nous rendre plus vulnérables encore aux manipulations de toutes sortes. Mais si nous

voulons combattre efficacement la funeste tendance à imaginer une autonomie de choix aux robots, nous devons d'abord ne pas nous tromper sur sa cause. Ce fantasme ne relève pas d'une mauvaise appréciation de la réalité des robots. Il témoigne au contraire d'une excellente appréciation du risque que le robot, préprogrammé et sans cesse reprogrammé à distance par ses concepteurs, échappe totalement à ses utilisateurs, et cherche à y opposer une vision qui

n'est pas forcément plus rassurante, mais qui restitue à l'homme sa part de liberté.

Aussitôt que le menuisier Gepetto a terminé la fabrication de la marionnette Pinocchio, il rêve qu'elle prenne vie. Exactement de la même façon, l'illusion que les robots pourraient « s'humaniser » à notre contact constitue le moyen privilégié par lequel nous tentons de créer entre eux et nous la familiarité nécessaire à leur adoption. Nous utilisons déjà cette illusion pour porter un regard familier sur nos animaux domestiques (l'être humain les a toujours crédités d'émotions humaines, même quand la science s'employait à dire qu'ils n'en n'avaient pas), pourquoi ne le ferions-nous pas avec les robots ? Bien sûr, cela nous fait peur. Mais cette peur est à la mesure du désir que nous avons de garder un pouvoir d'influence sur nos robots. Et en effet, soit nous continuerons à trouver les robots « bizarres », donc potentiellement dangereux, et nous les refuserons ; soit nous finirons par les trouver « sympas » à coup de projections anthropomorphes très exagérées sur leurs possibilités, et nous accepterons d'autant plus leur présence quotidienne dans nos vies que nous serons rassurés de découvrir qu'ils ne sont pas aussi évolués que nous l'aurions d'abord cru¹.

Le piège du langage anthropomorphe

Dans la tendance à attribuer à nos robots des capacités qu'ils sont loin d'avoir, et à oublier dans la foulée leurs capacités d'espionnage permanent de tous nos faits et gestes, tout n'est pas qu'affaire de désir. L'idéalisation des robots – et la diabolisation qui risque de l'accompagner chez certains d'entre nous – n'est pas qu'une façon d'échapper à l'angoisse d'un robot sous le seul contrôle de son fabricant. Nous sommes aussi victimes, dans ce domaine, de l'anthropomorphisme du langage utilisé à leur sujet. En effet, l'être humain a établi sa relation au monde à travers une projection de

1 La publicité destinée à faire acheter un exemplaire du robot Pepper par une famille japonaise, selon le souhait explicite de l'entreprise qui le commercialise, se fait exactement l'écho de ces préoccupations.

ses pensées, de ses émotions et de ses sentiments sur le monde environnant. Et cela lui a été très utile pour comprendre le monde. Le problème, avec l'IA, c'est que cet anthropomorphisme, qui a joué un rôle positif tout au long de l'évolution en nous permettant d'apprivoiser progressivement les animaux sauvages et le monde, risque de se retourner contre l'homme. Déjà, l'expression « intelligence artificielle » nous invite à penser les capacités de la machine sur le modèle de l'Intelligence humaine, alors qu'elle fonctionne radicalement différemment. Pour ne prendre qu'un seul exemple, les neurones humains ont la double capacité de stocker l'information et de la traiter, alors que toutes les machines dites intelligentes sont basées sur une stricte séparation de ces deux fonctions. En parlant d'autonomie des robots, d'intelligence artificielle, de capacités d'apprentissage, d'empathie artificielle et de réseaux de neurones, nous risquons d'oublier que ces qualificatifs ne désignent rien de comparable à ce que les mots « intelligence », « apprentissage », « empathie » et « neurones » désignent chez l'être humain. Ce sont des métaphores, et elles risquent en outre de nous cacher, que quelle que soit « l'autonomie » que nous leur imaginons, ces machines resteront toujours reliées à leur fabricant. Pour leur mise à jour bien entendu, mais aussi pour la capture de nos données personnelles, pour leur adaptation à nos attentes et éventuellement pour nous manipuler à notre insu ! Autrement dit, ce discours anthropomorphe n'est pas neutre. Il cache les algorithmes qui dirigent les machines et la responsabilité immense de ceux qui les fabriquent.

C'est pourquoi il serait judicieux que nous soyons plus attentifs au langage que nous utilisons pour parler de ces nouveaux outils que sont les robots. Il vaudrait mieux parler de machines « automatiques » plutôt qu'« autonomes », « d'apprentissage automatique » plutôt que « d'intelligence artificielle », de « simulation d'empathie » plutôt que « d'empathie artificielle », et de « réseaux de composants électroniques » plutôt que de « réseaux de neurones ». De ce point de vue, l'expression « personne électronique » proposée en janvier 2017 par le Parlement européen pour désigner les robots va constituer un obstacle de plus sur le chemin d'une saine appréciation de leur réalité. Rappelons que dans la philosophie occidentale,

du point de vue social, la personne se différencie de l'individu en tant qu'elle est définie par ses droits et ses devoirs. Et du point de vue structurel, elle est associée à la conscience qu'elle a d'exister et à sa capacité de distinguer le bien du mal. Créer un statut de « personne électronique », c'est inévitablement introduire à court terme la question des droits et devoirs des robots, et à moyen terme celle du droit à l'autodétermination. Ce n'est pas pour rien que la mise en scène des robots « autonomes et sophistiqués » tourne toujours autour de leurs capacités d'émancipation : acquérir une conscience, une volonté, un libre arbitre et finalement un destin. C'était le thème de la très célèbre série suédoise *Real Humans*, c'est aujourd'hui le cas de la non moins célèbre série américaine *Westworld*. Enfin, il serait salutaire d'interdire toutes les publicités qui parlent des machines dans des termes qui évoquent la spécificité humaine : les machines n'ont pas d'émotions et pas de cœur. Croire autre chose ferait courir à l'homme de grands dangers.

Ce risque de confusion n'est pas seulement alimenté par la publicité. D'ores et déjà, l'ordinateur Watson répond aux clients d'une grande banque française sans que ceux-ci sachent qu'ils ont affaire à une IA, et en pensant avoir affaire à un être humain. Demain,

certaines chercheurs, comme Hiroshi Ishiguro, rêvent que nous puissions entrer en relation et échanger avec des robots androïdes, dans des grands magasins, en croyant qu'il s'agit d'humains. Mais si cela est acceptable dans la culture japonaise, n'oublions pas notre propre tradition humaniste et républicaine : dans une démocratie, chaque citoyen a le droit de connaître l'origine des messages qu'il reçoit.

Par exemple, personne n'a le droit d'imprimer des affiches en noir et blanc parce que ces deux couleurs sont réservées aux affiches officielles émanant de l'État, et

Tout humain a le droit de savoir à quel moment il a affaire à un semblable et à quel moment il a affaire à un robot. ”

il est interdit à une chaîne de télévision de transmettre des publicités pendant le journal télévisé en leur donnant le statut d'informations. La publicité entre dans une fenêtre de publicité, l'information dans une fenêtre d'informations, la fiction dans une fenêtre de fiction etc. Le même principe doit être respecté dans nos relations aux machines. Tout humain a le droit de savoir à quel moment il a affaire à un semblable et à quel moment il a affaire à un robot. S'agissant des répondeurs automatiques qui vont se généraliser, le problème serait assez facile à résoudre, il suffirait de prévoir un message disant : « Vous êtes en communication avec un système automatique, posez votre question. Si vous préférez parler à un humain, appuyez sur la touche dièse. »

Enfin, dans le même ordre d'idées, un petit robot ressemblant à un enfant, et appelé Kaspar, est aujourd'hui utilisé avec des enfants autistes en étant téléopéré (c'est-à-dire que les paroles et les comportements du robot sont gérés en temps réel à distance par un informaticien invisible de ses utilisateurs²), sans que ces enfants en soient informés. De telles pratiques posent évidemment un problème éthique majeur. Mais aucune législation ne semble exister dans ce domaine là non plus.

Les dangers de la confusion

De telles situations existent d'ores et déjà, et elles sont évidemment porteuses de grands dangers. J'en vois au moins trois : oublier que la machine mémorise tout, pour tout transmettre en temps réel à son fabricant ; oublier qu'une machine n'a pas d'émotions et qu'elle est seulement capable de les simuler ; et même oublier que les robots ne seront jamais des modèles pour les humains³.

2 C'est ce qu'on appelle la méthode « WOZ », pour « Wizard of Oz », en français « le magicien d'Oz ».

3 Serge Tisseron, *Le jour où mon robot m'aimera, vers l'empathie artificielle*, Albin Michel, Paris, 2015.

Oublier que la machine transmet en permanence des informations sur ce qui se fait ou se dit autour d'elle

Plus les robots ressemblent aux humains, plus nous leur faisons confiance. Pourtant, nous ne savons pas qui se trouve derrière un robot. Souvent, il s'agit de grandes entreprises qui n'agissent pas forcément dans un but philanthropique. En outre, avec les objets connectés de toutes natures qui nous entourent de plus en plus (encore appelés « robjets »), la capture de nos données personnelles n'est plus seulement explicite et ponctuelle, réservée aux moments où nous utilisons nos outils numériques.

Elle devient implicite et permanente : nos compteurs d'eau et d'électricité, nos réfrigérateurs, nos véhicules autonomes, nos brosses à dents... pourront transmettre des données sur nos habitudes, nos déplacements, nos paroles et même nos constantes biologiques. D'ores et déjà, les robots installés dans des chambres d'hôtel à Tokyo montrent que les clients qui interagissent avec eux ne pensent pas à les débrancher lorsqu'ils ne s'en servent pas, et qu'ils vivent leur intimité comme si le robot n'était pas là. Ils y voient des amis dévoués et fidèles. Ils oublient que ce sont en même temps des mouchards potentiels. Pourtant, une note les en a avertis : « *Pour des raisons de sécurité, tout ce que ce robot filme et enregistre est transmis à un PC de sécurité* ».

Oublier que la machine n'a pas d'émotions

Avec les robots dotés d'empathie artificielle, c'est-à-dire capables de comprendre les émotions humaines et d'y répondre par des intonations et des mimiques parfaitement simulées, l'homme va être plus enclin que jamais à établir avec un objet non humain une relation semblable à celle qu'il développe avec ses semblables. Il le fera d'autant plus que l'objet sera capable de lui donner l'impression qu'il le comprend en lui répondant de façon appropriée.

À tel point que l'homme pourrait oublier que le robot simule, et croire qu'il éprouve de vraies émotions. Ainsi, une vidéo expérimentale mise en ligne par les concepteurs du robot « Atlas » (qui se déplace et porte des objets) a suscité de vives réactions des internautes, choqués par le fait qu'un chercheur renversait le robot

avec un grand bâton pour tester sa capacité à se redresser après une chute. Comme si le robot en avait souffert !

Le problème est que si l'homme oublie que son robot n'est qu'une machine, qui ne ressent rien, il peut être amené à se mettre en danger pour le protéger. Ainsi, l'armée américaine a pu observer que les soldats qui utilisent des robots démineurs « *interagissent parfois avec eux comme ils le feraient avec un être humain ou un animal* »⁴. Ils savent très bien que ces robots sont des outils, mais ils ne peuvent pas s'empêcher de les traiter comme un animal domestique, voire comme un autre humain, allant même, pour certains, jusqu'à mettre leur vie en danger pour éviter que leur machine soit endommagée par l'ennemi !

Cette situation pourrait tout aussi bien se produire au domicile d'une personne âgée, ou sur un lieu de travail. On sait que les salariés montrent déjà une forme d'attachement à « leurs » outils de travail. Qu'en sera-t-il quand ils seront accompagnés d'un robot qui semble les comprendre ?

Oublier que les robots ne sont pas des modèles pour les humains

À force d'interagir avec des robots obéissants, jamais fatigués et toujours gratifiants, certains d'entre nous risquent de se fabriquer une idée fautive de ce qu'est une relation et d'attendre la même chose des humains avec lesquels ils sont en contact. Et notre curiosité envers des êtres plus imprévisibles pourrait se tarir. Et la communication entre humains devenir, elle aussi, de plus en plus factice. Nos téléphones mobiles nous ont rendus moins tolérants à l'attente. Nos robots risquent de nous rendre moins tolérants au caractère imprévisible de toute relation.

⁴ P.W. Singer, *Wired for War: The Robotics Revolution and Conflict in the 21st Century*, Penguin Books, New York, 2009.

Des mesures de prévention à la hauteur des risques

Ces dangers ne sont pas une fatalité. Les moyens de les réduire concernent à la fois le législateur, les fabricants de robots et le domaine éducatif.

Le législateur

Les entreprises qui utiliseront l'intelligence artificielle pour répondre à leurs clients n'ont aucun intérêt à le dire, et celles qui utilisent l'anthropomorphisme du langage pour vendre des robots qui « ont du cœur », comme elles le prétendent, n'ont aucun intérêt non plus à renoncer à ces publicités séductrices. L'État a donc d'abord un devoir d'informer. Il comporte au moins trois aspects : que le citoyen sache toujours s'il a affaire à une machine ou à un humain ; que l'utilisateur d'une machine puisse connaître les algorithmes qui la dirigent ; que les citoyens soient protégés des publicités mensongères qui vendent des robots en utilisant un discours anthropomorphe trompeur.

Mais en même temps, dans la mesure où les robots sont appelés à être partout présents dans nos vies, dans nos maisons, nos rues et nos bureaux, il est essentiel d'organiser une large concertation autour des problèmes qui ne vont pas manquer de se poser. Il est urgent de ne pas laisser la seule responsabilité des robots auxquels nous aurons affaire demain, et qui, pour une part, auront la capacité d'influencer nos décisions voire de les prendre à notre place, aux seuls producteurs de ces machines. Il est essentiel que soit mis en place un groupe de réflexion et de propositions pluripartite, composé à la fois d'industriels et de chercheurs en robotique, mais aussi de sociologues, de philosophes, d'anthropologues et de psychologues, sans oublier des représentants des diverses religions. Afin de déterminer, ensemble, la place à donner aux machines automatiques dans nos sociétés.

Les roboticiens

Pour éviter toute confusion, les constructeurs peuvent faire en sorte qu'une partie de la mécanique du robot soit toujours visible, afin de nous rappeler leur nature de robot. Signalons d'ailleurs que c'est exactement le choix opposé qui prévaut dans le cas des robots

domestiques : cacher le plus possible les câbles, les circuits et les composants du robot ! Mais l'essentiel consisterait à concevoir des programmes dans lesquels les robots ne seraient pas destinés à remplacer des humains dans les interactions, mais à favoriser les contacts et les échanges entre les humains. Pour y parvenir, de tels robots n'ont pas besoin d'être humanoïdes. C'est ce que j'appelle des « robots humanisants ».

Éducation : penser « à la fois, à la fois »

L'éducation des enfants doit d'ores et déjà prendre en compte les données du nouveau monde dans lequel ils vivront pour les y préparer au mieux. Il faut pour cela développer chez eux le goût de l'imprévisible et de l'humain, par l'organisation de débats et de controverses, mais aussi les inciter constamment à penser la complexité du monde en prenant en compte des jugements à la fois opposés et complémentaires. Les robots seront, selon le titre d'un livre évidemment écrit par un roboticien, « le meilleur ami de l'homme », mais ils seront tout autant, et en même temps, les pires mouchards que les humains aient jamais inventés.

Il nous faudra apprendre à les considérer dans le même moment comme des assistants dévoués et efficaces, mais être capable à tout instant de les débrancher, même si des fabricants ingénieux font en sorte que nous ayons alors l'impression de les « tuer » ! Bref, nous devons dans le même moment leur faire confiance et nous en méfier. Si nous basculions du second côté, nous nous priverions de tous les services qu'ils peuvent nous rendre, et s'il nous arrivait de basculer du premier côté, nous aurions tôt fait de les juger comme supérieurs en tous points aux êtres humains.

En conclusion

Nous voyons que les « directives machines » concernant les robots, aussi importantes soient-elles, ne résolvent pas tous les problèmes qu'ils posent. Elles protègent l'homme des dangers matériels que les machines peuvent lui faire courir, mais elles ne le protègent pas des dangers qu'il risque de se faire courir à lui-même par une mauvaise appréciation de ce que sont les robots. Ce sont ces protections que nous devons aussi développer, parallèlement aux

indispensables « directives machines ». L'enjeu est le maintien des repères qui fondent la différence entre l'humain et le nonhumain. Ce maintien est la condition pour vivre en paix avec les robots, en leur demandant tout ce qu'ils peuvent nous apporter sans jamais attendre d'eux ce que seuls des humains peuvent nous donner. C'est aussi, rappelons-le, une base essentielle de l'humanisme occidental. Une charte d'éthique autour des robots se devrait donc de poursuivre deux objectifs. D'abord placer l'humain au centre de ses préoccupations : comme déjà évoqué, il est moins important de donner aux robots une conscience toujours plus grande que de réfléchir aux modalités limitées de conscience dont ils pourraient être dotés, de façon à permettre à l'homme de développer toutes les formes de sa propre conscience du monde et de lui-même. La seconde préoccupation serait de penser le robot comme un facilitateur de relations, et pas comme un assistant à la personne.

Plutôt que de concevoir des machines qui deviennent des conseillers personnels de chacun, avec les risques de créer autant de soliloques manipulés, réfléchissons à des machines qui favorisent la communication de chacun avec ses semblables. Bref, réfléchissons à ce que nous pouvons faire tous ensemble avec les robots, que nous ne pouvons faire ni chacun séparément, ni ensemble sans robots. Il serait en effet dangereux de croire que le développement technologique conduise inévitablement à des innovations conformes à nos attentes. Bien entendu, lorsque des robots seront là, ils nous apparaîtront comme le résultat du seul choix qui était possible.

Mais, comme l'a bien montré Andrew Feenberg (2010), cette illusion est constitutive du progrès technologique. C'est pourquoi nous ne devons pas attendre qu'une première génération de robots nous soit proposée pour nous emparer du problème. Ce n'est pas un monde où les robots décident à notre place que nous devons craindre, mais un monde où nous serions tentés de nous ranger à l'avis de robots fort bien renseignés, et où nous nous retrouverions finalement à obéir aux logiques imposées par ceux qui les ont conçus.

BIBLIOGRAPHIE

**ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES,
VERS UNE TECHNOLOGIE DE LA
CONSCIENCE ?**

edp. sciences, Paris, 2013.

**Marc S. Atkin,
« MAKING ROBOTS HUMAN »**

National Geographic, 2011, p. 66-85.

**A. Feenberg,
POUR UNE THÉORIE CRITIQUE
DE LA TECHNIQUE**

Lux Editeur, Montréal, 2014.

**M. Mori (1970/2012)
« THE UNCANNY VALLEY
(K. F. MACDORMAN & N. KAGEKI,
TRANS.) ».**

IEEE Robotics & Automation Magazine,
19 (2), 98-100.

**P. W. Singer,
WIRED FOR WAR: THE ROBOTICS
REVOLUTION AND CONFLICT IN
THE 21ST CENTURY**

Penguin Books, New York, 2009.

**S. Tisseron,
COMMENT L'ESPRIT VIENT AUX
OBJETS,**

Paris, PUF, 2016.

**A. Tisseron,
GUERRES URBAINES,
NOUVEAUX MÉTIERS,
NOUVEAUX SOLDATS (PRÉFACE
DU GÉNÉRAL VINCENT
DESPORTES),**

Éd. Economica, Paris, 2007.

**S. Tisseron,
« TESTER L'EMPATHIE DES
COMBATTANTS POUR LES
ROBOTS (TEPR) AFIN D'ÉVITER
LES COMPORTEMENTS
INADAPTÉS AU COMBAT »,**

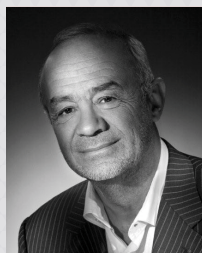
in D. Danet, J.P. Hanon,
G. De Boisboissel,
LA GUERRE ROBOTISÉE,
Éd. Economica, Paris, 2012, p. 213-231.

**S. Tisseron,
LE JOUR OÙ MON ROBOT
M'AIMERA, VERS L'EMPATHIE
ARTIFICIELLE,**

Albin Michel, Paris, 2015.

PRINCIPE DE PRÉCAUTION : SAGESSE OU FOLIE ?

Par **Alain GRANGÉ-CABANE**



Depuis plusieurs années, les politiques de tous bords s'étripent sur le principe de précaution, les uns proposant de le balayer, les autres s'arc-boutant pour le maintenir. Les premiers, ses adversaires, voient dans ce principe de précaution une cause majeure de la perte de notre compétitivité, voire de l'affaiblissement de notre pays ; les seconds, ses défenseurs, tiennent ce

principe pour l'une des marques les plus hautes de civilisation.

Cette question est plus qu'un dilemme, elle est tragique – tragique, au sens philosophique du terme, savoir qu'elle n'a pas de réponse simple et unique. On se rappelle que pour les Grecs de l'Antiquité, une question est « tragique » non pas par son contenu – qui n'est pas nécessairement dramatique ou effrayant – mais parce qu'elle a deux solutions contradictoires, qui en soi ne sont ni plus ni moins « bonnes » l'une que l'autre, mais qui dépendent des critères que l'on prend en compte pour répondre à ladite question.

Il en va ainsi, par exemple, dans l'affrontement entre Antigone et son oncle Créon, le roi, à propos de l'enterrement du jeune frère d'Antigone, Polynice, considéré comme traître à sa patrie.

Le roi Créon, au nom de la loi de la Cité, refuse l'enterrement d'un traître, même si c'est son neveu, alors qu'Antigone, au nom de la loi de la famille, réclame ces funérailles. Antigone et Créon ne sont pas moins bons, aimables ou vertueux l'un que l'autre, mais ils répondent à deux logiques différentes, voire opposées – sans qu'on puisse proclamer la supériorité de l'une de ces logiques sur l'autre. C'est pourquoi, selon le point de vue d'où l'on se place, on pourra dire, en reprenant l'alexandrin lumineux d'Albert Camus : « Antigone a raison, mais Créon n'a pas tort ! »

C'est de manière aussi tragique que s'opposent défenseurs et contempteurs du principe de précaution – au nom de postulats différents. Et c'est pourquoi, un peu plus de dix ans après l'inscription de ce principe dans notre Constitution, il convient – plutôt que susciter une nouvelle querelle idéologique – de dresser un serein bilan d'une décennie d'application de ce texte.

De ce point de vue, il apparaît que le principe de précaution n'est pas en soi un problème, mais que c'est son interprétation « à la française » qui pose problème. Pour dire les choses autrement, ce n'est pas le principe de précaution en tant que tel qui fait question, mais plutôt la manière dont il a été introduit, acclimaté, greffé en France.

Si le principe de précaution, par lui-même, n'est pas un réel problème, c'est d'abord parce qu'il est « vieux comme le monde », et ensuite parce qu'on le retrouve assez largement répandu de par le monde.

C'est très tôt dans l'Antiquité qu'on découvre les premières édicitions de ce qui peut s'apparenter à un principe de précaution. Ainsi Hippocrate, père de la médecine, enjoignait-il à ses confrères qu'avant de soigner il leur fallait d'abord ne pas nuire (« *primum non nocere* »). Traduit du grec en latin, ce principe d'Hippocrate exprimait une vérité simple mais fondamentale : avant même de chercher à soigner son patient, le médecin doit d'abord s'interdire de lui nuire. Sage « précaution » – à n'en pas douter...

Plus près de nous, aux heures glorieuses des Lumières, à la Révolution française, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 définit la « liberté » comme la faculté de « *faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* » (Art. 4). Là encore se trouve posé le principe de s'interdire de nuire à quiconque.

De manière plus anecdotique, mais avec à peine moins de profondeur, de tous temps la sagesse des Nations s'est inspirée du principe de précaution, comme en témoigne cette maxime helvétique qu'on brocarde parfois et qui ferait dire à nos amis suisses : « Quand on n'sait pas, on n'va pas ! » C'est cet éternel bon sens commun qu'un philosophe contemporain traduit en posant que « *ne pas savoir où l'on va est le plus sûr moyen de n'arriver nulle part...* ».

Cette prudence généralisée, on la rencontre donc de tous temps, mais aussi en tous lieux : on la vérifie, même si c'est de manière inégale, partout dans le monde, si bien qu'on ne peut pas vraiment considérer la France comme une exception.

C'est ainsi qu'on la retrouve dans toute l'Union européenne depuis déjà un quart de siècle, depuis le Traité de Maastricht (1992) exactement, lequel prescrit que « la politique de la Communauté

européenne [...] est fondée sur le principe de précaution et d'action préventive ». Donc, au regard du droit européen, nous ne sommes pas en France plus frieux que nos vingt-six partenaires.

Certes, hors d'Europe, la plupart des nations émergentes sont globalement moins précautionneuses que nous ; elles sont à ce jour loin d'être toutes convaincues par le principe de précaution – même si certaines y viennent à pas de géant, telle la Chine qui se découvre empêtrée dans des problèmes de pollution de plus en plus affolants.

Restent les États-Unis d'Amérique, avec lesquels la comparaison est plus délicate. D'une manière générale, les Américains ne sont pas moins attentifs que les Européens à la précaution ou à la prudence,

De tout temps la sagesse des Nations s'est inspirée du principe de précaution. ”

mais toute comparaison entre les deux zones est rendue difficile par le fait que leurs préoccupations ne portent pas toujours sur les mêmes domaines que chez nous. Pour s'en convaincre, il suffit, par exemple, de voir que nous Européens traitons les Américains de fous à raison de la prolifération de leurs armes à feu, et qu'à l'inverse ils nous tiennent – nous Italiens, Grecs ou Français (entre autres) – pour fous quant à la manière dont nous nous tuons sur nos routes ; a-t-on jamais établi des statistiques comparées sur les taux respectifs de ces deux types d'homicides ? Quant à l'exigence de sécurité, elle n'est pas en Amérique inférieure à la nôtre, sinon que chez eux elle s'exprime plutôt en aval des dommages, par la réparation et via les tribunaux (les class actions, ou « actions de groupe » notamment), tandis que nous, spécialement en France, nous appuyons plus volontiers, en amont, sur la prévention ou sur l'interdiction, telles qu'elles sont organisées par la réglementation ou par l'intervention de l'État.

Il y a donc, si l'on peut dire, la même « quantité » de précaution de part et d'autre de l'Atlantique, mais elle ne s'exprime pas de la même manière ni au même moment du processus économique.

En théorie donc, le principe de précaution en France ne devrait pas en soi constituer un problème, pas plus qu'il ne devrait placer notre pays en infériorité dans la compétition internationale.

Mais c'est hélas faire fi de l'interprétation à la française de ce principe, telle qu'elle s'est rapidement imposée chez nous depuis quelque dix à douze ans ; en d'autres termes, c'est la manière dont ce principe a été construit et installé chez nous, c'est sa mise en œuvre ou son utilisation qui posent un réel problème – pour deux raisons principales : ce principe a été tout à la fois dénaturé et sacralisé.

En premier lieu, « notre » principe de précaution a, en France, été déformé, dénaturé, perverti. Il s'est peu à peu transformé en principe d'inaction alors qu'à l'origine il est fondamentalement (ce qu'on a complètement oublié) un principe d'action, voire une obligation d'agir – et ce de deux manières.

Revenons aux textes (en l'occurrence à la Constitution) et rappelons que, face à « l'incertitude » des connaissances scientifiques, notre charte suprême fait d'abord obligation aux autorités publiques de veiller, à « *la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques* » – ce qui est tout le contraire de l'inaction. En effet, évaluer des risques cela implique d'être ô combien actif ; à ce titre, nos autorités sont normalement censées procéder à toutes les analyses utiles (notamment des études « bénéfico-risques »), ce qui est à l'opposé d'une quelconque inaction ou abstention.

C'est donc bien (ce qu'on oublie toujours) une obligation d'agir qui est d'abord posée par le principe de précaution tel qu'il est gravé au fronton du texte cardinal de notre édifice juridique : la Constitution de la République.

D'autre part, une fois ces risques « évalués », les pouvoirs publics sont tenus – on lit bien « *tenus* » (c'est écrit dans le texte) – toujours en vertu du texte constitutionnel, d'adopter des « *mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage* » – ce qui est derechef une obligation d'agir.

Évaluer les risques d'abord, prendre des mesures correctives ensuite, sont très précisément deux obligations (fortes) d'agir.

On a donc quelque difficulté à comprendre comment, en un peu plus de dix ans, à partir d'un principe qui oblige doublement à l'action, on en soit aussi vite venu, dès l'édiction de cet impératif, à une règle d'inaction, à une obligation de ne pas faire, à une norme d'abstention.

Mais cette dénaturation du sens, qui est déjà grave en soi, se révèle en outre d'autant plus pernicieuse que ce principe de précaution, en France, a été sanctuarisé, sacralisé, sanctifié en quelque sorte, par son inscription dans le préambule de notre Constitution.

Cette constitutionnalisation, qui n'était pas forcément une erreur en soi dans la motivation de ses auteurs, est devenue une faute, voire une catastrophe, compte tenu de la

Évaluer des risques cela implique d'être ô combien actif. ”

perversion du sens donné au principe (perversion qu'on vient de décrire). On vérifie une fois de plus que, en politique plus qu'ailleurs probablement, l'enfer est « pavé de bonnes intentions ». Ou si l'on veut dire les choses autrement, la gestion des problèmes de la Cité – en raison de leur complexité et de leur aspect systémique – induit de plus en plus souvent des effets pervers...

En effet, cette sanctification constitutionnelle est d'abord dommageable en ce que ce principe ainsi déformé est devenu une norme juridique suprême, qui d'une part contraint et contrôle toute autre règle de droit (lois, décrets, arrêtés...) et qui d'autre part s'impose à toute autorité (législative, exécutive ou judiciaire). Il pourrait donc n'y avoir aucune réelle limite au principe de précaution tel qu'ainsi déformé.

Mais, plus grave encore, en raison de cette primauté juridique et institutionnelle de la Constitution, cette sanctuarisation dans notre charte fondamentale fait que le principe de précaution ainsi dénaturé est rapidement devenu, au plan politico-philosophique, une valeur suprême, une norme souveraine, un dogme absolu : elle est aujourd'hui devenue, dans l'opinion publique, l'excuse définitive et absolutoire à ne rien faire, à ne pas entreprendre, à ne même pas seulement tenter...

Il suffit de voir comment, dans le langage courant, on se réfère au principe de précaution pour décrire la décision de ne rien faire prise par une personne agissant en vertu de la simple prudence ; or prudence et précaution ne sont pas forcément synonymes – en droit notamment – pas plus que précaution et prévention.

Au total donc, à partir d'un principe (de bon sens) destiné à l'origine à servir de guide pour l'action, on est ainsi passé très vite à un dogme d'inaction, révérend de manière sacrée.

Cette perversion d'un principe pourtant incontestable dans ses fondements tient largement, hélas, à l'état de notre société, plus précisément à la frilosité, voire à l'angoisse, qu'éprouvent nos concitoyens face à quatre facteurs lourdement anxiogènes : notre

vieillessement d'abord, puis la crise, l'explosion des connaissances ensuite, la naturelle relativité de la science enfin.

Il est établi que le vieillissement – que ce soit chez les personnes ou dans les sociétés – est cause de frilosité, d'angoisse, de crainte ; les vieux sont toujours plus frileux, plus peureux, plus anxieux que les plus jeunes. Le déclin démographique de notre vieille Europe (hormis toutefois en France) et le vieillissement qui en découle sont donc l'une des causes majeures de cette adoration du totem « principe de précaution » conçu comme facteur d'inaction.

En deuxième lieu, la crise économique qui alanguit notre société depuis le choc pétrolier des années 1970 (soit depuis deux générations maintenant) explique aussi pourquoi nous sommes demandeurs de plus de protection et de moins de risques.

La confiance est – au même titre que le capital, le travail ou le progrès technique – un des facteurs clés du développement ou de la simple croissance. ”

En troisième lieu, on assiste, depuis un demi-siècle environ, à une incroyable « explosion » des connaissances qui sont à la disposition des hommes – que ce soit par leur quantité, leur instantanéité et leur universalité. Confrontés à un tel boom, les citoyens éprouvent un si grand vertige que, face à ces déferlements de données, souvent contradictoires, ils souhaitent, consciemment ou non, marquer une pause – ce d'autant que la science n'est pas toujours capable de faire le tri dans d'aussi considérables masses d'informations. Pour s'être fréquemment trompée,

la science en effet a loyalement reconnu ses limites et désormais revendique sa relativité ou... ses hésitations.

Enfin le discrédit croissant dont souffrent la science et la technique – depuis notamment que l'aventure atomique a engendré le pire avec le meilleur – nous conduit à nous défier de tout, en tous lieux et en tous temps.

C'est aussi pourquoi l'esprit de progrès, la croyance en le triomphe de la raison, la quête de la vérité ou la foi en un avenir plus radieux – quatre des postulats majeurs du siècle des Lumières – sont aujourd'hui remis

en cause ou moqués, voire battus en brèche ; et comment pourrait-il en aller autrement sur un continent qui depuis un siècle, est ou a été, déchiré successivement par le fascisme rouge, le fascisme noir et le fascisme vert ?

Albert Camus, une fois encore visionnaire, nous avait prévenus dès les années 1950 : « *Chaque génération se croit vouée à refaire le monde ; la mienne sait... que sa tâche... consiste plutôt à empêcher le monde de se défaire.* »

Comme l'a récemment résumé le volontariste Louis Gallois, le principe de précaution – si l'on en revient à notre nation – est à la fois le symptôme et le catalyseur du mal français, en ce qu'il traduit notre pessimisme et notre déficit de confiance ; on sait en effet que notre pays, pourtant cinquième puissance du monde, se révèle, étude après étude, comme l'un des plus moroses et des plus inquiets qui soient...

Nul doute que ce pessimisme, certes résulte de notre alanguissement, mais réciproquement l'aggrave ; en effet la théorie économique démontre aujourd'hui que la confiance est – au même titre que le capital, le travail ou le progrès technique – un des facteurs clés du développement ou de la simple croissance.

Du coup, un principe de précaution aussi « abusif » et absolu que le nôtre conduit à deux grands risques : l'un plutôt véniel (la surprotection), mais l'autre mortel (l'inhibition).

La surprotection consiste à multiplier les dispositifs ou les procédures de précaution au-delà de ce qui est nécessaire – avec les lenteurs, les formalités et les surcoûts qui en résultent ; les décideurs en général, les politiques en particulier, y sont d'autant plus sensibles que la pression médiatique est toujours plus quotidienne et que la demande de « zéro risque » est de nos jours devenue anesthésiante (rappelons par exemple la polémique déclenchée par l'énorme quantité de vaccins contre la grippe H1N1 qui, il y a quelques années, avaient été commandés, « par précaution », par Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé).

Le deuxième danger, l'inhibition, est beaucoup plus grave, car il engendre la crainte d'innover, la peur de prendre des risques, le refus d'entreprendre ; en effet, de nos jours, sont de plus en plus écoutés ceux qui s'abritent derrière un principe de précaution dévoyé pour ne jamais s'engager, ne pas risquer ou ne pas seulement entreprendre.

Plus fondamentalement, cette inhibition ne serait-elle pas liée (comme cause, comme concomitance ou comme conséquence ?) à la profonde résistance que notre pays oppose au moindre changement ou à la plus modeste réforme qu'on lui propose ?

**Il s'agit non pas
'd'améliorer' le présent,
mais de rompre avec lui. »**

Il serait par suite mortifère que le principe de précaution devînt un frein, voire un obstacle, à l'innovation ou au progrès. Il nous faut donc réagir, car nous savons très bien, depuis l'aube de l'humanité, que l'innovation est tout à la fois indispensable et déstabilisatrice – indispensable bien que déstabilisatrice.

L'innovation, la vraie, celle qui seule est créatrice de réels progrès, consiste – c'est sa définition même – en une profonde rupture avec le présent, en un refus du statu quo ; il s'agit non pas « d'améliorer »

le présent, mais de rompre avec lui (le constructeur automobile Ford avait coutume de dire : « *Si j'avais interrogé mes clients sur ce qu'ils souhaitaient en matière de transport, ils m'auraient sûrement demandé des chevaux qui allassent plus vite...* »).

Le grand Joseph Schumpeter avait conceptualisé ce phénomène universel et intemporel en décrivant l'innovation comme une « destruction créatrice ». Par ce lumineux oxymore, il voulait dire que les hommes voient toujours le préjudice que leur cause immédiatement le progrès (par ce qu'il détruit), mais jamais les bienfaits qu'il leur apporte à terme (par ce qu'il construit) ; ainsi que l'exprime un proverbe africain, « dans la forêt, on entend toujours le bruit de l'arbre qui tombe, mais jamais celui de l'herbe qui pousse ».

Il n'empêche : de la révolte des canuts de Lyon d'hier à la douce chimère de vouloir demain taxer les robots, c'est toujours la même crainte des risques du progrès à court terme qui l'emporte sur ses bénéfices à long terme, tant il est vrai que les dangers d'aujourd'hui sont bel et bien éclatants, alors que les bienfaits de demain sont ardu à déchiffrer. D'où la nécessité de certes soutenir les travailleurs dont les tâches sont périmées, mais surtout de ne pas vouloir à tout prix maintenir les emplois condamnés par le progrès ; sinon nos impôts devraient continuer de subventionner la fabrication des lampes à huile ou des paquebots à voile...

Pour conclure, il convient d'être volontaire, tout en restant réaliste, voire lucide : puisqu'il sera probablement difficile, d'un trait de plume, de rayer de notre Constitution le principe de précaution, une solution consiste probablement à le compléter par l'inscription, dans cette même charte fondamentale, d'un « principe d'innovation » qui le rééquilibrerait.

C'est à ce prix que – dans le pays des Bernard Palissy, des Ferdinand de Lesseps ou des Louis Pasteur – le principe de précaution cessera d'être le formidable cache-sexe de tous nos conservatismes.

LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE, L'HISTOIRE D'UNE MUTATION RÉUSSIE

Par Marianne ESHET



Du don au mécénat d'entreprise

Questions de définition

Le don est depuis les temps les plus immémoriaux une structure fondamentale du lien social. Certains anthropologues, comme Marcel Mauss (*Essai sur le don*, 1925) lui reconnaissent un rôle décisif dans le fonctionnement des sociétés. Le don instaure un type particulier de lien, de dette et d'interdépendance (puisque le don implique généralement un geste de « contre-don »), et tisse des liens latéraux autonomes par rapport aux hiérarchies verticales de la propriété et du pouvoir politique.

En Europe, le mécénat, qui date de la Grèce antique et de l'Empire romain, est la modalité la plus ancienne de soutien éclairé aux artistes et aux innovateurs. Il fut pendant des siècles une façon pour le pouvoir politique de promouvoir la création artistique, mais aussi d'effacer ou d'inverser le rapport de force dont il procède ordinairement. En effet, aussi stratégique que soit son action, le mécène accepte dans une large mesure de servir, de s'effacer, de laisser advenir.

Il ne s'agit pas d'un geste à sens unique. On fait un « geste libre et créatif », un geste « ambivalent, fondamentalement hybride ». Jean-Baptiste de Foucauld le disait il y a quelques années : « *C'est le donner-recevoir-rendre qui nous lie les uns les autres par un jeu de créances et de dettes jamais soldées* ».

Qu'est-ce donc que le mécénat ? L'arrêté du 6 janvier 1989 sur la terminologie économique et financière en donnait une définition précise, toujours valide :

« *Soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités d'intérêt général* ». Ou encore, « *l'ensemble de concours consentis par une initiative privée en faveur de domaines d'intérêt général* ».

Le mécénat n'est pas de la charité, il relève d'une convergence d'intérêts et non du vieux principe chrétien du désintéressement. Il diffère, aussi, du parrainage (ou du sponsoring anglo-saxon), qui bénéficie de retombées commerciales directes.

L'entreprise et l'intérêt général : les singularités françaises

L'histoire française du mécénat est d'abord celle d'une anomalie au pays du colbertisme et de « l'État culturel », des rentes dormantes et de l'entrepreneur impopulaire. Le mécénat y a longtemps été en retard sur une tradition anglo-saxonne, notamment d'inspiration protestante, plus vivace, où le mécène est vu comme un acteur social progressiste.

La puissance ancienne de l'État et des institutions publiques en France explique aujourd'hui, à l'heure des coupes budgétaires et de l'essor du mécénat d'entreprise, que celui-ci ne soit toutefois pas appelé à s'y substituer, mais plutôt à le seconder, à le compléter. Ce fut d'ailleurs la vision du pionnier du mécénat d'entreprise en France, Jacques Rigaud. « *Le mécénat n'est pas là pour boucler les fins de mois d'un État nécessaireux* », a-t-il martelé pendant trente ans.

L'expression « intérêt général » est apparue en français au siècle des Lumières, dans la continuité des premiers écrits politiques de Montesquieu et de Rousseau. Elle remplaçait la vieille expression de « bien commun », popularisée jadis par l'Église et la monarchie.

Deux conceptions de l'intérêt général sont à distinguer :

- d'un côté, une conception utilitariste et (politiquement) libérale, d'inspiration anglo-saxonne, qui voit dans l'intérêt général la somme des intérêts particuliers des acteurs civiques et économiques, la coexistence ou la juste articulation de ces intérêts. Cette approche repose sur une méfiance chronique envers l'État ;
- à l'opposé, la conception volontariste française de l'intérêt général pose que le jeu des intérêts particuliers ne suffit pas à produire l'intérêt général. Seule la volonté générale représentée par la puissance publique permettrait de transcender les intérêts particuliers, de dépasser leur antagonisme pour produire l'intérêt commun. Cette conception a pris sa forme la plus accomplie à partir de la III^e République. L'État étant dépositaire exclusif de cette mission, on comprend la longue tradition française de défiance, sur ce plan, vis-à-vis de l'entreprise privée.

La puissance publique est plus à même qu'aucune autre de servir l'intérêt général, mais elle n'en a pas pour autant le monopole. ”

Le mécénat d'entreprise dessine une zone d'intersection entre l'entreprise et l'intérêt général. Les textes, comme la loi Aillagon du 1^{er} août 2003, fournissent des repères très précis : toutes les actions à but non lucratif, ou à « gestion désintéressée » (absence de redistribution de bénéfices, absence de rémunérations ou leur stricte limitation), dans les domaines philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, culturel, patrimonial, environnemental et de la diffusion de la langue et des savoirs français...

Ces critères traduisent la volonté de dépasser l'opposition entre les deux conceptions de l'intérêt général, en combinant des critères restrictifs limités et une liste de domaines très étendue.

L'esprit qui anime la législation actuelle est donc un esprit de conciliation : la puissance publique est plus à même qu'aucune autre de servir d'intérêt général, mais elle n'en a pas pour autant le monopole. Le mécénat s'inscrit dans une redéfinition désormais plus large du bien commun. La société civile peut, si elle le veut, participer à sa définition et à sa mise en œuvre, et le mécénat d'entreprise peut renforcer et développer notre « *monde commun* » (H. Arendt) en rapprochant différentes composantes de la vie collective. Encore une fois, la logique qui sous-tend les actions des entreprises (ou des fondations d'entreprise) n'est pas celle de la charité, mais celle de la convergence volontaire entre leur intérêt propre et l'intérêt général.

Le mécénat aujourd'hui, témoin et acteur des grandes mutations

Le mécénat, partie prenante de la responsabilité sociale de l'entreprise

14% des entreprises françaises sont aujourd'hui engagées dans le mécénat, compris comme une expression de la liberté d'entreprendre au service d'objectifs bien identifiés.

La zone de convergence des intérêts comprend principalement trois points importants :

- le premier relève de l'image autant que de la stratégie : il s'agit d'exprimer et d'incarner les valeurs de l'entreprise et de montrer qu'elle peut aussi être au service du bien commun ;
- le deuxième renvoie à la cohésion interne de l'entreprise. Entre la société particulière qu'est l'entreprise et la société en général, le mécénat peut établir un pont précieux, en apportant aux salariés du sens et des possibilités d'engagement ;
- le troisième est lié à l'environnement direct de chaque entreprise, social ou géographique : tout un milieu que le mécénat peut animer avec les acteurs du territoire.

Dynamiser l'action, inventer de nouvelles voies

Le temps du mécénat exclusivement financier s'inscrivait dans une approche à la fois commode et rapide. Établir un chèque à qui l'on veut, en tirer un certain bénéfice d'image et une satisfaction souvent toute personnelle était à la portée de beaucoup de chefs d'entreprise, notamment tentés par le champ culturel (la « danseuse du président »...). Cette approche a quasiment disparu.

Aujourd'hui, le mécénat d'entreprise procède d'une démarche fondée sur l'observation des besoins sociétaux de toute nature dans une grande variété de domaines : culture, solidarité, éducation, santé, recherche...

Partant de l'analyse réfléchie et documentée des situations et de l'action des acteurs (en particulier associatifs), l'entreprise construit une stratégie fondée sur la variété des modes d'action et des partenariats de différents types pour un meilleur impact.

Ainsi, quand une entreprise s'engage dans la lutte contre l'illettrisme, elle a aussi en vue, à partir de son expérience de mécène et de celle des associations, l'idée forte du « désir d'apprendre », voire d'apprendre à apprendre. Car au bout de la chaîne de soutien, une personne n'échappera à l'illettrisme qu'en acquérant la volonté de l'apprentissage et l'autonomie. Cette autonomie, source de l'initiative privée, est ce que l'entreprise aura à cœur de donner.

Aujourd'hui, le mécénat d'entreprise procède d'une démarche fondée sur l'observation des besoins sociétaux. ”

L'entreprise mécène, dans un monde d'incertitude et d'impermanence, doit faire face à des demandes diversifiées du monde associatif. Celui-ci, dans une recherche permanente d'amélioration de ses actions et d'optimisation de ses moyens, ne se contente plus de tendre la sébile. Professionnaliser ses méthodes, disposer de moyens techniques performants, diminuer les coûts, former les bénévoles, communiquer efficacement, pouvoir évaluer les impacts font partie de ses nouvelles priorités. L'élévation du

niveau d'exigence va de pair avec la complexité et l'importance des problèmes (et donc des solutions) qui sont les siens.

Face aux nouveaux défis, les entreprises mécènes utilisent de nouveaux leviers :

- varier la nature des soutiens : mécénat de compétences, mécénat en nature s'ajoutent (et se combinent) au mécénat financier ;
- agir par les alliances et les partenariats de co-construction.

Deux exemples illustrent cette nouvelle dynamique :

→ **Le mécénat de compétences**

« *C'est quand vous donnez de vous-même que vous donnez vraiment* ». La formule du poète libanais Khalil Gibran exprime bien la différence entre un versement d'argent et le fait de mettre au service d'une cause juste ce que l'on a de plus personnel et de plus spécifique : son temps et son savoir-faire.

L'initiative de la Fondation SNCF est devenue une référence nationale pour le mécénat de compétences dans les grands groupes français. Dans la pratique, il permet à tout salarié SNCF de réaliser, sur son temps de travail (ce qui le distingue du bénévolat sur le temps libre) et jusqu'à dix jours par an, une mission dans une association. Les formes d'engagement se diversifient, ponctuelles ou dans la durée, individuelles ou en équipe : parrainage d'un jeune dans ses études ou son projet, apport d'expertise métier (communication, comptabilité, électricité...).

Quand la Fondation et les salariés SNCF s'engagent dans le mécénat de compétences, c'est la cohésion d'équipe qui en sort renforcée. Il permet en effet de fédérer autour d'un projet commun les entités dispersées du groupe. Le mécénat fait partie de ces initiatives transversales qui permettent de rompre avec la segmentation des tâches et donnent au travail des salariés une vision nouvelle qui ne se réduit pas aux résultats économiques et financiers.

L'engagement constitue une valeur essentielle dans l'accomplissement de la vie professionnelle autant que personnelle. Le mécénat

de compétences en est une illustration très concrète. Il est porteur de sens au travail pour les salariés...

À la SNCF, ce sont ainsi plus de 1 500 salariés qui se sont engagés, en trois ans, dans 130 associations sur tout le territoire. Ils témoignent à la fois d'une grande fierté pour l'entreprise et d'une satisfaction personnelle.

→ **L'Alliance pour l'éducation : programme de prévention du décrochage scolaire**

Dispositif innovant regroupant 12 entreprises mécènes, l'Alliance pour l'éducation a initié un programme d'accompagnement au profit de collégiens en risque de décrochage. Les actions mises en place visent à raviver la motivation des jeunes pour les apprentissages et à engager leurs familles.

Le programme construit avec des experts de l'éducation est mis en œuvre par 9 associations. Les entreprises mobilisent leurs ressources financières, mais aussi humaines, en encourageant l'engagement de leurs collaborateurs dans les diverses actions proposées. Les rencontres avec des professionnels aux profils diversifiés créent des conditions d'expériences nouvelles pour les jeunes, afin de leur redonner progressivement le goût d'apprendre et l'envie de s'approprier leur avenir.

8 000 collégiens ont déjà bénéficié, sur un cycle de trois ans, de la 5^e à la 3^e, de ce programme innovant. Bel exemple d'un mécénat collectif où la visibilité de l'entreprise s'efface devant la cause soutenue !

Questions pour l'avenir

Le mécénat d'entreprise français représente 3,5 milliards d'euros. Sa progression, un temps enrayée par les séquelles de la crise de 2008, a repris et ne semble pas devoir s'arrêter. La dynamique évoquée plus haut s'appuie en effet sur des fondamentaux solides. Il est toutefois utile de confronter cette évolution aux principales mutations de notre société, qu'elles soient politiques, économiques, sociales ou techniques.

Le mécénat comme point de rencontre

Devenu un lieu de rencontre intelligent, parfois stratégique, entre les puissances du marché et l'intérêt général, fruit d'une démarche volontariste dans laquelle les collaborateurs ont désormais toute leur place, le mécénat révèle un autre visage de l'entreprise. Il a obtenu une légitimité pour agir, en s'appuyant sur des compétences acquises et partagées et sur de multiples formes de partenariats publics et/ou privés.

Le mécénat intervient sur le terrain, là où peuvent se rencontrer et unir leurs forces les acteurs économiques, sociaux, artistiques et intellectuels dans tous les domaines de la vie collective que l'on peine souvent à connecter : la culture, l'entraide sociale, l'insertion professionnelle, les nouvelles technologies...

Fruit d'une démarche volontariste dans laquelle les collaborateurs ont désormais toute leur place, le mécénat révèle un autre visage de l'entreprise. ”

Ces synergies nécessaires viennent opportunément compenser, pour partie, les difficultés d'un État qui n'a plus tous les moyens de ses prérogatives en matière d'intérêt général. Il n'y a pas d'autre solution aujourd'hui que de faire confiance aux initiatives de la société civile et des acteurs économiques.

Horizontalité et verticalité : un équilibre à trouver

Ceci rejoint le débat sur la place relative des initiatives horizontales de la société civile et du pouvoir étatique vertical. L'extension de la revendication civile décomplexée, largement portée dans les médias, interpelle l'entreprise qui peut se trouver confrontée à un choix : coopérer avec le pouvoir institutionnel ou s'engager sans réserve dans ces initiatives, souvent locales et dispersées, au risque de participer à une forme de désordre ?

En réalité, il faudra bien accepter que la solution passe non pas par « ceci ou cela », mais bien par « ceci et cela ». À une condition, toutefois : l'État doit continuer à jouer pleinement son rôle de facili-

tateur et encadrer par la loi, inciter par l'instrument fiscal, nouer les partenariats utiles. C'est ainsi qu'il pourra stimuler et accompagner la créativité, le talent et l'engagement de la société civile.

Le mécénat d'entreprise a mûri, de tâtonnements en percées, d'obstacles en audaces. Autrefois mécénat de contribution, il est devenu mécénat d'initiatives catalyseur d'énergies humaines.

Une articulation est donc à trouver entre la puissance publique, les associations et les entreprises pour que l'intérêt général soit le mieux servi, grâce à des géométries innovantes et mobilisatrices où la co-construction aura toute sa place.

Autrefois mécénat de contribution, il est devenu mécénat d'initiatives catalyseur d'énergies humaines. ”

L'exemple des Concerts de poche en est une bonne illustration. Partie d'une initiative personnelle, la pianiste Gisèle Magnan crée, en 2005, Les Concerts de poche, pour apporter la « grande » musique dans les zones les plus reculées en mobilisant son réseau d'artistes musiciens. Aujourd'hui reconnue pour son utilité sociale et culturelle, l'association est soutenue par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, mais aussi par des entreprises mécènes (dont la Fondation SNCF).

Apprendre à bien réguler, progresser dans les démarches d'évaluation, savoir tirer les enseignements des retours d'expérience, tout ceci constitue un éternel défi pour définir et appliquer une bonne politique.

Mais les mutations d'aujourd'hui, les doutes (par euphémisme) sur les capacités du pouvoir à résoudre les difficultés peuvent apparaître comme des obstacles insurmontables. D'un certain point de vue, le mécénat d'entreprise est un marqueur de l'état de notre société et des enjeux auxquels elle est confrontée.

Équilibre à trouver donc, règles du jeu à définir, modes opératoires à faciliter... Nous sommes dans un système que les composantes en interaction doivent ensemble optimiser en s'adossant à un intérêt général bien compris.

Le mécénat d'entreprise doit être reconnu en France comme un acteur à part entière au service de l'intérêt général et considéré comme une chance pour l'avenir !

ADMICAL

Fondée en 1979 par Jacques Rigaud, cette association d'entreprises a ancré et promu avec succès le mécénat en France et regroupe près de 200 acteurs.

Le mécénat d'entreprise 2016 en France (source Baromètre Admical/CSA) :

- En 2016, 14 % des entreprises françaises font du mécénat ;
- Elles y ont consacré plus de 3,5 milliards d'euros ;
- 26 % agissent dans le domaine du social, 24 % dans le domaine de la culture et 11 % dans celui de l'éducation ;
- 80 % choisissent le mécénat financier et 12 % le mécénat de compétences ;
- 12 % pratiquent l'évaluation de leurs actions ;
- 38 % des entreprises mécènes s'engagent dans le développement durable/RSE (contre 12 % des entreprises non mécènes).



**Regarde les rues de la grande ville,
regarde les murs de la grande ville ;
Je n'ai rien d'autre, je n'ai rien à moi ;
Que ces rues-là, que ces murs-là ;
Et mon cœur qui bat... ”**

Extrait des paroles de la chanson
« Les rues de la grande ville » de Michel Fugain.

VILLES, MÉGAPOLÉS ET VALEURS URBAINES DE DEMAIN...

Par Gérard LE ROUX



Stendhal a écrit : « L'homme est toujours un étranger dans la ville ». Pour que cela change, il est temps que l'architecte et le poète se rejoignent pour permettre de passer d'une culture de la ville à une véritable civilisation urbaine et humaine.

Que de choses dans ces quelques vers (ci-contre) ! L'immensité de la ville, les cloisons qui l'habitent, la solitude qui est partout et l'espoir d'un bonheur futur... La grande ville est-elle toujours porteuse d'un bonheur futur ? Pouvoir répondre à cette question complexe exige de comprendre le phénomène urbain avec une perspective historique et une volonté de prospective.

Le monde change, la ville change encore plus vite !

Ces changements sont passionnants et inquiétants ! Originellement, l'homme n'avait pas besoin de la ville. Il était chasseur-pêcheur-cueilleur. Il lui fallait 10 km² pour vivre. Il ne se regroupait avec

d'autres hommes que pour des raisons familiales. Il vivait naturellement à la campagne, à la montagne, à la mer, pour satisfaire ses besoins d'existence. Les regroupements autour de huttes étaient au plus son échelle urbaine.

Et puis trois révolutions se font jour : l'apparition du blé et de l'agriculture, il y a 8 000 ans ; le développement – un jour devenu exponentiel – de la démographie ; l'organisation sociale induite par le pouvoir de l'État central. Apparaissent alors de nouveaux besoins : de nomade, l'homme devient sédentaire ; la volonté de domination fait naître une urgence de sécurité ; l'augmentation de la population implique des formes nouvelles de vie.

Quelques chiffres doivent être connus de tous, tant ils sont éclairants ! En l'an 0, il y a 2 000 ans, 300 millions d'hommes habitent le monde ; mille ans après – en l'an 1000 donc – le monde compte toujours 300 millions d'habitants. En 1500, le monde compte 500 millions d'habitants ; en 1800, 1 milliard ; en 1900, 2 milliards ; en 1950 : 2,5 milliards ; en 2000, 6 milliards. Aujourd'hui, la population mondiale atteint entre 7 milliards et 7,5 milliards : le degré de précision des recensements en Chine et en Inde ne permet pas vraiment d'être précis à quelques dizaines, voire centaines de millions près...

De la cité à la ville-monde

C'est alors, à travers l'histoire du développement et de la présence de l'homme sur cette terre, que s'impose le phénomène urbain avec les dénominations successives du territoire désormais organisé qu'il recouvre : la « polis » grecque ; la « cité » romaine ; le « village » gaulois (entre autres) ; la ville, enfin. Sous ses multiples formes : ville-bourg, ville-étape, ville-comptoir, ville-province, ville-moyenne, grande ville, ville-capitale, ville-agglomération et, de façon plus contemporaine ville-conurbation, mégapole, ville nouvelle, ville durable, ville intelligente, ville-monde...

Le développement de la ville n'est pas un mouvement linéaire inéluctable. Des ruptures et des exaspérations interviennent : Alphonse Allais veut implanter la ville à la campagne, alors que des

écologistes souhaitent implanter la campagne dans la ville, et que d'autres encore, atteints de folie, dans le Cambodge des années 1975 et suivantes, tentent d'imposer le retour de « Tous à la campagne ».

Le phénomène urbain va prendre une dimension extrême : avant 1914, 20 % de la population habitaient les villes, soit 400 millions d'hommes ; aujourd'hui, ce sont 50 %, soit 3,5 milliards ; dans vingt-cinq ans, il s'agira de 80 % de la population du monde, soit au moins 8 milliards. La population urbaine a été multipliée par vingt en cent-cinquante ans !

Qu'est-ce qu'une mégapole ?

Il existe trois principales définitions de la mégapole

L'agglomération, ou unité urbaine, abordée sous son angle morphologique : elle est caractérisée par la continuité du bâti, visible « d'en haut », indépendamment de toute limite administrative.

À l'inverse, elle ne correspond pas à « la ville vécue », notamment à travers les déplacements habitat-travail-commerces-lieux de loisirs.

L'aire urbaine, qui regroupe toutes les communes dont 40 % des actifs travaillent dans l'agglomération considérée et sa couronne périurbaine. Elle ne prend pas en compte les déplacements liés à des motifs autres que le travail. De plus, elle englobe souvent de vastes zones rurales ne constituant pas véritablement des territoires urbanisés.

L'aire définie par des limites administratives, pour lesquelles les données sont assez faciles à collecter, mais qui ne constituent que très partiellement la réalité du phénomène urbain.

Concentration de fonctions

L'ONU définit la mégapole comme « une très grande agglomération qui se caractérise par la présence en son sein de fonctions politiques et économiques majeures ». Elle fixe le seuil démographique à 10

millions d'habitants. Il ne suffit donc pas d'atteindre ce seuil quantitatif de dix millions. Le terme de mégapole peut s'appliquer à une métropole mondiale en tête d'un réseau urbain national. À l'inverse, il peut tout aussi bien ne pas s'appliquer à des conurbations énormes, si celles-ci concentrent trop peu de fonctions. Elles ne constituent alors que de gigantesques agglomérations de population.

Mais les vraies mégapoles ébranlent évidemment les conceptions architecturale, urbanistique, environnementale et économique des villes. Aujourd'hui, combien existe-t-il de mégapoles dans le monde ? En 1950, seule New York dépassait le seuil des dix millions ; en 1970, on en comptait 5, puis 7 en 1980, 24 en 2003 et 28 en 2015 (voir tableau 1 ci-dessous). Douze de ces mégapoles sont en Asie (Tokyo, Osaka, Taipei, Pékin, Hong-Kong, Séoul, etc.) Les principales mégapoles d'Afrique sont Le Caire, Lagos, Kinshasa. Paris-Île-de-France ne vient qu'en 25^e position, Moscou en 26^e, Londres en 27^e, Hong-Kong en 32^e, Rome en 99^e et Montréal en 100^e.

Les 10 plus grandes mégapoles du monde

Rang	Ville	Population
1	Tokyo	37 millions
2	Delhi	27 millions
3	Shanghai	23 millions
4	Mexico	21 millions
5	São Paulo	21 millions
6	Bombay	20,7 millions
7	Osaka-Kobe	20,2 millions
8	Pékin	19,5 millions
9	New York	18,5 millions
10	Le Caire	18,4 millions

Gouvernance difficile

Le développement et le poids des mégapoles vont croissant, surtout dans les pays émergents. Mais ces ensembles d'agrégations et d'agglomérations posent les problèmes de leurs dimensions gigantesques et de leur gouvernance difficile. Il n'est d'autres solutions que de les scinder en quartiers, districts, arrondissements, couronnes, banlieues... où s'expriment le choc des idées, des propositions, mais aussi les systèmes de gestion, qui sont censés aller dans le sens du bien-être des hommes, mais où l'on constate trop souvent leur mal-être.

On ressent bien que cette définition, somme toute « quantitative » de la mégapole, n'est pas suffisante. C'est donc sans surprise que l'on voit aujourd'hui se développer de nouvelles formes de villes : les villes durables, où les solutions de vie tendent à devenir « soutenables » et se veulent « intelligentes » et où les maîtres mots sont la « connectivité » et « l'interconnectivité ».

Ville durable et ville-monde

L'idée de ville durable tend à vouloir intégrer la capacité d'intelligence même si, au départ, les deux notions sont distinctes. Quatre critères caractérisent la ville durable (selon l'association Vivapolis) :

- l'homme est au cœur du projet, à travers la satisfaction de tous ses besoins : santé, déplacements, activités économiques et commerciales, services-loisirs-espaces verts, attractivité ;
- la ville doit être « performante » : sobre en ressources naturelles (à l'image de la ville nouvelle de BedZED¹ au Royaume-Uni), intégrée et numérique ; elle doit offrir une biodiversité urbaine, des services écologiques (jardins sur les immeubles, façades végétalisées, fermes urbaines, unités de réserves d'eau de régulation). Demain, on classera les villes avec des normes dans le même esprit que les classements

1 BedZED ou Beddington Zero Energy (fossil) Development est un petit quartier, îlot résidentiel de 82 logements, construits dans le borough londonien de Sutton, au sud de Londres, par le cabinet d'architectes Bill Dunster.

internationaux qui existent en matière immobilière (HQE© ; LEED© ; BREEAM© ; etc.). Il existe déjà le label BIODIVERCITY™², première étape vers ce que certains appellent la « cité vertueuse » ;

- la gouvernance doit être adaptée : transversale, participative, planifiée ; c'est, en quelque sorte, une étape vers ce que Joël de Rosnay appelle « la société collaborative ».

Toutes ces recettes et applications n'ont aucunement vocation à constituer un modèle répétitif : la ville doit s'adapter en permanence ; elle doit être ambitieuse et modeste...

Et les villes intelligentes ou « smart cities » ?

En dix ans, la révolution numérique en a entraîné d'autres ! Avant, la ville cherchait à « faire toujours plus »... Aujourd'hui, à « faire mieux ». On y construit des écoquartiers. L'idée majeure, c'est la possibilité d'échanger de l'énergie et ainsi de réduire la facture énergétique. La dimension écologique n'est toutefois qu'un aspect parmi d'autres. Il faut favoriser toute économie possible en partageant un maximum d'informations. Il y a ainsi l'énergie intelligente, les titres dématérialisés et donc les transports intelligents, le travail à domicile partagé et intelligent...

Il y a un risque à la ville intelligente trop parfaite. Le « tout connecté » pourrait aboutir à une perte de liberté individuelle à force de vouloir tout partager. Privilégier le tout collectif pourrait aboutir à ne plus respecter l'individu. La baisse des coûts ne doit pas signifier la baisse des responsabilités.

Une densité d'informations doit s'accompagner d'une densité de partage... d'humanité ! Si les villes intelligentes peuvent permettre des communautés plus soudées – et c'est bien – il ne faut surtout pas oublier « le global vivre ensemble, social et humain ».

2 Label international évaluant et promouvant les opérations immobilières qui prennent en compte et valorisent la biodiversité dans les îlots bâtis.

« Ville-monde »

L'expression apparaît pour la première fois en 1979, sous la plume de l'historien Fernand Braudel qui écrit : « *Les informations, les marchandises, les capitaux, les crédits, les hommes, les ordres, les lettres marchandes y affluent et en repartent* »³, pour désigner ces quelques villes globales. Celles-ci exercent des fonctions stratégiques à l'échelle du monde et constituent des centres de décision et d'influence organisant et polarisant des flux et s'inscrivant dans des réseaux tels qu'elles sont de véritables « pôles de commandement » dans la mondialisation.

Cette qualité s'applique ainsi à six super-villes que sont Tokyo, New York, Shanghai, Londres, Hong-Kong et Paris (voir page 80). Quelques autres progressent vers ce podium, voire y sont déjà : Singapour, Pékin, Dubai, Sydney... En termes simples, Saskia Sassen dit qu'une « *ville-monde est une ville où est menée une part tout-à-fait disproportionnée des affaires les plus importantes du monde* ».⁴

Au total, considérant les grandes concentrations urbaines du XXI^e siècle, on est tenté de dire qu'elles sont de vastes espaces habités où cohabitent :

- la liberté, même si c'est souvent sous le masque de l'anonymat ;
- l'égalité, confrontée aux multiples contraintes de l'habitat, du travail et des transports ;
- mais non la fraternité, dont elles sont singulièrement dépourvues, même si les villes-monde ont ce « supplément d'ambition » de constituer, certes, des entités sociales et humaines ayant vocation ou prétention à l'intelligence et à la gouvernance du monde, mais avec une part de solidarité...

3 Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1979.

4 La sociologue et économiste néerlandaise Saskia Sassen introduit la notion de « ville globale » (*La Ville globale : New York, Londres, Tokyo*, 1991) en retenant essentiellement des critères économiques et financiers (capitalisations boursières) pour les définir.

Et la place de Paris, dans tout cela ?

D'abord, un grand MERCI à nos amis anglais ! Sans eux le Grand Paris n'existerait pas. Qui ne connaît, en effet, l'anecdote suivante ? On parlait de Paris, et de l'Île-de-France... Un Anglais remarqua : il y a donc une île qui s'appelle « Île de France ». Dans ce contexte, comparer le « Greater London » et « l'Île-de-France » n'était pas tenable... Alors, que l'anecdote soit belge ou « so British », il fallait autre chose. Et ce fut le « Grand Paris », encore tellement imparfait, insuffisamment défini, mal financé. Mais enfin, le concept existe et il est devenu incontournable, « une ardente obligation ».

Plus préoccupant, une récente étude américaine énonce qu'en 2025, Paris ne fera plus partie du club des dix premières villes-monde ! Raison de plus pour s'investir, investir, inventer le « Grand Paris ». Cela passera peut-être aussi par les JO de 2024 ou l'exposition universelle de 2025. En tout cas, il faudra savoir imaginer la nouvelle ville du Grand Paris...

Quelles perspectives pour la ville de demain ?

Attention aux chances et aux risques que porte la ville ! Même nouvelle, même durable, même intelligente, elle porte les espoirs et les désespoirs des urbains qui pensaient y trouver le bonheur ! *« Lorsque le passé est mort et que le futur n'est pas défini, c'est dans le clair-obscur que peut se révéler le monstre »...*

La ville de demain, qu'elle soit ville-monde ou plus simplement une ville « normale », connaîtra des bouleversements possibles à discerner mais certainement impossibles à synthétiser...

Quelle sera la place de l'urbaniste, de l'architecte et de l'aménageur en un temps où, souvent, le développement urbain est transféré à l'initiative privée, au promoteur, au financier ? Dans ce contexte, la solidarité trouvera-t-elle une place vraiment décisive ou continuera-t-on à voir se multiplier les réfugiés des guerres et de la misère, les SDF de l'histoire ?

Vivre heureux

Certes des mesures techniques et ponctuelles pourront permettre d'amoinrir et de corriger des dérives, en faisant en France, par exemple, des choix tels que : décider d'imposer 20 %, 25 % ou 30 % de logements sociaux, ce qui d'ailleurs n'est pas toujours fondé ; améliorer les Scot⁵ et les Plu⁶... Mais fondamentalement, dans nos sociétés développées, les ponts de la connaissance et du dialogue l'emporteront-ils sur les murs de l'obscurantisme ? Même si les urbanistes rêvent la ville, ce sont surtout les immeubles qui font la ville. Alors, saura-t-on construire des immeubles où les hommes seront vraiment heureux de vivre : les immeubles du bonheur ?

On parle souvent des « utilisateurs » des immeubles, qu'il s'agisse des entreprises ou des hommes et femmes qui les habitent. N'est-on pas plutôt utilisateurs d'objets ? Ne devrait-on pas parler de « sujets » ? En termes de choix d'immeuble et de localisation, quel professionnel ne connaît pas ce propos d'un responsable d'entreprise : « Je préfère une passoire dans le triangle d'or qu'un immeuble THQE dans la deuxième couronne... » ? Il faut faire avec ou, plutôt... il faut tout refaire sans illusion... mais avec volonté.

La ville de l'avenir aura probablement des formes insoupçonnables : il y aura peut-être des villes sur mer, des villes sous la mer, sur Mars ou ailleurs. Peut-être que de « Terriens », nous serons devenus des « Airiens », où justement les villes, les quartiers, les immeubles seront autosuffisants, interconnectés, hyper-durables, verts, où les hommes auront su recréer le cadre d'une vie meilleure.

5 Schéma de cohérence territoriale.

6 Plan local d'urbanisme.

Qui sait ?

Alors... avant la ville : la naissance du monde ?

On passe ensuite les portes de la Cité.

Un architecte attend qui regarde le ciel... Des plans vont surgir...

Mais déjà des cités ont disparu et on en retrouve la trace.

On construit des villes gigantesques pour contenir des populations toujours plus denses, avec leurs rêves et leurs angoisses, leur multitude et leur solitude...

Viennent les mégapoles avec leur confort et leurs cauchemars ;

Leurs automobiles et leurs bidonvilles

S'annonce l'homme post-post sapiens qui pour l'instant donne le frisson.

Nous en sommes là.


Et puis une réaction de survie : la poésie... Une note sur les villes-
espoir !

L'artiste regarde et parfois précède la science urbaine : la rue,
l'habitat, les travaux.

Et aussi les rencontres, les fêtes et les spectacles.

La vie-même quoi !

G.L.R.



**La démocratie est une technique qui nous
garantit de ne pas être mieux gouvernés
que nous ne le méritons. ”**

George Bernard Shaw

DÉMOCRATIE IMMATURE, POUVONS-NOUS ENCORE GRANDIR ENSEMBLE ?

Par Jean-Philippe ZAPPA



En réponse à la question du journaliste Olivier Todd : « Appartenez-vous toujours à la gauche ? », Albert Camus eut cette répartie devenue célèbre : « Oui, malgré elle, malgré moi. » « Aimez-vous toujours la politique ? » Si la question était ainsi posée aujourd'hui aux Français par un de ces instituts de sondage qui, il faut bien le

reconnaître, n'ont guère le vent en poupe, probablement seraient-ils tentés de répondre eux-aussi : « Oui, malgré elle, malgré nous. »

« Eux » et « nous »

Dans son réjouissant *Dictionnaire amoureux de la politique*¹, Philippe Alexandre affirme que « depuis la Révolution, le peuple français vit et s'enflamme pour la politique, pour ses beaux gestes et ses grands discours, comme pour ses écarts et ses turpitudes... ». De son côté, Marcel Gauchet évoque la France dans son dernier livre,

1 Philippe Alexandre, *Dictionnaire amoureux de la Politique*, Plon, Paris, 2011.

Comprendre le malheur français², comme « le pays de la croyance en la politique. Celle-ci comporte deux volets distincts : le rapport au monde extérieur, autrement dit le rôle de la France dans le monde, et l'intérieur, le souci de transformation de la société, de la modération réformiste à la radicalité révolutionnaire ». Les Français, peuple éminemment politique, nul ne le conteste donc.

Si les Français semblent conserver encore intacte, ou presque, cette soif de politique, ils n'en rejettent donc pas moins, de plus en plus massivement et parfois violemment, sa pratique et celles et ceux qui l'incarnent. La dernière vague du Baromètre de la confiance politique du Cevipof, le Centre d'études de la vie politique de Sciences Po Paris³, confirme ce désamour et pointe une véritable cote d'alerte démocratique que nous ne pouvons pas sous-estimer. Les résultats sont sans appel : 89% des sondés déplorent que les « responsables politiques ne se préoccupent pas de ce que pensent les gens comme nous » ; pour 75%, ils sont « plutôt corrompus » ; 40% éprouvent de la « méfiance » en pensant à la politique et même 28% du « dégoût ». Finalement, 70% considèrent que « la démocratie ne fonctionne pas bien en France ».

Dans chaque bistrot, pour reprendre une image un peu cliché mais si proche de la réalité, lors de chaque réunion de famille ou d'amis, ou presque, arrive ce moment où la discussion vire à la politique. Mais aujourd'hui, chacun peut le constater, quel que soit l'environnement culturel, social, professionnel ou géographique dans lequel il évolue, la discussion politique, si nécessaire et si noble soit-elle, vire de moins en moins à une confrontation de valeurs, d'idées ou de projets (« *le peuple ne se manifeste qu'au pluriel* », selon la formule de Jürgen Habermas), mais de plus en plus à une critique, souvent extrêmement virulente, des élus et de la pratique du pouvoir. « Eux », c'est-à-dire les parlementaires, les membres du gouvernement et par extension un grand nombre d'intellectuels,

2 Marcel Gauchet, *Comprendre le malheur français*, Stock, Paris, 2016.

3 Baromètre de la confiance politique, Vague 8, étude réalisée du 16 au 30 décembre 2016 auprès d'un échantillon de 2 044 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus inscrite sur les listes électorales. www.cevipof.com

généralement autodésignés comme tels, et de journalistes politiques, contre « Nous », citoyens non détenteurs d'un quelconque pouvoir politique, médiatique ou moral. Lorsqu'ils se sentent mis en cause, les premiers, « Eux » dégainent souvent le qualificatif censé disqualifier immédiatement les seconds, « Nous » : « populiste ! »

Utilisé comme adjectif, il est accolé à des « propos », des « réflexes », des « dérives » ou des « programmes », ou comme substantif regroupant toutes celles et tous ceux s'interrogeant ou remettant en cause certains dogmes économiques (monnaie unique, respect des critères de convergence imposés par l'Union européenne, protectionnisme...), sociétaux (laïcité, communautarisme,...) ou culturels (intégration de l'Islam, histoire et racines de la France et de l'Europe...).

Lorsqu'ils se sentent mis en cause, les premiers, « Eux » dégainent souvent le qualificatif censé disqualifier immédiatement les seconds, « Nous » : populiste ! ”

Dans son livre *La révolte des élites et la trahison de la démocratie* (titre original *The Revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*)⁴ publié à titre posthume en 1995 et dont je ne peux que très vivement conseiller la lecture, l'historien et sociologue américain Christopher Lasch démontre magistralement le fossé qui s'est creusé entre certaines élites politiques et médiatiques d'une part, et l'immense majorité des citoyens d'autre part, au point que « *les idéologies politiques perdent tout contact avec les préoccupations du citoyen ordinaire... les élites ne faisant que se parler à elles-mêmes* ». Dès lors, toute incursion dans le débat public de citoyens ou de certains de leurs repré-

sentants, porteurs d'interrogations ou de propositions différentes des points de vue acceptés par les élites, amène la même sentence :

4 Christopher Lasch, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Flammarion, 1996.

populistes ! C'est par exemple la réponse cinglante apportée par le commissaire européen en charge de l'Économie, un certain Pierre Moscovici, à ceux qui avaient eu l'outrecuidance de l'interroger suite à ses propos, le 8 mai 2016, affirmant qu'il ne croyait pas « aux origines chrétiennes de l'Europe » ! Une négation qui constitue pourtant une simple contre-vérité historique... Populistes les historiens qui ont contesté ses propos ? Populistes la dizaine de prix Nobel d'économie (Joseph Stiglitz ou Paul Krugman pour ne citer que les plus célèbres) ou d'économistes reconnus (parmi lesquels Jacques Généreux, Jacques Sapir ou le regretté Bernard Maris, assassiné à Charlie Hebdo), qui prônent la dissolution de la monnaie unique ou, a minima, la sortie de la France de l'euro ?

Populistes les citoyens qui pensent que les élus du suffrage universel sont dépossédés de leur pouvoir par des autorités techniques transnationales, comme le démontre implacablement Christophe Beaudoin, directeur de l'Observatoire de l'Europe, dans *La Démocratie à l'épreuve de l'intégration européenne* ?⁵

Populistes et racistes les écrivains ou journalistes musulmans qui, à l'instar de Kamel Daoud ou des 23 intellectuels cosignataires d'une tribune magistrale dans le *New York Times* dimanche 11 janvier 2015, quelques jours après Charlie, affirmaient que « messieurs Obama et Hollande ne nous aident pas en répétant sans cesse que les terroristes n'ont rien à voir avec l'Islam... C'est l'Islam aussi et les Occidentaux ne nous rendent pas service à nous, les musulmans démocrates, en refusant de le reconnaître »⁶ ? Populistes et xénophobes les élus locaux (au premier rang desquels André Gérin, ancien maire communiste de Vénissieux, commune périphérique de Lyon, et auteur dès 2007 d'un livre prophétique, *Les Ghettos de la République*⁷, ou Malek Boutih, ancien président de SOS Racisme, député de l'Essonne et auteur de nombreux rapports sur la progression de l'islamisme dans nos banlieues) et les acteurs de terrain qui dénoncent depuis

5 Christophe Beaudoin, *La Démocratie à l'épreuve de l'intégration européenne*, L.G.D.J. éditions, Paris, 2013.

6 Source panel Homescan (Nielsen/ Sciologiciciels).

7 André Gérin, *Les Ghettos de la République*, Le Publieur, Paris, 2007.

longtemps la montée du communautarisme et de l'intégrisme musulman dans de nombreux quartiers de notre pays ?

Le débat démocratique ne vit pas dans notre pays comme il le devrait viscéralement dans toute démocratie digne de ce nom, de manière argumentée, respectueuse des valeurs de chacun, et sans qu'aucun anathème ne soit imposé par de quelconques pseudo-autorités morales. Une perspective qui semble bien incertaine à en croire le prestigieux dictionnaire britannique de l'Université Oxford qui a retenu « post-truth » (post-vérité) comme mot de l'année 2016.

Cet adjectif fait référence « à des circonstances dans lesquelles les faits objectifs ont moins d'influence pour modeler l'opinion publique que les appels à l'émotion et aux opinions personnelles », selon la définition du dictionnaire, qui précise dans un commentaire que son usage aurait augmenté de 2 000% par rapport à 2015, dans le contexte notamment du référendum sur le Brexit et de l'élection présidentielle américaine. L'Oxford Dictionary ajoute que cette émergence de la post-vérité a été « alimentée par la montée en puissance des réseaux sociaux en tant que source d'information et par la méfiance croissante vis-à-vis des faits présentés par l'establishment ». D'autres concepts tout aussi effrayants font également florès actuellement : post-démocratie (développé notamment par le sociologue britannique Colin Crouch dans plusieurs essais au retentissement international), démocraties (pour désigner les actuels régimes russes ou turcs pour ne citer qu'eux), antipolitique (beaucoup de journalistes américains ont ainsi défini la campagne présidentielle de Donald Trump)... Comment en sommes-nous arrivés là ?

La médiocrité présumée de notre classe politique

Du lendemain de la Seconde Guerre mondiale à la fin des Trente Glorieuses, notre classe politique française a semblé jouir d'une réelle reconnaissance et d'un respect important, au-delà des critiques habituelles et légitimes des opposants. Nombre de dirigeants politiques de cette époque étaient d'anciens résistants, combattants ou prisonniers de guerre des deux conflits mondiaux.

Beaucoup avaient risqué leur vie par amour de la France et leur engagement ne semblait souffrir d'aucun doute de légitimité quant à leurs motivations véritables. Comme à chaque époque dans chaque milieu, des brebis galeuses existaient, bien évidemment, et tous les comportements n'étaient probablement pas exemplaires.

Mais la prospérité économique générale, l'élévation constante des niveaux de vie et d'éducation, la conviction que les conditions de vie des enfants seraient meilleures que celles des parents, la foi dans des idéaux forts (gaullistes, communistes, socialistes, sociaux-libéraux...) et la fierté d'une grandeur retrouvée de la place de la France dans le monde, ajoutées à des passés militaires ou résistants glorieux, justifiaient probablement une tolérance beaucoup plus forte.

Puis progressivement, depuis une trentaine d'années, la mansuétude a cédé le pas à la méfiance, puis à un rejet, et enfin à une colère dont nul ne peut sérieusement aujourd'hui prévoir les conséquences électorales. Il serait extrêmement simpliste et caricatural d'attribuer aux seules aptitudes supposées ou réelles des femmes et des hommes politiques actuels les responsabilités de cette déchirure dont nul ne peut contester l'existence. « C'était mieux avant », De Gaulle, Mendès-France, Chaban-Delmas...

Peut-être, mais l'évocation des grandes figures du passé n'explique ni ne justifie la défiance présente. Depuis le début des années 1980 et l'instauration progressive d'une mondialisation libérale, ressentie bien souvent comme ultra-libérale faute de vraies régulations internationales, le pouvoir réel semble être de plus en plus passé des mains des décideurs politiques à celles des décideurs économiques, sans que personne ne puisse très bien identifier ces derniers : marchés, multinationales, finance... Fantasma ou réalité, là-encore à chacun sa libre appréciation.

Ma conviction profonde reste malgré tout que l'opposition systématique des pouvoirs politique et économique est trop souvent gratuite, comme si le pouvoir politique ne pouvait générer que le Bien (nazisme, fascismes de toutes sortes, communisme...) et le pouvoir économique n'engendrer que le Mal (indispensable développement économique). Même si l'affaiblissement du politique à

travers l'affaiblissement de l'État, dans ses frontières nationales, n'est guère contestable.

L'opposition systématique des pouvoirs politique et économique est trop souvent gratuite, comme si le pouvoir politique ne pouvait générer que le Bien (nazisme, fascismes de toutes sortes, communisme...) et le pouvoir économique n'engendrer que le Mal (indispensable développement économique). ”

En dehors de l'échelon local, que peuvent réellement nos politiques dans une économie mondialisée, à l'ère de bouleversements technologiques sans précédent par leur ampleur et leur rapidité ? Dans cinq ans, vous pourrez vous rendre à New York depuis Paris en moins de 3 heures dans le nouvel avion supersonique Baby Boom. Avant 2030, il sera probablement possible de parcourir le même trajet en une heure et dix minutes grâce à des vols suborbitaux filant à plus de 4 000 km/h !

Que représenteront dès lors pour nos enfants et nos petits-enfants,

et que représentent déjà pour beaucoup d'entre eux, les frontières et les pouvoirs politiques nationaux ? Il ne s'agit bien évidemment que d'un simple mais très symbolique exemple (n'y sommes-nous pas très attachés ?), qui prouve, selon moi en tout cas, que face à ces bouleversements actuels et futurs indiscutables aux conséquences sociales, culturelles et géopolitiques majeures, nous devons urgemment repenser, élus et citoyens, notre conception et notre pratique de la politique.

Le cadre national restera bien évidemment déterminant pour des décisions importantes, d'ordre régalién ou sociétal (sécurité intérieure, politiques familiales, éducatives ou migratoires, organisation territoriale, solidarité...), mais nous devons les uns et les autres apprendre et accepter que le pouvoir politique dans sa dimension économique devra dorénavant se décliner de manière transnationale (dans le

cadre européen renforcé ou dans le cadre d'accords multinationaux). Lourdes, très lourdes évolutions en perspective...

Notre classe politique retrouverait probablement une partie de son crédit, une urgence absolue avant que nous ne franchissions réellement cette fois la frontière qui sépare la lumière de la nuit, à moins qu'il ne soit déjà trop tard, à cesser ses chamailleries purement partisans, à renoncer à ses obsessions électoralistes (un vœu pieux ?) et à la défense de son pré carré carriériste (défense pathétique du cumul des mandats et de la professionnalisation de la vie politique dont les Français ne veulent plus), pour travailler réellement à la préparation de notre pays à ces bouleversements ? Où sont les projets, les visions globales et mobilisatrices ? Les Français ne sont pas (ou plus) dupes.

Notre pays ne fait pas, heureusement ou malheureusement, là encore suivant le point de vue de chacun, figure d'exception dans cette révolte du peuple contre les élites : Brexit, Trump, Mouvement 5 étoiles en Italie (qui, après avoir remporté en 2016 les mairies de Rome et de Turin, apparaît en position de force pour les prochaines élections législatives), FPO en Autriche (Parti de la Liberté, extrême droite, lui aussi aux portes du pouvoir après avoir rassemblé plus de 46% au second tour de l'élection présidentielle du 5 décembre dernier), AFD en Allemagne qui réalise une percée à l'extrême-droite pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale... « Démocraturs » qui s'affirment en Turquie, en Russie, en Pologne, en Hongrie, aux Philippines... Le score historique de la candidate du Front National et de celui de la France Insoumise lors du premier tour de l'élection présidentielle française de mai dernier s'inscrivent dans ce mouvement.

La responsabilité individuelle des citoyens

La crise démocratique que nous traversons ne saurait bien évidemment reposer sur la seule responsabilité des élus et des supposées élites intellectuelles et médiatiques, le citoyen ne pouvant s'exempter de sa propre part. Crise démocratique, oui, car comment qualifier autrement une situation où lors de la majorité des scrutins près,

et parfois plus d'un électeur sur deux ne se rend pas aux urnes et où des partis considérés comme contestataires récoltent là-aussi près d'un bulletin sur deux ?⁸

Individuellement, chacun d'entre nous, ou presque, est pleinement et individuellement responsable de son propre degré de connaissance des institutions, de la vie politique nationale et de l'actualité internationale, bases minimales d'une citoyenneté assumée et digne de ce nom. Jamais l'accès à la connaissance et à l'information n'a été aussi aisé. Quel que soit le lieu où nous nous trouvons, quels que soient les moyens dont nous disposons, nous pouvons facilement accéder aux informations permettant un vote réellement fondé, quelles que soient nos convictions et nos valeurs personnelles.

Collectivement, une immense majorité de nos concitoyens, comme en atteste notamment l'étude publiée en octobre 2015 par le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire), « Les Français et la citoyenneté », regrette que l'éducation civique n'occupe pas une place beaucoup plus importante tout au long de la scolarité.

Par dépit au regard des pratiques politiques actuelles, par manque de temps dans une société où l'omniprésence (« omnipression » ?) des outils numériques semble cannibaliser le temps de cerveau disponible ou par paresse intellectuelle, un nombre important de nos concitoyens ne disposent pas de ces bases de connaissance qui me sembleraient indispensables pour exprimer un vote moins instinctif ou émotionnel, tellement fréquent et souvent même assumé aujourd'hui, un vote plus réfléchi et rationnel.

Propositions pour une démocratie plus mature

Dans mon dernier essai, *La Démocratie immature*⁹, je développe un certain nombre de propositions visant à réconcilier les Français

8 Quelques chiffres de l'abstention pour mémoire : 57 % aux élections européennes de 2014 ; 50,09 % au premier tour des élections régionales de 2015 ; 50,02 % à celui des élections départementales la même année ; 45 % au second tour des élections législatives de 2012. Source : ministère de l'Intérieur. www.interieur.gouv.fr/elections/les-resultats

9 Jean-Philippe Zappa, *La Démocratie immature*, Fortuna éditions, Paris, 2016.

avec la pratique politique. Tout du moins, car il convient de rester extrêmement humble face à l'ampleur de l'enjeu, de tenter de les réconcilier.

La première mesure vise à restaurer la dignité des débats, légitimes et indispensables dans toute démocratie digne de ce nom, par l'exemplarité des comportements.

Une mise en scène indigne du sérieux requis lorsque l'on traite des questions relatives à la vie de la nation et que l'on a l'honneur de siéger dans l'hémicycle se répète chaque semaine ou presque à l'Assemblée nationale (les sénateurs se montrant généralement plus disciplinés) : lorsqu'un député prend la parole pour poser une question ou intervenir sur un sujet précis, une horde de ses collègues se presse immédiatement autour et derrière lui afin de « passer à la télévision », pour satisfaire quelques électeurs-télespectateurs et le relayer sur les réseaux sociaux, l'image primant sur le fond du débat. Ces attroupements pathétiques d'élus en mal de caméra devraient être interdits afin de restaurer un minimum de solennité au débat parlementaire.

De même, de trop nombreux députés pratiquent l'invective permanente (le plus souvent pour masquer leur manque de fond), coupent la parole de la manière la plus impolie ou multiplient les gestes théâtraux totalement déplacés.

Ces attitudes devraient être systématiquement réprimées et les élus concernés exclus de l'hémicycle et sanctionnés financièrement. Nul enseignant ne peut montrer les débats parlementaires à ses élèves en exigeant d'une classe la discipline, le silence et le respect de l'orateur, alors que l'hémicycle renvoie une image totalement inverse...

Comment réconcilier les citoyens avec la politique lorsque des élus qui apparaissent a priori respectables critiquent, moquent ou insultent en permanence leurs opposants, quoi que ces derniers fassent ou proposent ? La démocratie mérite et exige mieux que cela !

Si, comme le démontra fort bien Kant – parmi d’autres philosophes – « *on mesure l’intelligence d’un individu à la quantité d’incertitudes qu’il est capable de supporter* », le retour du doute comme vertu politique semble lui aussi tout aussi urgent qu’indispensable. À force de confondre convictions et certitudes, comme de rejeter par sectarisme toute proposition émanant d’un autre camp, beaucoup de responsables politiques oublient un nécessaire pragmatisme au profit d’une irrationalité purement partisane dont l’intelligence collective est la première victime. Hélas, il semble beaucoup plus problématique d’imposer une ouverture intellectuelle que de sanctionner des comportements...

La seconde mesure, plus technique et législative, vise à rendre la représentation nationale plus... représentative !


À l’Assemblée nationale et au Sénat, la question de la représentativité du corps électoral est pour le moins épineuse. Nous retrouvons ainsi parmi les députés moins de 3% d’ouvriers (4 fois moins que dans les années 1950 et 1960) qui représentent pourtant aujourd’hui 20,6 % de la population française (source Insee). Les enseignants, toutes catégories confondues (instituteurs, professeurs du secondaire, professeurs d’université), représentent 19% des élus au palais Bourbon, alors qu’ils ne comptent que pour 4% de la population française. Les cadres de la fonction publique comptent pour moins de 1% de la population active, mais pour plus de 8% des effectifs à l’Assemblée nationale... En 2015, les 3 fonctions publiques (étatique, territoriale et hospitalière) pèsent 25% de l’emploi total en France mais un peu plus de 50 % des députés (atteignant jusqu’à 53% pour les députés élus en 1988 !). Être fonctionnaire n’enlève ni n’ajoute rien à la qualité du travail d’un parlementaire, mais une sur-représentativité d’une catégorie par rapport à une autre n’est pas la meilleure garantie d’équité dans la prise de décisions.

Pour permettre à la représentation nationale de devenir réellement représentative, et en finir définitivement avec la professionnalisation de la politique qui ne devrait jamais devenir un métier mais rester un noble engagement aux services de ses convictions et de ses

concitoyens, il est urgent d'adopter un véritable statut de l'élu, dont la France ne s'est jamais réellement dotée.

Il permettrait à celles et ceux qui le souhaitent, quels que soient

leur situation et leur statut professionnel, de s'engager le temps d'un, deux ou trois mandats maximum, en politique comme dans un syndicat, et de revenir ensuite à leurs activités d'origine. Là encore, depuis plus de vingt ans, les rapports se sont multipliés. En juin 2013, les



Il est urgent d'adopter un véritable statut de l'élu, dont la France ne s'est jamais réellement dotée. ”

députés Philippe Doucet (PS) et Philippe Gosselin (UMP) ont présenté un rapport d'information extrêmement complet destiné à « *renouveler le profil sociologique des élus* ». Ce rapport proposait notamment « *une allocation de retour à l'emploi à financer par les élus eux-mêmes avec une vocation assurantielle* » ainsi que « *la création d'un congé électif permettant aux élus des communes ou communautés d'au moins 10 000 habitants de bénéficier d'une suspension de leur contrat de travail leur garantissant de retrouver leur emploi une fois leur mandat clos* ». Comme beaucoup de rapports, celui-ci a été rapidement enterré. Il semble aujourd'hui urgent de lui redonner force et vigueur.

La troisième proposition consiste en la création d'une Journée de la République

Célébrer le cinéma, la musique ou notre patrimoine à travers des fêtes et des journées dédiées est incontestablement une excellente chose, tant la culture, sous toutes ses formes, représente un vecteur indispensable et irremplaçable de lien social. La République et la démocratie sont, elles, synonymes de débats, de confrontations d'idées, de projets, de valeurs entre l'ensemble des forces politiques. Toutes les sensibilités et tous les partis politiques autorisés doivent pouvoir s'exprimer, confronter leurs projets et


débattre de manière intelligible, argumentée et respectueuse. Là encore beaucoup de nos concitoyens se sont éloignés du vote (par l'abstention) ou des partis politiques traditionnels, par rejet des débats politiques actuels où seuls semblent triompher le cynisme, le sectarisme, l'absolue certitude du bien-fondé de ses propres convictions et de la vacuité de celles des autres...

Le 14 juillet, c'est la nation, et non la République, qui est célébrée à travers des défilés et diverses festivités qui permettent de rendre un hommage légitime, et plus que jamais nécessaire, à nos forces armées, gendarmes, policiers ou pompiers. Pour ces cérémonies de fête nationale, il conviendrait d'ailleurs d'interdire, et le cas échéant de sanctionner, les élus qui profitent des tribunes publiques offertes à cette occasion, souvent à l'issue des défilés dans leurs communes, pour exprimer des opinions partisans et politiciennes, au sens le plus péjoratif du terme. Comment accepter que des responsables politiques ou des citoyens soient pris pour cible le jour de la fête nationale par des élus en place, sous prétexte qu'ils ne partagent pas les mêmes orientations ? Les discours prononcés ce jour-là doivent rendre hommage à la nation française, à ses valeurs et aux idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité, aux femmes et aux hommes qui se dévouent à son service, dans l'Hexagone ou à l'étranger.

Or, le débat politique entre des valeurs et des projets différents est nécessaire, plus que jamais même dans les périodes troublées que nous traversons actuellement, car constitutif même de la République. Mais ce débat ne vit pas dans notre pays comme il le devrait, de manière respectueuse. D'où l'idée de créer une Journée de la République.

La Journée de la République pourrait se dérouler chaque année le 4^e dimanche du mois d'août afin de rappeler symboliquement la date du 26 août 1789, date du vote de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont l'article 1^{er} indique que « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* », abolissant de fait la monarchie. Cette journée marquerait la rentrée politique de manière positive et constructive. À cette occasion, les collectivités

locales ou territoriales pourraient ouvrir des espaces de dialogue et de débat dans des médiathèques, des théâtres, des écoles... Sympathisants, militants, citoyens engagés ou non, pourraient se retrouver le temps d'une journée, non plus dans les habituels entre-soi partisans, mais avec d'autres courants de pensée. Nul doute que de nombreux médias, éditeurs ou libraires pourraient s'associer pour participer à cette organisation et relayer le contenu des débats.



La Journée de la République permettrait aux tenants de la grandeur et du bonheur d'échanger sur leurs priorités respectives... ”

Il est impératif de susciter et de soutenir de véritables moments de discussions constructives, d'adversités respectueuses et peut-être même d'inévitables polémiques, pour favoriser l'émergence de nouvelles idées. Nul ne peut intellectuellement, notamment dans sa vie de citoyen, progresser sans se confronter aux autres et

à d'autres visions, d'autres valeurs, d'autres projets... Une telle Journée de la République ne mobilisera ni ne rassemblera bien évidemment tous les Français, comme me l'a fait remarquer un élu auquel je soumettais cette idée. C'est vrai. Pas plus que la Journée du Patrimoine, la Fête de la Musique ou du Cinéma, ou toute commémoration nationale, ne rassemblent 100 % des citoyens. Les élections n'attirent pas non plus tous les électeurs inscrits, mais personne ne songe pour autant à les supprimer.

Au moins à l'occasion de cette Journée de la République, celles et ceux qui le souhaitent pourraient-ils se parler en dehors de leur famille de pensée habituelle ! André Comte-Sponville raconte qu'enfant, il avait un jour demandé à son père ce que signifiait, dans la vie politique, être de droite ou de gauche. Ce dernier lui avait ainsi répondu : « Être de droite, c'est vouloir la grandeur de la France. Être de gauche, c'est vouloir le bonheur des Français. » La Journée

de la République permettrait aux tenants de la grandeur et du bonheur d'échanger sur leurs priorités respectives...

Conclusion

Si le pire n'est jamais certain, il convient de se mobiliser tous très rapidement, élus, journalistes, intellectuels et citoyens, pour donner une chance (ultime ?) à la démocratie avant que d'autres formes de gouvernance probablement pires encore, pour paraphraser la célèbre et cinglante formule de Sir Winston Churchill, ne viennent la suppléer. Le désir de « Trumpisme » ou de « Poutinisme » d'une partie très significative de l'électorat français ne doit pas être sous-estimé et les démocrates exigeants, critiques mais intransigeants, ne peuvent l'ignorer.

Aux plus inquiets de mes amis, à ceux, nombreux, qui redoutent qu'il ne soit déjà trop tard, aux déclinistes que je croise, comme à ceux qui attendent passivement un tassement de la colère citoyenne, j'aime rappeler cette magnifique formule d'Albert Camus : « *Celui qui désespère des événements est un lâche mais celui qui espère en la condition humaine est un fou* » ! Ni lâches ni fous, conscients de la situation en citoyens avertis, impliqués même pour nombre d'entre nous, les lectrices et les lecteurs de *Spirale*, humanistes éclairés, sauront participer à l'indispensable et urgent rebond citoyen... avant qu'il ne soit trop tard...

EUROPE DE LA DÉFENSE, DÉFENSE DE L'EUROPE, DÉFENSE NATIONALE, LE TEMPS DU CHOIX

Par le Général (2S) François CHAUVANCY



Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le seul objectif des démocraties européennes a été de vouloir un monde plus sûr. Les citoyens des États européens le souhaitaient aussi. Cependant la notion de « monde plus sûr » a été celle d'une Union européenne qui a refusé pendant des décennies de voir les menaces, surtout depuis la

chute du mur de Berlin en 1989.

Seules l'économie et ses interdépendances pour garantir la paix, une unification progressive des lois et des règles, sinon des cultures, étaient des objectifs acceptables pour une grande partie de la classe politique européenne en vue de créer une entité supranationale, un citoyen européen, sinon une culture commune. La défense aurait dû être la colonne vertébrale de cette construction car il n'y a pas de développement économique sans sécurité, principe ignoré pendant des décennies en raison d'un rejet des questions militaires par les institutions européennes et bien souvent par ceux qui y travaillaient.

Certes, après l'échec de la CED en 1954, des tentatives pour créer une Europe de la défense ont régulièrement été tentées pour donner l'impression de créer une entité politique complète avec une fonction diplomatique commune, des forces armées multinationales dont la mise en œuvre a demandé des années d'investissement, comme le montre le corps européen qui n'est qu'un état-major de mise en œuvre. Les autres tentatives ont été des expérimentations, souvent symboles et non réalités d'une défense commune, comme la brigade franco-allemande ou la quinzaine de groupements tactiques terrestres multinationaux de la valeur chacun d'un régiment d'environ 1 500 hommes, un non-militaire pour le combat. L'Union européenne représente pourtant une communauté de 500 millions de citoyens et de consommateurs et 22 % du PIB mondial, juste derrière les États-Unis (24 %).



« La situation internationale et les changements de gouvernements en Europe ou aux États-Unis créent l'opportunité du changement »

Cependant, dans toute crise majeure non militaire pouvant mettre en jeu la construction européenne, la classe politique ayant de moins en moins de liens avec les questions de défense pour son immense majorité, notamment en France, s'est tournée, ultime action de communication, vers une revitalisation possible d'une Europe de la défense. Cela semble le seul moyen pour donner l'impression d'agir sans

que cela ne crée une opposition interne aux États, les armées de tous les pays obéissant par définition à n'importe quel projet politique. Tant que la menace n'était pas visible et que l'allié américain, passager discret de la défense de l'Europe, ne remettait pas en cause sa présence, son engagement et surtout ses moyens, les États de l'Union européenne ont vécu pour la plupart à crédit dans le domaine de leur propre sécurité, malgré les avertissements.

Aujourd'hui, dans un contexte de crises internationales croissantes, le temps du choix est venu : poursuivre le projet d'une Europe de la défense qui n'a jamais ou presque fait ses preuves, défendre collectivement une Europe dont les limites sont sans doute à revoir en fonction des organisations, ou garantir au moins sa propre sécurité nationale avant celle de nos voisins ou de nos alliés. Cette décision devra être prise rapidement compte tenu de menaces de plus en plus réelles et fortes. La situation internationale et les changements de gouvernements en Europe ou aux États-Unis créent l'opportunité du changement.

De quoi parle-t-on : défense de l'Europe ou défense européenne ?

De quoi parle-t-on avant tout ? Défense de l'Europe ou défense européenne ? Il faut en effet se questionner sur les mots et sur ce qu'ils recouvrent. Devons-nous avoir une Europe de la défense ou simplement assurer la défense de l'Europe ? D'un côté, nous avons un dogme politique pour contribuer à la construction européenne. De l'autre, nous avons une vision pragmatique qui permet l'action à bon escient, au bon moment, pour répondre à la menace avec les moyens que chaque État s'est donnés ou est prêt à partager. Pour autant, l'Union européenne n'a-t-elle rien fait ? Après Helsinki en 1999, les Européens avaient défini les *headline goals*. Les Quinze d'alors s'engageaient à être capables de « déployer des forces militaires » de l'ordre « d'un corps d'armée jusqu'à 15 brigades, soit 50 000 à 60 000 hommes » pour pouvoir accomplir l'ensemble des missions de Petersberg, c'est-à-dire notamment des missions de combat, d'interposition et de maintien de paix. Cependant, en quinze ans, les États européens n'ont pas été capables de tenir leur promesse. Depuis 2003, l'UE a cependant effectué quelque 30 missions civiles et opérations militaires sur trois continents. Elles ont toutes été déployées pour réagir à des crises : consolidation de la paix après le tsunami en Indonésie, protection des réfugiés au Mali et en République centrafricaine, lutte contre la piraterie au large de la Somalie et de la Corne de l'Afrique.

Suite à une initiative franco-britannique de février 2004 à laquelle s'est jointe l'Allemagne, les ministres de la Défense de l'Union européenne ont approuvé la mise en place de « groupements tactiques terrestres interarmes », d'environ 1 500 soldats pour des opérations de réaction rapide. Ces GTIA n'ont jamais été déployés, alors que, depuis janvier 2007, l'Union est en mesure de lancer des opérations d'intervention rapide à l'aide de deux bataillons comptant 1 500 hommes chacun.

Ces forces d'urgence permettraient-elles d'obtenir des effets significatifs sur le terrain ou sur l'ennemi potentiel dans un combat en haute intensité ? Rien n'est moins sûr. L'efficacité militaire qui est celle de la conduite des opérations de guerre implique une dimension minimum d'une grande unité interarmes, en l'occurrence celle de la division (10 000 à 20 000 soldats), à défaut celle de la brigade de quelque 5 000 à 8 000 soldats.

Jamais l'environnement stratégique de l'UE n'a été aussi déstabilisé depuis la fin de la guerre froide. ”

L'expérience montre qu'il faut privilégier la grande unité nationale terrestre sous le commandement d'un état-major multinational. En effet, la défection d'alliés au sein d'une unité multinationale pour des raisons politiques intérieures, le refus d'avoir tel ou tel comportement pour des questions juridiques nationales, ou des pertes excessives ou non acceptées, sont toujours possibles. Le combat

en haute intensité implique l'interopérabilité des matériels, mais aussi de la culture militaire et de la langue.

Concernant les armées navales, suite à nouveau à une initiative franco-britannique, les quatre pays européens qui possèdent des porte-avions ou des porte-aéronefs (France, Grande-Bretagne, Italie et Espagne) ou les sept qui disposent de forces amphibies ont développé les missions et les exercices communs afin de favoriser l'interopérabilité entre forces navales européennes. La lutte contre

la piraterie en a été le symbole, mais si l'on se réfère à la dernière saisie d'un navire par des pirates somaliens en mars 2017, la force navale européenne se limitait à un seul navire : manque d'intérêt, affaiblissement de la vigilance, manque de navires ? Pour les armées de l'air, le transport stratégique a été développé notamment en organisant la cession d'heures de vol aux pays clients.

L'Union européenne a aussi essayé de créer politiquement cette défense commune. Depuis le traité de Lisbonne, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune. Ainsi, la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) a pour objectif de permettre à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la charte des Nations unies. Cependant, la PESD, qui n'implique pas la création d'une armée européenne, orientation réaffirmée régulièrement en France par l'exécutif¹, évolue de façon compatible et coordonnée avec l'Otan.

D'une vision bien théorique et simplement politique, les Vingt-Sept savent désormais que la question-clé pour une grande partie des Européens est celle de la sécurité. Une Europe « forte » qui « protège » au lendemain de la crise migratoire, des attentats et du Brexit, Paris et Berlin entendaient, en usant de ces formules, rassurer une opinion inquiète même si le problème de la sécurité relève toujours de la compétence des États et non de l'Union. Jamais l'environnement stratégique de l'UE n'a été aussi déstabilisé depuis la fin de la guerre froide. *« À l'est, la sécurité européenne est mise à mal, tandis que le terrorisme et la violence font des ravages en Afrique du Nord et au Proche-Orient, mais également au sein même de l'Europe. La croissance économique n'est pas à la mesure de la*

1 En 2007, les capitales européennes n'ont pas pris au sérieux la proposition faite par le président polonais Lech Kaczynski de former une « armée européenne » de 100 000 hommes rattachée à l'Otan. D'abord parce que ce concept constitue un chiffon rouge pour les Britanniques, sans lesquels une défense européenne sera, au mieux, bancale. Ensuite, parce que le niveau d'intégration politique au sein de l'UE rend une telle avancée irréaliste.

croissance démographique dans certaines régions d'Afrique, les tensions sur le plan de la sécurité se font de plus en plus vives en Asie, et le changement climatique entraîne également son lot de perturbations »². Nous pourrions désormais inclure la Turquie.

Les États-Unis ne cachent pas leur retrait progressif du Vieux Continent et ont depuis fragilisé cette orientation. ”

Le sommet de Bratislava des Vingt-Sept a relancé le 16 septembre 2016 l'idée d'une Europe de la défense en mettant l'accent sur la notion d'« autonomie stratégique ». Certes, la défense de l'Europe dépend largement de l'Otan comme cela a été inclus dans le traité de Lisbonne. « *L'UE intensifiera sa contribution à la sécurité collective de l'Europe, en étroite coopération avec ses partenaires,*

à commencer par l'Otan »³. Mais les États-Unis ne cachent pas leur retrait progressif du Vieux Continent et ont depuis fragilisé cette orientation.

Or, la stratégie européenne de sécurité de décembre 2003, renouvelée sommairement en juin 2016, la réalité des ressources consacrées à la défense, la réticence de l'Europe à recourir à la force, laissent supposer qu'elle sera seulement dans les prochaines années en mesure de conduire des opérations de maintien de la paix, de financer la reconstruction des États détruits dans le cadre de l'approche globale, comme cela a été confirmé le 28 juin 2016 : « *Il est essentiel de mettre en œuvre " l'approche globale à l'égard des crises et des conflits " en recourant de façon cohérente à toutes les politiques dont dispose l'UE. Mais l'importance et la portée de cette approche globale seront davantage étendues. L'UE interviendra à tous les stades du cycle de gestion des conflits, en agissant rapidement en matière de prévention, en réagissant de façon responsable*

2 Stratégie de sécurité européenne, 28 juin 2016.

3 Stratégie de sécurité européenne, 28 juin 2016.

et décisive face aux crises, en investissant dans la stabilisation et en évitant un désengagement prématuré lorsqu'une crise éclate »⁴. Elle laissera aux États capables de le faire (capacités militaires, fonctionnement politique) le soin d'imposer la paix si nécessaire. Cela donne une opportunité d'influence pour les nations disposant encore de forces armées autonomes comme la France.

Le contexte politique et sécuritaire

Trois faits ont surtout changé la donne pour une défense européenne :

- l'annexion de la Crimée et les nouvelles capacités militaires russes ;
- une dépendance des États-Unis accentuée par l'administration Trump qui met la pression sur le *burden sharing* ;
- le Brexit et le « départ » du Royaume-Uni, seconde force opérationnelle de l'Union européenne.

Malgré l'apparente quiétude d'une Europe ayant évacué les dangers d'une agression immédiate depuis 1989, il apparaît que le recours à des opérations militaires influe encore sur les relations internationales. Les menaces sont devenues réelles et perceptibles pour tout citoyen européen. Le retour de la Crimée à la Russie par une opération hybride, la guerre en Ukraine, la piraterie, la menace islamiste intérieure et transfrontalière, la guerre au Moyen-Orient, au loin les menaces en mer de Chine, la menace nucléaire coréenne, toutes ces crises ou ces conflits en cours ou en devenir possible montrent la guerre à notre porte et l'incertitude d'une sécurité mondiale.

Jamais depuis la Seconde Guerre mondiale les forces armées européennes n'ont donc été autant susceptibles d'être engagées sur des théâtres d'opérations à l'intérieur de l'Union européenne ou à l'extérieur. Elles ne se limitent plus à des affrontements de forces conventionnelles à forces conventionnelles, selon des règles convenues ou à une défense territoriale de leur souveraineté respective. Jamais la notion de paix n'a été autant remise en question.

4 Stratégie de sécurité européenne, 28 juin 2016.

Il paraît donc opportun de se questionner sur la crédibilité aujourd'hui d'une défense de l'Europe, d'une Europe de la défense dans le sens généralement compris des Français, c'est-à-dire d'une défense avant tout assurée par l'Union européenne. Cela conduit aussi à s'interroger sur les missions, les capacités militaires existantes ou nécessaires, sur les effets qu'elles seraient réellement en mesure d'atteindre sur un ennemi à définir.

Ces menaces sont cependant aggravées par la perception que le reste du monde et des agresseurs potentiels de l'Union européenne ont de celle-ci. Pour reprendre une réplique célèbre, l'Union européenne combien de divisions ? Je l'amenderai en « combien de divisions opérationnelles⁵ en mesure d'être engagées rapidement face à une menace ? ». Très peu. Quelques milliers d'hommes de plusieurs États européens engagés dans le cadre de l'Otan, et non dans celui de l'Union européenne, pour rassurer les Européens de l'Est face à la Russie, prouvent cette réalité. Nous sommes dans la gesticulation et la communication. L'Union européenne est perçue comme faible.

Tout en rappelant que la force militaire est redevenue un facteur de puissance et donc de dissuasion aussi de l'agression, cette faiblesse militaire européenne conduit à une perception justement peu dissuasive. L'Union européenne peut devenir un objet de convoitise. Ainsi la Russie a publié un document de trente-huit pages en décembre 2016 amendant le document précédent de 2013. L'Union européenne (UE) est accusée « d'expansion géopolitique » et de chercher, conjointement avec les États-Unis, à « saper la stabilité régionale et globale ». L'ennemi occidental se construit dans les esprits. Il est vrai que les intrusions de l'Union européenne dans le conflit ukrainien ont conduit en partie à cette situation. L'Union européenne devient au moins un adversaire, sinon un ennemi.

5 Une division d'un effectif variant de 10 000 à 20 000 hommes en moyenne.

De fait, une défense a minima de l'Europe

Or, l'Europe a souhaité construire un environnement pacifié favorable à ses intérêts, au moindre coût, sans distinguer un quelconque ennemi qui pourrait nuire à un dialogue fructueux. Il pourrait s'ajouter pendant de nombreuses années un profond mépris de l'administration européenne de Bruxelles pour les militaires, comme cela a pu être ressenti lors de la création douloureuse de l'état-major de l'Union européenne commandé par un « directeur » certes général. Aujourd'hui, face à une résurgence de la volonté russe de montrer ses muscles, il est symptomatique que les Européens aient été incapables de pouvoir organiser des mesures de réassurance envers les États les plus exposés suffisamment fortes pour être dissuasives. Il a fallu attendre l'impulsion de Washington, son engagement, pour que les Européens se décident, un peu, à agir. L'Europe est comme cet adulte qui s'enracine au domicile des parents, répugne à le quitter car le logis et le couvert sont assurés, à un moindre coût... La réalité, aujourd'hui, c'est que, plus de vingt-cinq ans après la chute du mur de Berlin, l'Europe est devenue dépendante des États-Unis et n'est plus en mesure de réagir seule et unie à des menaces, même d'intensité moyenne, sur son territoire.

L'Europe est comme cet adulte qui s'enracine au domicile des parents, répugne à le quitter car le logis et le couvert sont assurés, à un moindre coût... ”

Pourtant, la France a longtemps été une activiste de la défense commune. Avant de se rendre compte de la stagnation de ce projet, elle a souhaité jusqu'en 2013 une Europe stratégique, apte à devenir un acteur de sécurité global, capable de davantage assumer ses responsabilités internationales dans la gestion des crises, de manière autonome comme en partenariat avec les États-Unis.

Elle a proposé de créer des forces militaires déployables pour une durée significative au profit de deux à trois opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, plusieurs opérations civiles moins

importantes, sur des théâtres différents, une montée en puissance des capacités européennes de planification et de conduite d'opérations, militaires et civiles, de rédiger un livre blanc européen sur la défense dans ses deux *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 et 2014, la dynamisation de l'industrie de défense européenne.

Sur ce point, la concurrence est forte entre les 4^e, 5^e et 6^e exportateurs mondiaux que sont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Européaniser l'industrie est un impératif, mais on peut douter de l'avenir de ce projet. Ces cinq années ont par exemple été marquées par l'entrée en service des premiers F-35 américains dans les flottes aériennes britanniques, italiennes, norvégiennes et néerlandaises. Enfin, dans tous les cas, la plupart des pays restent éloignés de l'objectif budgétaire fixé en 2014 par l'Otan et non par l'Union européenne : atteindre en 2024 le seuil de 2% du produit intérieur consacré aux forces armées. Selon les données publiées en 2017 par l'Institut international des études stratégiques (IISS) dans son *Military Balance 2017*, seuls deux pays, l'Estonie et la Grèce, ont atteint l'objectif des 2% en 2016. Ils étaient quatre en 2015.

L'organisation de la défense de l'Europe aujourd'hui

L'Alliance atlantique reste un acteur central de la sécurité de la zone euro-atlantique. La France est l'un des principaux contributeurs au sein de l'Otan : 4^e contributeur au plan financier. Tous les États ont reconnu la complémentarité entre l'Union européenne et l'Alliance atlantique. Cela est confirmé par les organisations, les structures, les chaînes de commandement politiques différentes et non interchangeables. Certaines missions, l'Otan ne peut (ou ne veut) pas les assumer (sa présence dans certaines régions n'est pas toujours souhaitée) ou les assurer (car elle n'en a pas les moyens). Il y a donc aujourd'hui complémentarité des deux organisations et non concurrence. En raison de la baisse des budgets européens de la défense, les États-Unis doivent consacrer à hauteur de 68% aux dépenses militaires de l'Otan.

Notons cependant que la doctrine d'emploi des armées européennes est dérivée du corpus doctrinal de l'Otan où l'on retrouve

presque les mêmes experts de domaine. Il est difficile par ailleurs de concevoir deux types de doctrine à faire appliquer par deux organisations militaires différentes mais employant les mêmes personnels ! On oublie aussi les modes d'action des armées nationales. La question n'est pas d'acheter un équipement commun, mais un équipement souvent conçu en relation étroite avec les opérationnels qui convient aux types de missions et à la culture militaire de l'armée concernée.

Le renforcement des acteurs de la PESD par le traité de Lisbonne en 2007

Il n'existe pas d'armée européenne comme il n'y a pas d'armée de l'Otan. Il y a des forces nationales qui sont utilisées, en fonction des besoins, pour des opérations nationales ou multilatérales, dans un cadre national, européen ou dans celui de l'Otan. Les pays décident par eux-mêmes où et quand, dans quelles conditions leurs forces se déploient. C'est le même réservoir de forces pour toutes les missions.

Tirant parti des faiblesses de certaines armées, l'idée parfois avancée est celle d'un projet d'armée européenne. Cette idée revient souvent aussi chez certains (hommes politiques, observateurs) qui n'arrivent pas à traduire autrement le projet d'un renforcement de l'Europe de la défense en mutualisant des moyens, surtout dans une logique de « rentabilité ». Comme s'il ne pouvait y avoir d'autre projet, comme si la pensée stratégique était à ce point annihilée qu'il n'y a pas d'autre projet possible au niveau européen que l'armée européenne.

La création d'une armée européenne suppose en outre un énorme engagement politique, militaire, technique et... financier. Elle supposerait ainsi au préalable des investissements notables avant d'en récolter des fruits d'économie budgétaire. Ce n'est pas vraiment possible, aujourd'hui, pour trois raisons essentielles :

- il n'y a pas de pouvoir européen fort, légitime, capable d'assumer politiquement et financièrement un engagement militaire avec ses pertes humaines, ses possibles erreurs ;

- il n'y a pas de peuple européen, encore moins de volonté dans la plupart des pays de consentir de nouveaux glissements de souveraineté à l'échelon supranational ;
- il n'y a pas de réel budget européen de la défense.

Le traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, a certes introduit des avancées importantes en matière de défense, faisant de la PESD (politique européenne de sécurité et défense) une politique à part entière de l'Union européenne.

Les capacités d'action de l'Union européenne ont été renforcées grâce à :

- l'extension des missions de Petersberg qui sont données aux forces armées dans le cadre de la PESD. Ces missions concernaient initialement les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de maintien de la paix, ainsi que les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix. À ces missions de gestion des crises civiles et militaires, s'ajoute désormais la composante « prévention des conflits » de la PESD qui inclut les missions de désarmement, de conseil et d'assistance en matière militaire, de prévention des conflits et de stabilisation à la fin des conflits. Ces missions peuvent également contribuer à lutter contre le terrorisme mais peu aux opérations de guerre ;
- l'institutionnalisation de l'Agence européenne de défense (AED) ;
- l'instauration d'un fonds de lancement pour financer les activités préparatoires des activités militaires de l'Union européenne : ce fonds devrait faciliter le déroulement des opérations militaires de l'Union européenne ;
- la possibilité d'adopter des décisions à la majorité qualifiée au sein du Conseil pour certains aspects de la PESD ;
- l'assouplissement des conditions relatives à la minorité de blocage et au système d'abstention constructive dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, en permettant la prise de décision à l'unanimité qui n'engage qu'une partie des États membres.

Le traité a renforcé la solidarité entre les États membres, via la création d'une clause de solidarité entre États membres en cas d'attaque terroriste ou de catastrophe naturelle ou d'origine humaine et la création d'une clause d'aide et d'assistance en cas d'agression armée. Il instaure, en outre, de nouveaux outils de coopération utiles à la défense :

- la création des coopérations renforcées est désormais possible dans tous les domaines de défense ;
- la coopération structurée permanente (CSP) pourra être créée en matière de défense. Elle vise à permettre à un groupe d'États membres remplissant des critères de capacités militaires et de disponibilité d'une partie de leurs forces au service de l'Union d'engager entre eux diverses coopérations visant à la constitution d'un « réservoir de forces » pour l'Union.

Un changement net de la classe politique française sur la défense de l'Europe en 2017

Sans menace islamiste, sans actions terroristes régulières, sans guerre en Ukraine, sans menace nucléaire coréenne, sans Brexit et son influence sur la défense européenne, sans l'élection de Donald Trump, la défense européenne n'aurait sans doute pas été débattue durant l'élection présidentielle. Ainsi, la sortie de l'Union européenne et de l'Otan voulue par Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen, François Asselineau conduit naturellement à abandonner tout engagement pour la défense de l'Europe par l'Union européenne ou par l'Otan.

En revanche, Benoît Hamon, Emmanuel Macron et François Fillon étaient favorables à la participation de la France à l'Otan, à la différence des autres candidats. Ils étaient aussi favorables à une défense européenne plus active avec des propositions qui semblaient pourtant des vœux pieux :

- Benoît Hamon proposait une union de défense autour de la France, le renforcement des unités (quelle unité à part la brigade franco-allemande ?) et des états-majors multinationaux déjà bien nombreux pour lesquels la France

assure d'ailleurs ses engagements, ce qui n'est pas le cas de tous les États, le développement d'une politique européenne de cyberdéfense, la création d'une agence européenne de renseignement ;

- Emmanuel Macron, très proche des initiatives de Benoît Hamon, proposait de mutualiser les forces, de partager le renseignement, d'instituer un conseil de sécurité européen avec un quartier général (mais quid de l'état-major de l'Union européenne de 400 personnes à Bruxelles ?), d'activer des groupements tactiques ;
- enfin François Fillon proposait la création d'une « alliance de la défense européenne » et la mutualisation des Opex sans doute menées au profit de l'Union européenne, car la France n'a pas vocation à assurer la sécurité seule de l'Europe.

L'ensemble des candidats a envisagé des coopérations renforcées en termes de défense avec des États européens, qu'ils soient britanniques avec le maintien du traité de Lancaster House, ou allemands. Les autres États européens n'existent pas dans cette approche sécuritaire.

Des propositions

Si la défense européenne a peu de sens aujourd'hui et que l'Otan reste la seule alliance politico-militaire crédible, peut-on envisager cependant des coopérations renforcées avec des États membres plus disposés à assurer une sécurité crédible ? Sans aucun doute et elles sont prévues par le traité de Lisbonne.

Trois armées européennes disposent aujourd'hui de l'ensemble des moyens permettant à une force armée d'être engagée : l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France. Les autres nations ont réduit leurs capacités militaires, mutualisé des fonctions rendant ces armées peu opérantes, abandonné parfois des fonctions comme les chars de bataille pour la Belgique, qui compte sur ses alliés. Cela est dû à la fois à la professionnalisation généralisée des armées occidentales, à la baisse des budgets dédiés à la défense favorisée par

l'appartenance à l'Otan et donc au soutien budgétaire américain, à la croyance à la fin des guerres européennes.

La menace russe, le terrorisme islamiste, l'immigration illégale massive à venir, les orientations du président Trump remettent en cause le principe même de la protection collective souvent mise en avant au profit d'une première sécurité qui soit d'abord assurée d'une manière souveraine, éventuellement par des accords bilatéraux à partir des trois armées principales en Europe, ensuite par une sécurité collective.

S'appuyer sur les armées disposant de toutes les capacités

L'Allemagne dispose sans doute matériellement de l'armée la plus puissante d'Europe mais elle refuse la guerre. L'armée allemande est une armée discrète. Soutien inconditionnel de l'Otan, comme l'a rappelé dans un entretien au *Monde*, la ministre allemande de la Défense, Ursula von der Leyen, l'Allemagne justifie cette position à la fois pour sa capacité à standardiser les forces atlantiques et pour promouvoir la liberté, la démocratie et les droits de l'homme. Elle consacre aujourd'hui 34 milliards d'euros par an à sa défense⁶, soit 1,2 % de son PIB, soit en valeur absolue plus que la France qui, en outre, consacre 5 milliards d'euros à la dissuasion nucléaire. Ce pourcentage la place au 16^e rang parmi les 28 États membres de l'Otan si l'on se réfère seulement au PIB, qui n'est plus forcément le bon critère.

Au Bundestag, Mme Merkel s'est engagée à atteindre 60 milliards d'euros, ce qui placerait l'Allemagne au premier rang européen devant le Royaume-Uni et la France. Cependant, disposer de moyens importants ne signifie pas être efficace et agir. En effet, l'opinion publique allemande est toujours réticente au recours à la force militaire. La Constitution allemande et le Parlement allemand ne donnent pas la liberté nécessaire pour agir rapidement comme

6 L'Allemagne consacre 1,19 % de son PIB à la défense mais elle est l'un des rares pays à affecter 0,7 % de sa richesse nationale à l'aide au développement. Elle est aussi l'un des plus gros contributeurs en matière d'aide humanitaire (1,2 milliard d'euros en 2016).

en France, face à une situation militaire réclamant une action urgente comme au Mali en 2013. En Afghanistan, les Allemands présents pendant une dizaine d'années n'ont que peu combattu les talibans sur le terrain.

La France à nouveau doit rester maîtresse de son destin et du recours à la force. ”

L'armée britannique est une armée exsangue aujourd'hui. Elle est en effet incapable de se projeter dans une opération, conséquence de l'engagement du Royaume-Uni dans deux guerres majeures de 2003 à 2014 en Irak et en Afghanistan. Nous sommes à l'époque des guerres longues, durant plus longtemps que les deux guerres mondiales du XX^e

siècle. Cet effort a usé les forces britanniques qui ont engagé simultanément des dizaines de milliers d'hommes à terre, effort dont la France est incapable depuis longtemps. La première guerre du Golfe a engagé moins de 15 000 Français, l'Afghanistan ou la Côte d'Ivoire moins de 4 000 hommes. L'armée britannique est désormais incapable de faire face à la fois au renouvellement accéléré des matériels, des munitions, des équipements et aux pertes humaines, malgré un budget de la défense important. Elle reste au cinquième rang mondial des dépenses militaires, mais elle a même abandonné pendant un temps les porte-avions, trompant d'ailleurs à nouveau la France sur sa volonté d'un partenariat dans leur construction.

Cependant, la plupart des opérations militaires européennes se sont passées, jusqu'ici, des armées britanniques. Même l'opération anti-piraterie dans l'océan Indien, pourtant commandée par un Britannique, n'a bénéficié que d'un soutien limité de la Marine royale en termes de navires. D'ailleurs, les Britanniques se sont toujours arrangés pour donner peu mais contrôler tout en plaçant leurs généraux et leurs officiers aux postes clés des états-majors. Enfin l'armée française est une armée aguerrie, mais sous-budgétisée, en grande partie en raison du choix budgétaire favorisant la

dissuasion sans donner les moyens nécessaires aux forces conventionnelles. L'armée française a de fortes capacités opérationnelles. Ses réussites sont enviées, mais elle est au bout de ses possibilités avec des ressources budgétaires limitées malgré les promesses politiques. La France avait souscrit à l'objectif des 2% du PIB fixé par les alliés de l'Otan en 2014, renouvelant des engagements pourtant déjà évoqués dans le passé. Pour le général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées, le budget français devrait passer de 32,7 milliards prévus en 2017 à 41 milliards d'euros dès 2020, hors pensions. Si le budget demeure identique, la dissuasion pèsera trop, un cinquième du total, et les effets d'éviction sur les forces conventionnelles seront massifs. La sécurité, qu'elle soit intérieure ou extérieure, sera mise en danger au profit de la dissuasion et aussi des entreprises concernées.

Il faut cependant noter que le manque d'intérêt des États européens, notamment dans les interventions françaises en Afrique à partir de 2013, a provoqué un raidissement de la France et finalement le choix de préserver la capacité française à assurer seule ses intérêts de sécurité et donc de puissance. La France à nouveau doit rester maîtresse de son destin et du recours à la force.

Se poser la bonne question : des armées et des forces de coercition, pour quoi faire ?

Il est légitime de se poser la question des capacités réelles d'action de l'Union européenne. À quoi peut servir une défense commune de l'Europe ? Pour quel type de conflit et contre quel ennemi ?

Ce n'est pas la logique budgétaire qui fait la stratégie. Or les menaces évoquées conduisent aussi bien à des conflits de haute intensité, c'est-à-dire, tous moyens conventionnels rassemblés, contre un autre État, qu'à des conflits dits de basse intensité de type guérilla dans un État où les forces européennes seraient amenées à intervenir (mais qui demande à l'Union européenne d'intervenir ?) face à l'emploi du mode d'action terroriste, tout en devant relever le défi de la reconstruction d'un État failli. Opération de stabilisation, opérations de maintien de la paix, contre-insurrection, contre-terrorisme, contre-piraterie, formation d'armées étrangères sont des missions qu'il faut savoir relever.

Une première mission serait d'assurer la protection nucléaire de l'Europe par des Européens, donc par les forces nucléaires françaises, mais cette solution est rejetée, notamment par les Allemands. De fait, la protection nucléaire de l'Europe est assurée par les États-Unis et par le Royaume-Uni par l'intermédiaire de l'Otan. La lutte contre le terrorisme ou contre l'islamisme radical est un moyen de mobiliser les États, mais elle reste du domaine de la sécurité intérieure. Se limitant à la lutte contre l'action terroriste et non contre ses causes, la lutte contre le terrorisme a été policarisée avec Europol et Eurojust – le nouveau corps européen de gardes-frontières (anciennement Frontex) – y coopère avec des spécialistes nationaux de la sécurité. Elle semble cependant⁷ obtenir quelques effets avec la création d'un poste de commissaire pour l'Union à la sécurité, confié au Britannique Julian King par la Commission européenne le 2 août 2016. Ce dont on peut s'étonner.

Quel cadre pour des coopérations possibles ?

Les coopérations renforcées pourraient prendre plus d'ampleur. Ainsi, le traité de Lancaster House, toujours en vigueur, a lancé le concept d'une force commune de projection, mais la lenteur de sa mise en œuvre et sans doute le Brexit peuvent faire douter du succès de cette coopération. Reste l'Allemagne, mais la France ne devrait-elle pas privilégier une coopération militaire avec d'autres États européens au lieu de se focaliser sur un pays, certes disposant de moyens conséquents, mais peu enclin à recourir à la force militaire et donc pouvant disposer d'une capacité d'entrave à une opération efficace ?

De fait, l'Union européenne et l'Otan permettent aux États de ne pas participer à une opération militaire même voulue par tous, sauf bien sûr en cas d'agression subie par l'un des membres. Ainsi le Danemark possède un *opt out* et ne participe ni aux décisions ni aux opérations militaires de l'Union européenne. L'Irlande a ainsi à deux reprises inscrit dans les traités sa neutralité et sa réserve

⁷ Lorsqu'on additionne les nouvelles dépenses annoncées et plus ou moins clairement estimées, on devrait arriver facilement à 1% du PIB.

quant à un engagement supplémentaire (notamment pour la coopération structurée permanente). Les pays tenants de l'Alliance atlantique ont également inscrit la priorité à l'Otan dans la défense territoriale de l'Europe (article 42 du traité de Lisbonne, 2007). Il reste cependant l'article 44 qui permet à l'Union européenne de donner mandat à quelques pays d'agir en son nom.

Les États membres ont toujours la possibilité de participer à des projets industriels dans le cadre de l'Agence européenne de défense. S'ajoutent toutes les coopérations qui fonctionnent hors du cadre du traité européen (avions Transall à l'A400M ou à l'Eurofighter, hélicoptère NH 90, frégates FREMM, commandement européen du transport aérien).

« Les notions d'intérêt national et de zone d'influence ne peuvent être ignorées au nom de l'obligation d'une vision stratégique collective de la sécurité »

Les conflits actuels posent donc la question suivante : une coalition militaire européenne pourrait-elle conduire et gagner un conflit de type irakien ou afghan ? Non. Il faut donc faire preuve de pragmatisme. Il s'agit bien d'une réflexion sur l'efficacité de nos armées dans de vraies opérations militaires. En l'occurrence, l'Europe ne le veut pas. Elle a des buts de paix dont

l'objet, hormis la défense de nos frontières et de nos concitoyens, pourrait être la seule pacification de notre environnement extérieur. Cela signifierait des capacités à reconstruire un État de droit apte à s'insérer dans la communauté internationale, neutraliser les acteurs de violences, supprimer les causes de violence et laisser une situation gérable par une autorité civile.

Cependant, aujourd'hui, ce qui est demandé aux alliances, c'est d'identifier la menace collective et de confier un mandat pour y faire face. Celui-ci sera assuré soit collectivement soit par une coalition ad hoc. Celle-ci conduit naturellement à signer des traités bilatéraux et des accords précis dès le temps de paix. Les notions d'intérêt

national et de zone d'influence ne peuvent être ignorées au nom de l'obligation d'une vision stratégique collective de la sécurité. Ainsi un mandat donné par l'Union européenne ou l'Otan doit concerner toutes les membres. Si cela n'est pas le cas, la nation est libre d'agir. Si la menace est définie comme collective, en fonction de la zone d'opération concernée, soit l'organisation s'engage totalement, soit elle délègue cette responsabilité, considérant qu'il y a une menace pour l'organisation concernée mais qu'elle sera mieux prise en compte par un État ou un groupe d'États spécifiques. Dans ce dernier cas, se pose la mise à disposition des moyens communs ou partageables au profit de la coalition constituée. La question de la participation au financement de l'opération se pose également. Cela a d'ailleurs été une proposition du candidat Fillon, de mutualiser les dépenses pour les opérations au profit de l'Union européenne. Certes, nous aurons des États en première ligne, d'autres en seconde ligne, mais dès lors que ces États participent à l'effort de guerre, pourquoi pas ?

Conclusion

Aujourd'hui, la conduite de la guerre est globale, totale. La menace est devenue réelle, mais l'Union européenne est en crise et peu crédible pour faire face. Les Britanniques quittent l'Union européenne, la Pologne s'est brouillée avec l'Allemagne et la France. Des États européens orientaux expriment leurs différences stratégiques soit en faveur de la Russie, soit contre la Russie. L'Allemagne enfin devient une puissance forte, y compris avec un volet militaire de plus en plus important.

Dans ces conditions, comment assurer une sécurité globale crédible et durable dans ce contexte, concilier 27 politiques nationales avec celle de l'Europe, mener une politique avec 27 opinions publiques différentes, faire abstraction des intérêts nationaux légitimes de chacune des nations, enfin intervenir militairement pendant plusieurs années lorsque effectifs et budgets consacrés à la défense fondent et sapent à terme l'efficacité et la crédibilité d'une force militaire européenne ? Finalement l'Europe sera-elle capable de faire autre chose, et le faut-il, que la « vaisselle » alors que les

Américains, éventuellement leurs alliés britanniques, feraient la « cuisine » ?

Dans tous les cas, un État souverain peut difficilement aujourd'hui faire confiance dans la durée à ses alliés pour contribuer à sa défense. L'illusion de la défense européenne s'est estompée malgré tous les discours politiques. Désormais, la seule réponse pragmatique est une capacité nationale à assurer totalement sa sécurité, ce qui n'exclut pas des coopérations avec d'autres États par des traités spécifiques.

- 127 **Sacrées questions... sur l'Islam**
de Faouzia CHARFI
Éd. Odile Jacob, 2017.
// Alain Grangé-Cabane
- 135 **Dictionnaire de la laïcité**
Ouvrage collectif sous la direction de Martine Cerf, secrétaire générale de l'association EGALE (Égalité-laïcité-europe) et Marc Horwitz, membre fondateur de l'association EGALE, Armand Colin, Éd.2016.
// Michel Payen
- 145 **Génie de la laïcité**
de Caroline Fourest
Éd. Grasset, 2016.
// Jean-Philippe Léglise

SACRÉES QUESTIONS... SUR L'ISLAM

de Faouzia Charfi - éd. Odile Jacob, 2017.

Par Alain GRANGÉ-CABANE

Les questions « sacrées », c'est-à-dire religieuses, que, dans son dernier ouvrage, Faouzia Charfi pose, se pose et nous pose, à propos de l'islam d'aujourd'hui sont en effet de... « sacrées » questions. Au passage, reconnaissons à l'auteure (ou à son éditeur) un réel talent pour les titres, puisque son précédent opus – consacré à l'obstacle qu'une lecture intégriste de l'islam fait à la démarche scientifique – s'intitulait, d'un joli à-propos, *La Science voilée*.

Ces sacrées questions tentent d'expliquer pourquoi l'islam, non seulement ne s'est pas mis à jour du monde moderne, mais encore est saisi, depuis quelques décennies, par une crispation rigoriste. Pour ce faire, Faouzia Charfi, qui se définit comme « femme de culture musulmane », s'appuie sur une connaissance aigüe des textes sacrés de sa religion et de ses théologiens. Mais elle nous éclaire aussi à partir d'autres points de vue complémentaires, tirés de ses diverses expériences : physicienne de haut vol, professeur d'université, ministre (même éphémère) de l'Enseignement supérieur ; de manière plus originale, elle n'hésite pas à faire aussi référence à sa propre histoire, de fille (d'un pharmacien éclairé du

sud tunisien), de mère (de trois filles) ou d'épouse (elle est la veuve de Mohammed Charfi, un des plus éminents juristes de son pays, également président de la Ligue des droits de l'homme de Tunisie, et ministre qui modernisa totalement l'enseignement de son pays). Enfin, et ce n'est pas le moindre intérêt de sa démonstration, Faouzia Charfi insiste à juste titre sur l'exemple de sa nation, nous rappelant que la Tunisie a longtemps été pionnière dans la conciliation entre islam et démocratie, mais que les récentes attaques intégristes (internes ou externes) cherchent à faire de ce petit pays le « maillon faible » d'un islam des Lumières.

Le constat consterné, et parfois rageur, d'où part Faouzia Charfi est que « *les musulmans d'aujourd'hui sont déchirés entre l'islam de la tradition et le monde moderne. Comment se sentiraient-ils en conformité avec une religion qui leur impose des prescriptions d'un autre âge ?* ». Pour nous le démontrer, elle aborde de multiples sujets, aussi bien théologiques, politiques, scientifiques, que juridiques, mais aussi pratiques ou quotidiens.

Comme il est naturel en matière religieuse (« à l'origine était le Verbe »), le livre s'ouvre par un débat sur le texte fondateur de l'islam, le Coran. C'est l'occasion pour Faouzia Charfi de constater, à partir de doctes exégèses, que « *aujourd'hui, c'est le point de vue des traditionalistes qui domine* » et qu'il « *ne propose qu'une vision littéraliste du Coran* ». Cela s'explique notamment par l'importance excessive que, dans de nombreuses terres d'islam, a prise la charia (loi religieuse) – ce corpus de règles juridiques très nombreuses portant sur l'ensemble des problèmes de la vie en société.

Parmi ces multiples dispositions, la plus extrême est celle qui punit de mort l'apostat, c'est à dire le musulman qui abjure l'islam. Au nom du Coran (« *Que croie celui qui veut, et que dénie celui qui veut* » – verset 29 de la sourate « La caverne » - 18), Faouzia Charfi démontre pourtant que l'apostasie est non seulement contraire à la liberté de conscience (telle qu'elle figure à l'article 6 de la Constitution tunisienne), mais surtout qu'elle est « *l'idée la plus désastreuse*

qu'ont eue les ulémas, leur invention la plus horrible, et qui reste aujourd'hui la plus grande tare de la charia » (Mohammed Charfi). Vient ensuite la dénonciation de l'islam wahhabite, qui notamment « interdit la littérature, la philosophie, les arts, la musique, la danse, le cinéma... en un mot la culture ». Le wahhabisme est né au XVIII^e siècle – au nom d'une « vision religieuse ultrarigorigiste et archaïque » – dans le désert de Nadjid (Arabie), puis, une fois « devenu la doctrine officielle de l'Arabie saoudite, il s'est introduit dans tous les continents et s'est glissé, grâce à la puissance financière née du pétrole, dans de nombreuses institutions éducatives à travers le monde ».

Après avoir exposé les tentatives hardies du réformisme musulman (l'islah) au XIX^e siècle mais aussi son échec, l'ouvrage aborde alors l'islam politique, avec la naissance, en 1928 en Égypte, du mouvement des Frères musulmans, dont le credo est toujours d'actualité : « Dieu est notre but ; le Prophète est notre modèle ; le Coran est notre loi ; la guerre sainte (jihad) est notre vie ; le martyr est notre souhait ». L'objectif est l'instauration d'un État islamique, dans lequel la « soumission » (au sens de « esclavage ») de l'homme à Dieu permet la libération pour l'homme. Pour ce faire, les Frères musulmans se promettent de restituer les valeurs de l'islam aux sociétés qui se sont laissées corrompre par les modes de vie matérialistes des nations industrialisées d'Europe et d'Amérique, proclamant ainsi le « même refus de la culture universelle qui se manifeste dans leur conception de l'éducation ».

Ainsi revenue à notre époque, au terme d'une fresque historique de quatorze siècles, Faouzia Charfi se penche sur le cas de la Tunisie. Elle commence par rappeler que le port du voile, tel qu'il est fortement « suggéré » aux femmes, est contraire à la lettre et à l'esprit du Code du statut personnel qu'érigea Habib Bourguiba dès 1957 comme l'un des premiers textes fondamentaux de la toute jeune république tunisienne indépendante ; ce texte avait notamment pour objet de protéger les femmes contre les traditions oppressives telles que la polygamie ou la répudiation. L'auteure, s'appuyant sur

Tahar Haddad (tenu pour le juriste musulman le plus révolutionnaire du XX^e siècle), rappelle que l'usage du voile est « *imposé à la femme dans le dessein d'éloigner la tentation* » et fait à ce titre penser à « *la muselière que l'on impose au chien afin qu'il ne morde pas* ».

Se référant à sa propre pratique du jeûne annuel quand elle étudiait à la Sorbonne, Faouzia Charfi regrette aussi que le ramadan, de mois d'abstinence qu'il était à l'origine, soit aujourd'hui devenu un mois de « *débauche alimentaire* » (dès le jeûne rompu).

Elle en vient ensuite à l'éducation, qu'elle considère comme l'une des questions clés de l'organisation sociale. Elle rappelle d'abord les expériences de son propre pays et les allers-retours qu'il a connus quant à la place de la religion dans l'enseignement, tant elle craint que la Tunisie ne soit pas totalement acquise à une conception ouverte de l'éducation : favoriser la transmission du savoir et encourager chez l'enfant le développement de sa personnalité et la confiance en soi.

De manière plus générale, attentive qu'elle est à toutes les dérives ou même aux simples menaces, Faouzia Charfi fustige une expérience récente de « jardins d'enfants coraniques » (3-5 ans), où garçons et filles sont séparés, et où l'enseignement se borne à la récitation de versets du Coran, à l'exclusion de toute activité créatrice (dessin, musique, peinture, danse, jeux...).

De même dénonce-t-elle l'apparition récente à Tunis de mariages « orf », sortes de mariages « coutumiers », certes illégaux au regard du Code du statut personnel, mais considérés comme en accord avec la loi islamique ; l'un des objectifs de ces mariages « nouveaux » est de contourner en fait l'interdiction de la polygamie. Plus récemment aussi, un prédicateur saoudien wahhabite a pu prôner, du haut de la faculté de Kairouan, « *le mariage des filles à partir de 9 ans, le port obligatoire du niqab et la croyance en la platitude de la terre...* ».

L'un des combats majeurs de Faouzia Charfi est celui des femmes. Rappelant qu'elle avait été, dès son plus jeune âge, inébranlablement soutenue par son père dans sa vocation d'entreprendre des

études scientifiques à une époque (les années 1950-1960) où les filles tunisiennes étaient vouées à l'ignorance ou, au mieux, aux disciplines littéraires ou artistiques, elle n'a cessé depuis de soutenir la lutte pour l'émancipation des femmes et pour leur totale égalité, formelle aussi bien que réelle, avec les hommes.

D'emblée sa proclamation est tonitruante : « *Le statut des femmes en terre d'islam est en décalage total avec l'évolution des sociétés et relève d'une conception archaïque du droit, faisant de la femme un être inférieur, soumis au père, au frère ou au mari.* »

Elle rappelle aussi que les femmes tunisiennes doivent être d'autant plus vigilantes qu'elles sont les seules femmes arabes (les femmes turques n'étant pas d'ethnie arabe) à disposer de deux droits fondamentaux : celui de se marier librement, celui de pouvoir divorcer aux mêmes conditions que les hommes. C'est ainsi qu'elles ont réussi, non sans vaillance, à faire rejeter la première version de la Constitution de la Tunisie récemment proposée par les islamistes du parti Ennahdha, version qui prévoyait que « *l'État assure la protection des droits de la femme, sous le principe de sa complémentarité avec l'homme au sein de la famille* » ; on voit immédiatement la double menace instillée dans ce projet : d'une part la complémentarité n'est pas l'égalité (ce qui aurait constitué un recul de soixante ans après les premiers textes libérateurs de Bourguiba) ; d'autre part la femme n'aurait été réellement « protégée » qu'en tant que femme mariée (famille).

De manière aussi biaisée, plusieurs mouvements islamistes professent leur soutien aux droits de l'homme, mais non pas à ceux de la Déclaration universelle adoptée en 1948 à Paris ; ils préfèrent se rattacher à la Déclaration sur les droits de l'homme en Islam, signée au Caire en 1990, dont l'article 24 affirme de manière non ambiguë que « *tous les droits et libertés décidés par la présente Déclaration sont liés par les dispositions de la charia islamique* ».

Faouzia Charfi souligne ensuite que la volonté des intégristes islamiques de mettre fin à la mixité dans l'espace social s'appuie sur leur conviction que c'est la femme qui est source du mal, des conflits, des désordres et de la *fitna* (discorde). Pour eux, « *toute femme à tout instant réveille l'appétit sexuel de tous les hommes, et pour empêcher que toute la société ne sombre dans l'immoralité,*

ce sont elles – fauteuses de troubles par essence – qui doivent se cacher des mâles étrangers et réserver leurs charmes à leur seul mari » (extrait de *Femmes du Maghreb, l'enjeu*).

Sur l'héritage, l'auteure rappelle que l'islam, dès l'origine, a reconnu à la femme sa qualité d'héritière – ce qui constituait, dans l'Arabie du VII^e siècle, une importante innovation. Mais le Coran prévoit, pour liquider l'héritage, deux parts pour le garçon et une part pour la fille ; certes un autre verset autorise la liberté testamentaire et même recommande d'en user ; rien n'empêche donc en théorie un bon musulman de prévoir par testament une dévolution égale entre ses fils et ses filles (ce que fit d'ailleurs le père de Faouzia Charfi). Mais en pratique, compte tenu de la confusion et de l'ambiguïté entre ces deux prescriptions, c'est la dévolution selon le partage « deux pour un » qui continue majoritairement de s'imposer. La Turquie est (à aujourd'hui...) le seul pays majoritairement musulman où la stricte égalité successorale est inscrite dans le droit de l'État. En Tunisie, Bourguiba avait bien tenté, au début des années 1970, d'instaurer cette égalité ; mais le roi Saoud d'Arabie saoudite le prévint fermement qu'il signait ipso facto la rupture des relations tuniso-saoudiennes...

La physicienne Charfi reprend ensuite le dessus pour constater avec regret que, pour l'application du calendrier lunaire, une majorité d'États musulmans continuent de rejeter la rigoureuse prévision astronomique et s'en tiennent à la tradition de l'observation visuelle du croissant sélénite. Elle y voit une nouvelle preuve du rendez-vous manqué de l'islam avec la science et la modernité – un tel évitement passant ainsi par pertes et profits l'intense activité scientifique qui a régné dans le monde musulman pendant des siècles... Parmi les causes de ce divorce progressif entre religion et science, le prix Nobel de physique pakistanais Abdus Salam met en avant plusieurs causes « internes » à l'islam : « *Premièrement le repli sur elle-même et l'isolement de notre activité scientifique ; en second lieu essentiellement le refus de toute innovation et l'incitation à l'imitation (taqlid)* ».

De cette ignorance découlent deux définitions contraires de « *l'identité historico-culturelle du monde arabo-musulman, qui sont sources de l'affrontement entre modernistes et islamistes : l'une enrichie du patrimoine universel, l'autre refusant tout ce qui n'est pas islamique* », ce que Faouzia Charfi regrette d'autant plus que les Arabes ont joué « *un rôle déterminant dans la formation de l'identité intellectuelle de l'Europe* ».

L'auteure aborde ensuite une face moins connue de l'obscurantisme islamiste : l'interdiction de l'image. Elle convient que l'islam n'est pas la seule religion iconoclaste et que cet interdit était à l'origine lié au combat contre l'idolâtrie – qu'on retrouve dans beaucoup de croyances. Mais elle déplore que les adeptes d'un islam rigoriste s'appuient aujourd'hui sur cette tradition pour détruire des œuvres d'art ou proposer, sur leurs sites « éducatifs », la représentation de personnages dépourvus de traits ou privés de vie. Ainsi trouve-t-on aujourd'hui sur Internet des sites qui commercialisent, à destination des petites filles musulmanes, des « poupées sans visage » ou des Playmouslims (jouets en bois dont les visages sont sans yeux, nez ou bouche), présentés comme conformes à la charia !

De manière plus générale, nous assistons aujourd'hui dans tous les domaines à un durcissement des positions religieuses, qui se nourrit sans scrupule de l'exploitation commerciale des interdits. Ainsi le label halal ne concerne plus seulement viandes ou volailles abattues rituellement, mais s'étend à nombre de produits alimentaires (tels que bonbons « Muslim Style ») ou cosmétiques (sans alcool ni extraits d'animaux).

Élargissant son propos, Faouzia Charfi nous rappelle les prescriptions de Mohamed Abduh, grande figure du réformisme de l'islam (1849-1905) : « *Dans tous les cas, il ne faut pas faire de la religion un obstacle qui empêche l'intelligence d'appliquer les facultés que Dieu lui a données, à la connaissance de l'univers, pour autant que cette connaissance peut être acquise par l'homme. Il faut au contraire que la religion le stimule dans ces recherches, mais en exigeant de lui la raison.* »

En conclusion, insiste à nouveau l'auteure, si la Tunisie est une exception dans le monde arabe, voire dans le monde musulman (la Turquie d'Atatürk mise à part), c'est parce qu'elle s'est inscrite dès son indépendance dans la modernité – ce pour quoi elle continue de lutter aujourd'hui. Ainsi, à la différence de la plupart des constitutions des pays musulmans, celle de la Tunisie ne dit pas (pas encore...) que « l'État est islamique » ni que « l'islam est religion d'État », ni que « la charia est la source du droit », ni même une source « d'interprétation » pour le juge ou « d'inspiration » pour le législateur.

Ce qui confirme que l'enjeu est bien celui de la sécularisation (on dirait ici laïcité), c'est-à-dire de la rupture par rapport au système traditionnel, lequel ne peut concevoir l'ordre politico-juridique ni les règles de l'ordre social en dehors des préceptes islamiques.

Les islamistes ne peuvent admettre, et encore moins tolérer, que l'organisation politico-sociale soit conçue comme un champ autonome. C'est bien pourquoi ils discréditent ceux qui prônent la laïcité en les traitant d'athées – ce qui se veut injure suprême en terre d'islam.

Et pourtant, répond Faouzia Charfi, en quoi l'adhésion à des valeurs de liberté partagées à travers le monde serait-elle contraire à la religion ?

Vivre sa foi en une religion n'implique nullement de se fermer aux autres, ceux qui sont en dehors de la communauté, mais signifie l'épanouissement dans une vie intérieure, personnelle, riche de sa spiritualité ; cette conception est à l'opposé de celle du « for intérieur » proposée par les islamistes : celle d'un « catalogue de prescriptions ».

Et comme Faouzia Charfi nous le proclame en conclusion : « *J'ai choisi d'appartenir au monde des libertés, celui qui permet de vivre ensemble dans le respect de chacun.* »

Elle revendique ainsi avec conviction ce que l'on aimerait entendre plus souvent de la part de personnalités musulmanes : « *l'islam n'est pas hostile à la laïcité.* »

DICTIONNAIRE DE LA LAÏCITÉ

Ouvrage collectif sous la direction de Martine Cerf, secrétaire générale de l'association EGALE (Égalité-Laïcité-Europe) et Marc Horwitz, membre fondateur de l'association EGALE, Armand Colin, éd. 2016.

Par Michel PAYEN

De « Accommodements raisonnables » à « Zola, Émile », cette deuxième édition du *Dictionnaire de la Laïcité* a enrichi et restructuré les quelques 287 entrées retenues. C'est dire que la question de la laïcité dépasse de très loin les propos à l'emporte-pièce sur « le voile » ou les assertions de quelques politiques en recherche d'arguments xénophobes.

Cette édition 2016 s'ouvre sur une introduction de Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil constitutionnel, et un texte de Jean-Michel Quillardet, président de l'Observatoire international de la laïcité.

Après avoir rappelé que le substantif « laïcité » est d'introduction tardive dans la langue française (Littré, 1877) et plus encore dans les textes constitutionnels (1946), Jean-Louis Debré trace une brève histoire de la laïcité de 1789 à nos jours. Il s'attache à rappeler les conditions dans lesquelles est née la loi de 1905 qui voulut pacifier « la guerre des deux France », en établissant un principe résultant

de « la combinaison des deux premiers articles de la loi¹ », principe qui « est le fruit d'un équilibre qui, comme tout équilibre, ne peut être qu'instable et fragile ».

De ce fait, chacun a sa propre interprétation et « dispose de sa propre définition de la laïcité qui oscille de la neutralité la plus stricte à l'expression du plus large pluralisme. [...] Tout se passe comme si d'un côté il y avait la religion et de l'autre la République. Comme si, pour reprendre un mot d'Aristide Briand en 1905, [...] l'Église n'avait jamais hésité, en toutes circonstances, à tourner sa force contre les institutions » de ce pays et que la République lui avait rendu, pour ainsi dire, coup pour coup. Comme s'il s'agissait d'un mouvement de « Défense républicaine » qui pouvait à l'occasion se muer « en contre-offensive anticléricale » pour reprendre des expressions de Waldeck-Rousseau ».

C'est ainsi que le parti catholique et sa presse s'affrontent violemment avec les héritiers de 1793 qui voulaient déchristianiser la France. « Entre ces deux partis, Aristide Briand, par " horreur de la guerre religieuse " et par souci "de pacification des esprits", essaie de trouver une voie médiane ». Mais, comme toujours, la recherche d'un compromis propre à satisfaire tout le monde, en fait, ne satisfait personne. Ainsi, même après l'adoption de la loi, le 9 décembre 1905, les antagonistes restèrent face à face, et les violences que suscitérent les inventaires des biens de l'Église conduisirent les gouvernements de la III^e République à rechercher l'apaisement. Mais apaisement ne signifie pas éradication des germes de la discorde. « Ni les uns ni les autres ne renonceront à leur vision de la laïcité. »

D'où la réapparition récurrente du débat tout au long du XX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, même si à certaines périodes, le principe laïque a pu sembler ne plus poser de problème. Néanmoins, le dernier grand débat concernant le port de signes religieux à l'école a suscité une émotion considérable. La loi du 15 mars 2004 rappelle

1 Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

que « l'école doit être un lieu neutre, à l'abri des tensions et du prosélytisme ».

Ce rappel a-t-il été suffisant ? Il visait deux buts : « Le premier, c'est que la laïcité est bien un élément de la cohésion de notre corps social. Le second, c'est qu'aujourd'hui comme hier, la laïcité est bien le résultat d'un équilibre fragile et instable qu'il appartient au Parlement, en dernier ressort, d'assumer. »

Aussi, « seul le législateur a légitimité pour fixer les contours » du principe de laïcité « et fixer, le cas échéant, les obligations qui en découlent ». Cependant, Jean-Louis Debré précise : « La laïcité n'a pas besoin de longs développements législatifs pour exister, elle a besoin de vigilance ». D'où la recommandation qu'il fait de se garder de « qualifier » la laïcité afin de ne pas la « défigurer ». Et il conclut : « La laïcité est la clé de voûte de notre pacte social républicain. Là est l'essentiel. Sans elle n'existe ni liberté d'opinion ni liberté tout simplement. »

Le texte introductif de Jean-Michel Quillardet s'intitule : « Qui menace la laïcité ? » Le président de l'Observatoire international de la Laïcité dénombre neuf menaces pesant sur le principe de laïcité : les opposants à l'esprit des Lumières, le relativisme culturel, la recrudescence des intégrismes religieux, le communautarisme, la revendication de droits particuliers, une conception erronée de l'Europe, une instrumentalisation par des groupes racistes, les tenants de la laïcité positive, plurielle ou de la laïcité ouverte et les attaques politiques contre la loi de séparation.

En décrivant chacune de ces neuf menaces, il brosse le tableau de la laïcité à la fois dans son héritage humaniste et son universalité, et dans le contexte actuel de nos sociétés. Ainsi, l'idée laïque, déjà présente chez les penseurs de la liberté de conscience dès l'Antiquité, intervient-elle dans le débat entre pensée fixiste et déterminisme, et pensée progressiste et liberté. L'universalisme, construit par les Lumières et les longs combats contre l'asservissement de l'esprit, est remis en question par les doctrinaires du relativisme culturel, notion qui « a permis à la question religieuse de se replacer au centre

de l'histoire des sociétés contemporaines, retardant ainsi l'avancée de la liberté de conscience ». D'où la radicalisation violente sur fond d'intégrisme religieux et le repli sur la communauté de conviction exclusive. Or, « la laïcité est un projet de société égalitaire qui considère l'individu d'abord comme un citoyen dont les droits de citoyen sont fonction de son humanité et non de son appartenance à tel ou tel groupe culturel ou ethnique ». De la sorte, il ne peut y avoir de différence des droits au nom de quelque différence que ce soit. De même, on ne saurait réduire l'héritage du monde occidental, et de l'Europe en particulier, à la seule histoire de la chrétienté qui, pour importante qu'elle soit, constituerait une grave mutilation des sources de la pensée occidentale si multiples, de l'Antiquité à nos jours, qu'elle la fonde en richesse et en ouverture, en extension et en compréhension. C'est ce fondement que bafouent les zélés de l'exclusion de tels ou tels groupes de population ou, tout autant mais à l'inverse, les tenants d'une laïcité « positive » ou « plurielle ». « En France, la loi de décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État traduit une double incompétence juridique :

- l'incompétence de l'État à s'occuper des affaires religieuses ;
- l'incompétence des religions à s'immiscer dans les affaires de l'État. »

Pourtant, les tentatives de modifier la loi de 1905 existent bel et bien et « alimentent de façon constante les débats politiques ».

Dès lors, Jean-Michel Quillardet, comme Jean-Louis Debré, appellent à la vigilance pour sauvegarder le modèle laïque qui a fait ses preuves en termes de maintien de la cohésion sociale, en tant qu'il permet de gérer les tensions inhérentes à tous les groupes humains, d'autant qu'il s'exerce sur fond de fortes valeurs humanistes et donc de respect de l'humanité des personnes.

Ce modèle laïque est un acquis historique et, en tant que tel, il est le résultat des efforts accomplis pour résorber les conflits engendrés lors de son élaboration. Cette recherche d'un compromis fait de fermeté quant aux valeurs fondamentales sur lesquelles il s'appuie et de souplesse visant à instaurer la paix des esprits, rend la réalisation de ce modèle laïque fatalement susceptible d'avancées et de reculs au fil du temps, tant les querelles sont promptes à se

rallumer. C'est pourquoi, entre les deux textes introductifs, prend place un tableau synoptique de la progression/régression de la laïcité, de la Révolution de 1789 à nos jours (2016).

De A à Z, comme il convient à un dictionnaire, les entrées sont développées par quatre-vingt contributeurs. La plupart des termes traités donnent lieu à des renvois vers d'autres mots soulignant ainsi la cohérence des choix et le tissage sous-jacent à l'arbitraire de l'alphabet. La pertinence de la sélection est tout à fait éclairante, même si d'autres auteurs ont pu, pour leur part, retenir davantage d'entrées², et même si certaines ne développent que partiellement leur sujet, par exemple, l'entrée « Allard, Maurice », qui fait l'impasse sur la tentative de contre-projet antireligieux³ que ce député socialiste du Var porta face à la loi Aristide Briand, contre-projet qui fut combattu par, entre autres mais non le moindre, Jaurès lui-même, mais non suivi par l'Assemblée (avril 1905).

Néanmoins, ces entrées ont été retenues pour développer dans une large perspective les grands thèmes qui intéressent la question du principe de laïcité. Elles dessinent ainsi une géographie, un tour du monde de la laïcité ; elles tracent une histoire, autour des grands noms qui en jalonnent l'évolution ; elles décryptent des politiques, au travers des questions de société et des institutions concernées ; elles analysent une structuration de la société, par les organismes qu'elle fait naître ; elles construisent une philosophie, par les notions et les faits qu'elle questionne.

Autour du noyau que constituent principalement les deux entrées « Laïcité » et « Loi de 1905 », ces vastes thématiques explorent les problématiques de la laïcité.

On parle toujours de l'exception française en matière de laïcité. Ce dictionnaire nous éclaire sur ce point en s'arrêtant dans un certain nombre de pays ou régions du monde tels que l'Afrique subsaharienne, l'Albanie, l'Algérie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique,

2 Voir Henri Peña-ruiz, *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, Plon, 2016.

3 « Le christianisme est un obstacle permanent au développement social de la République et à tout progrès vers la civilisation ». Comptes rendus des débats à l'Assemblée nationale, 10 avril 1905.

la Bolivie, le Canada, la Chine, la Colombie, Cuba, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis, l'Éthiopie, l'Europe, la Grande Bretagne (Royaume-Uni), la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Kosovo, la Libye, le Luxembourg, le Maroc, la Mauritanie, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Calédonie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Québec, la Russie, la Suède, la Suisse, le Togo, la Tunisie, la Turquie, l'Uruguay, le Vatican.

C'est donc un véritable tour du monde auquel nous sommes conviés, soit que ces pays aient instauré la laïcité, soit qu'ils progressent dans le sens d'une sécularisation et vers la séparation, comme on voit en Allemagne où on a forgé le mot « Laizität », soit qu'ils connaissent de puissants freins à la laïcisation de l'État en général à cause de la forte opposition religieuse et particulièrement de l'Église catholique. Des pays tels que la Chine ou Cuba, après les révolutions communistes, ont tenté d'imposer l'athéisme, mais sont revenus depuis à une conception plus libre, chacun dans le contexte qui lui est propre. Des pays très catholiques, comme la Colombie, l'Uruguay ou le Mexique, sont constitutionnellement laïques depuis très longtemps pour certains, plus récemment pour d'autres (1855 pour le Mexique). Pour autant, la laïcité y est un combat permanent contre les lobbys religieux.

D'ailleurs, même en France, le principe de laïcité s'applique diversement. C'est pourquoi ce dictionnaire fait aussi le tour du territoire français : Alsace-Moselle, Antilles françaises, Guyane, Mayotte, Polynésie française, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna. On voit ainsi les exceptions et les survivances qui, si elles ont une explication historique, sont néanmoins des entorses au caractère d'universalité des droits.

L'histoire de l'avènement de la laïcité, de sa mise en place et de son maintien, est jalonnée de grands noms. Ils sont nombreux à figurer dans le *Dictionnaire de la Laïcité*.

L'entrée « Machiavel » constitue la plus ancienne référence du dictionnaire (début XVI^e) en tant que « *séparant politique et religion, Machiavel peut être considéré comme le premier penseur de l'État laïque* ». Pour autant, c'est surtout de Spinoza, qui dès 1665 pose

les bases de l'État laïque (*Traité théologico-politique*), jusqu'aux plus récents et ardents défenseurs de la laïcité, en passant par les grandes figures des Lumières et de la Révolution de 1789, et, naturellement, par tous ceux qui ont inscrit leur nom dans et autour de la loi de séparation, que s'écrit l'histoire d'un combat jamais terminé, fait de batailles gagnées ou perdues, et toujours susceptible de se déclencher à la moindre occasion.

Les penseurs de la séparation qui font suite à Spinoza, John Locke, Rousseau, Voltaire au travers de l'affaire Callas ou de celle du Chevalier de La Barre, Diderot, Holbach, Condorcet, en constituent l'avant-garde au XVIII^e siècle. Sous la Révolution, on s'achemine, malgré l'appel à la modération de Danton, vers une déchristianisation (calendrier révolutionnaire, 1793, Hébert) et la mise en place d'une religion d'État avec des hommes comme Robespierre, Collot d'Herbois (1794), puis la séparation prend corps (février 1795) et durera jusqu'en 1802.

Tout au long du XIX^e siècle, sous l'Empire et la Restauration, la séparation est oubliée au profit du concordat. Elle renaît brièvement lors des mouvements sociaux (1830, 1848) mais disparaît bientôt avec le Second Empire. Cependant, c'est à cette période que se forment les esprits, souvent en exil, qui reprendront le combat dès 1870. Ce sont au moins vingt-cinq entrées qui développent les apports des uns et des autres dans le contexte périlleux des débuts de la III^e République, puis dans la lutte farouche et violente qui sera le cadre de l'élaboration et de l'exécution des dispositions de la loi de séparation, ainsi que dans l'élaboration du système d'éducation laïque et sa mise en place au début des années 1880.

L'ouvrage n'oublie pas non plus les événements qui témoignent de l'état d'esprit de la France dans cette période et ses divisions. C'est le cas de l'affaire Dreyfus, des positions et du rôle des uns et des autres et tout particulièrement de Zola.

Enfin, pour ce qui concerne la période récente, même si la loi Debré de 1959 et son renforcement par la loi Guermeur (1977) a ému, le retour de la question de la laïcité ressurgit fortement au début

des années 1980 avec l'affaire du voile qui va contraindre l'État à prendre position.

Ce sont alors les diverses politiques conduites qui sont recensées dans le dictionnaire, notamment au travers de la présentation des lois qui portent le nom de leur auteur ou promoteur (loi Guizot, loi Falloux, loi Laboulaye, loi Goblet, décrets Mandel, loi Debré, loi Guerneur, loi Carle...) et qui toutes portent sur l'enseignement, soit pour le maintenir en dépendance du religieux, soit pour l'en libérer, mais aussi pour contourner l'esprit de séparation.

D'une façon générale, la laïcité étant inscrite dans la Constitution, l'État doit en garantir l'effectivité et, dans le cas d'un différend, l'Europe peut arbitrer. D'où la présence de toutes les institutions dans le dictionnaire : Conseil d'État, Conseil constitutionnel, Cour de justice de l'Union européenne, Cour européenne des droits de l'homme, pour ne citer que les principales.

Car en tant que garant de la cohésion sociale, la façon dont est compris et observé le principe de laïcité concerne tous les citoyens. D'où, également, les nombreux organismes qui se saisissent de cette question : Conseil national des associations familiales laïques, Ligue de l'enseignement, Ligue des droits de l'homme, Conseil représentatif des institutions juives de France, Fédération protestante unie de France, Consistoire, Fédération humaniste européenne, Observatoire chrétien de la laïcité, Observatoire de la laïcité, Observatoire international de la laïcité, Comité laïcité république, Comité national d'action laïque, Croix-Rouge, etc.

Nombreuses sont également les entrées qui abordent les notions et les concepts qui concernent le principe de laïcité. Liberté, libre examen, liberté de conscience, sont les conditions essentielles de l'émergence de la laïcité qui, en retour, garantit leur réalité pour chacun. Mais aussi agnosticisme, athéisme, anticléricisme, cléricalisme, antisémitisme, humanisme, démocratie, diversité, discrimination, fondamentalisme, intégrisme, obscurantisme, communautarisme, émancipation, égalité/inégalité, racisme, radicalisme, créationnisme, fondamentalisme, fraternité, ordre moral, rationalisme, relativisme culturel, pluralisme, spiritualité, tolérance, sont

autant d'articles du dictionnaire qui énoncent des notions avec lesquelles la laïcité a à voir, soit en s'appuyant sur elles, soit en permettant qu'elles s'épanouissent, soit en ayant à les combattre. D'où aussi la question des droits : droit à la différence, droits de l'homme.

Tout ce qui concerne de façon plus concrète la religion est également convoqué pour développer la problématique laïque : Église catholique et papauté, églises communales, religion d'État, bouddhisme, islam, islamophobie, protestants, concordat, chrétiens, juifs, orthodoxes, cultes, sectes, basilique du Sacré-Cœur, bouffeur de curés, cul-bénit, conférence des évêques, déchristianisation, gallicanisme, guerres de religion et choc des civilisations, théocratie, etc., non que la laïcité soit une religion, mais parce qu'elle les concerne toutes en permettant leur libre exercice et leur libre expression dans l'espace public sous réserve d'atteinte à l'ordre public. Ce qui conduit à recenser les lieux, comportements et événements qui interrogent la laïcité : cimetière, hôpital, enterrement, service public, état civil, planning familial, divorce, sexualité, homosexualité, objection de conscience, sport, conflits sociaux, voire conflits entre États, espace public/privé, voile intégral... ou bien des institutions comme le Défenseur des droits.

Et naturellement tout ce qui tourne autour de l'éducation est exploré. La lettre « E », qui commence par l'entrée « École laïque », est précédée de la Charte de la laïcité à l'école (2013). L'enseignement moral et civique est intégré à l'article « École laïque », mais il est fait place comme tels à l'enseignement du fait religieux, à l'instruction civique, à la problématique des signes religieux à l'école et à la loi de 2004, ainsi qu'à Bernard Stasi et à la commission qui porte son nom.

Ainsi donc, il fallait bien un dictionnaire pour faire le tour d'une question aussi complexe que celle de la laïcité. Chaque fois que l'on est confronté à la complexité, la tendance est soit d'évacuer, soit de simplifier comme on le voit souvent dans le discours politique ou la présentation médiatique, ce qui est très réducteur et

conforte les préjugés et les idées toutes faites propres à engendrer de l'incompréhension et des conflits.

Or c'est précisément ce qu'il convient de ne surtout pas de faire, car cela concourt à amoindrir une disposition vraiment essentielle à la cohésion de notre société et à la préservation de sa diversité. Partout dans cet ouvrage, il est montré la fragilité de ce dispositif législatif qui continue à subir de nombreuses attaques, en même temps qu'il est fait appel à notre vigilance. Tant il est vrai qu'on est d'autant plus attentif qu'on est mieux informé. C'est ce à quoi contribue ce *Dictionnaire de la Laïcité* qu'il faut absolument avoir sous le coude !

GÉNIE DE LA LAÏCITÉ

de Caroline Fourest Grasset, 2016.

Par Jean-Philippe LÉGLISE

Paru en octobre 2016, cet ouvrage prend place dans le débat actuel et s'inscrit dans ce contexte de tension, de résurgence des intégrismes et des exactions fanatiques dont désormais nombre de pays sont devenus victimes et cibles.

Cet ouvrage s'articule autour de plusieurs séquences :

- les influences actuelles de re-confessionnalisation des esprits qui tentent par un détournement sémantique de faire passer la laïcité pour de l'intégrisme d'État ;
- les fondements issus de nos différences culturelles passées qui opposent les États-Unis et la France dans leur appréhension actuelle de ce danger ;
- l'analyse historique des combats en France qui ont déterminé les choix qui traduisent la loi de 1905 et qui éclairent ceux de cette dernière décennie ;
- la qualification des nuances qui composent le spectre des orientations politiques ;
- des propositions qui seraient de nature à conforter cet équilibre précaire instauré il y a plus d'un siècle, mais toujours fragilisé car sans cesse remis en cause.

À travers *Génie de la laïcité*, en opposition au *Génie du christianisme* de Chateaubriand, Caroline Fourest défend avant tout la laïcité comme une philosophie publique au service d'un principe d'organisation où le temporel doit être distingué du sacré. En cela, fidèle à la séparation des Églises et de l'État conformément à la loi de 1905 dont Ferdinand Buisson reste l'un des grands artisans, elle rappelle que l'âme de la laïcité à la française est contenue dans l'article 2 de cette loi de 1905 qui dit que « *la République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes mais ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». C'est donc un cadre qui permet à ceux qui croient, comme à ceux qui ne croient pas, de faire société ensemble et non de simplement coexister.

L'auteure remarque que nous sommes dans le monde une des rares démocraties à avoir institué ce partage, que nous sommes donc bien seuls à défendre ce subtil mais incontournable point d'équilibre pour préserver la liberté de conscience et la paix.

Décrivant les différentes manières qu'ont eues les États et les démocraties d'aborder et d'encadrer les relations entre le religieux et le civil, Caroline Fourest déduit qu'en cela, la France se distingue ! À titre de comparaison, elle note que la culture politique américaine a tendance à considérer qu'un athée est un être sans morale, peu solidaire et peu impliqué dans sa communauté, donc pas fiable...

Aussi en déduit-elle que « *réaffirmer la tolérance religieuse demeure le seul moyen de pacifier la nation américaine, tout comme affirmer la laïcité sera le seul moyen de pacifier la nation française* ».

Or, considérant la laïcité en danger, l'auteure dresse un état des menaces actuelles qui cherchent à décrédibiliser la laïcité à la Française. Puis elle cherche à décrire et décrypter les champs de force multiples qui, à l'appui de différents prétextes, tentent de revenir sur les principes de la loi de 1905, avec la volonté plus ou moins affichée de réintégrer peu à peu le fait religieux dans l'organisation civile de la société française.

Caroline Fourest expose ainsi les lignes de fracture qui, à ses yeux, traversent autant la droite que la gauche, distinguent les républicains des démocrates, et qui opposent, dit-elle, les « *vigilants aux idiots utiles* ». Elle rejoint Régis Debray quand il dit : « *La république, c'est la liberté, plus la raison. L'État de droit, plus la justice. La tolérance, plus la volonté.* » Alors que « *la démocratie, dirons-nous, c'est ce qui reste d'une république quant on éteint les lumières* ». Et d'ajouter, « *en république, l'État est libre de toute emprise religieuse. En démocratie, les Églises sont libres de toute emprise étatique* ».

Mais au-delà de ces lignes de fracture, Caroline Fourest souligne surtout les risques de déstabilisation qui sont à l'œuvre ! Celui de l'obscurantisme qui, pour l'auteure, menace cet équilibre subtil que la loi de 1905 a jusqu'à aujourd'hui réussi à ciseler et à sanctuariser.

Elle consacre une bonne partie de son ouvrage à rappeler les combats historiques qui ont opposé, de la Révolution à nos jours, les pro-religieux aux laïques, éclairés des pensées des philosophes des Lumières, pour démontrer combien cette loi est à la fois mesurée et fondamentale. Elle observe que la laïcité cristallise encore aujourd'hui des positions qui pourraient paraître à première vue paradoxales, que le passé colonial de la France pousse certains de nos acteurs politiques, journalistes, responsables de mouvements associatifs, activistes, à insuffisamment considérer le risque que représente l'entrisme de la religion catholique vis-à-vis de l'école et de la même manière à considérer trop facilement toute critique contre l'islamisme radical comme un relent de racisme. Sur ce sujet, la clairvoyance semble difficile, nous dit-elle, tant nous avons intériorisé à l'aune de nos propres filtres la lecture de nos combats passés.

Caroline Fourest dénonce ici les objectifs latents et masqués de ceux qui, sous couvert de prétextes généreux, de dialogue interreligieux ou du bien vivre ensemble, alimentent des thèses communautaristes. Et qui de manière insidieuse propagent entre autres le message des Frères musulmans.

L'auteure dénonce l'incitation à la haine et soutient le droit au blasphème. Elle conteste le financement des écoles confessionnelles. Elle tente également de mettre en garde contre la nouvelle laïcité, « *la laïcité ouverte, la laïcité d'inclusion* » prônée notamment par Jean Baubérot qui plaide pour des accommodements religieux « *raisonnables* », ceci aux fins de réduire la portée de la loi de 1905.

Elle s'offusque des positions trop accommodantes de l'Observatoire de la laïcité, présidé par Jean-Louis Bianco qui, au nom de la tolérance, manifeste une trop nette tiédeur envers la montée du fait religieux dans la gestion de la vie de la cité : « *Les retours en arrière vont toujours plus vite qu'on ne le croit* », nous alerte-t-elle !

L'auteure interroge : « *Faut-il ou non poser des limites et lesquelles lorsque les revendications religieuses des uns portent atteinte aux libertés des autres ?* »

Sur le port du voile, elle considère que le débat doit porter non pas sur la signification individuelle du voile; qui relève de chacun et surtout de chacune, mais sur la résonance collective du voile, qui nous concerne tous et toutes. Elle rappelle à ce propos la renonciation de Lionel Jospin à trancher ce débat. Et au-delà, elle observe que les questions relatives aux différenciations d'accès aux équipements publics (la piscine) ou au genre du praticien (masculin ou féminin) lors des interventions médicales, renvoient à la montée du radicalisme religieux. Ceci interroge la France, au plus profond d'elle-même, nous dit Caroline Fourest, et renvoie à sa conception de l'égalité hommes-femmes et de l'école laïque.

Sous le regroupement de cinq familles de pensée – les laïques, les gallicans, les accommodants, les concordataires, les identitaires – l'auteure présente les différentes nuances de positionnement qu'elle perçoit par rapport à la laïcité, d'où il ressort que la primauté du politique sur le religieux devient plus ou moins relative. Mais elle affirme que seuls les laïques héritiers de Briand, Buisson et Jaurès gardent à l'esprit que le politique se doit de respecter

l'ordre spirituel dans ses libertés fondamentales, dans la limite de la loi et de l'ordre public.

Caroline Fourest s'attache également à démonter les mécanismes actuellement à l'œuvre qui, comme le cheval de Troie, tentent sournoisement de laminer les fondamentaux de notre République laïque pour la re-confessionnaliser. Et de rappeler « *combien la laïcité n'est pas un glaive mais un bouclier* » qui a servi de fondement au vote de la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes religieux ostensibles.

Cette ardente défenseuse de la laïcité montre combien les armes du verbe et du discours sont puissantes. Elle l'illustre à plusieurs reprises, en analysant les positions défendues sur les plateaux de télévision par certains des commentateurs avisés de l'actualité. À titre d'exemple, Caroline Fourest rappelle que, considéré comme sachant, ayant dirigé l'Observatoire du religieux, Raphaël Liogier s'était cru autorisé à se moquer en 2014 de ceux qui pointaient le risque de djihadistes français enrôlés en Syrie revenant en France pour y perpétrer des attentats. Elle note que cet universitaire assimile la laïcité à une culture dominante des élites qui seraient pour lui les nouveaux « *inquisiteurs modernes* », et qui mépriseraient les mouvements religieux émergents comme s'il s'agissait de la secte Moon ou de celle du Temple solaire.

L'auteure rappelle à ce propos les deux discours de Nicolas Sarkozy, celui du Latran et celui de Riyad, au cours desquels le « *président-prédicateur* » affirmait la primauté du religieux en appelant à l'avènement d'une laïcité positive. Elle oppose en regard les travaux de la Commission « Stasi » qui recommandait de ne céder à aucun traitement de faveur au motif d'une spécificité confessionnelle, que la question se pose dans l'enceinte d'une entreprise (Baby Loup), ou dans le cadre des espaces publics qui n'ont pas à être privatisés au profit de pratiques culturelles.

Par ailleurs, bien que contestant une interprétation déterministe du parcours des djihadistes, Caroline Fourest note cependant que la France dispose d'un terreau favorable à l'émergence de jeunes

fanatiques radicaux enflammés au point d'aller combattre. Contrairement aux États-Unis où l'immigration est plutôt issue de diasporas aisées fuyant les persécutions politiques, la France, nous explique-t-elle, abrite un grand nombre d'enfants de migrants arabes pauvres, issus d'une immigration qui a jadis été colonisée et dont les premières générations d'immigrés se sont vues doublement humiliées.

Ici, les réseaux intégristes comme les Frères musulmans ont tout fait pour persuader les enfants de la 3^e génération qu'ils étaient musulmans avant tout, que la France les maltraitait comme tels et qu'il était temps de ne plus subir comme leurs pères cet ostracisme. Et de les encourager à revendiquer le slogan de la confrérie d'origine égyptienne « *Dieu est notre but, le Prophète notre Chef, le Coran notre Constitution, le djihad notre voie, la mort pour notre Dieu notre désir le plus cher* ».

Dans le prolongement, Caroline Fourest décrit également les différents mouvements religieux qui traversent notre jeunesse. Contrairement aux Frères musulmans dont les messages sont relayés en France, notamment par les frères Hani et Tariq Ramadan, qui prônent une islamisation lente des esprits et de la société, l'État islamique (Daech) et le mouvement concurrent al-Qaïda cherchent, de manière violente, à provoquer plus largement en Europe des réactions islamophobes pour pousser tous les musulmans européens à les rejoindre et à enclencher le chaos.

Mais aux yeux de Caroline Fourest, les islamistes ne sont pas les seuls à souffler sur les braises de la propagande incendiaire à tout risque. Elle accuse certains universitaires et certaines institutions françaises de manquer de clairvoyance, ou bien de nuance, à l'instar de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui, partant d'indicateurs fallacieux ou bien trop simplistes, stigmatise le racisme anti-musulman et le porte volontairement au crédit de l'État. L'auteure met également en cause certains manuels scolaires qui véhiculeraient des stéréotypes négatifs sur les musulmans, sur les femmes, et les présenteraient de manière rétrograde.

Elle décrypte aussi les langages et les discours des mouvements politiques, notamment ceux de l'extrême droite. Elle souligne les faux-semblants, les faux-nez, les nouveaux anti-racistes plutôt pro-islamistes qui, comme ceux participant à la marche de la dignité valorisaient certains intégristes. Elle pointe aussi le mouvement des Indigènes de la République qu'elle considère comme radicalement anti-laïque et pro-islamiste.

Parallèlement, elle souligne l'égal danger que représentent pour la laïcité les mouvements victimaire venant essentiellement du radicalisme religieux ou de l'extrême gauche. En bonne observatrice de ces mouvements, Caroline Fourest en note la complexité et relève que la lecture peu aisée de leurs déclarations conduit parfois à semer le trouble en assimilant la liberté d'expression de *Charlie Hebdo* à du racisme, la laïcité à de l'islamophobie et le modèle républicain à du racisme d'État.

De même l'entrisme du « soft power américain » que relaie en France Studio Praxis pour faire avancer ses valeurs auprès des élites françaises et des banlieues risque d'amener les minorités à se renfermer dans une identité religieuse radicale, communautariste, au risque de rejeter l'État et de conduire à la fracture du tissu citoyen qui fait tant sens en France.

En conclusion, Caroline Fourest soutient que la laïcité reste au monde l'une des utopies les plus généreuses, les plus fraternelles et les plus brillantes imaginées ces derniers siècles. « *Seule lumière réellement capable de nous éloigner de l'obscurité* », nous dit-elle. Et de rappeler qu'en France, la laïcité articule volonté de protéger la liberté de conscience, désir de s'émanciper des préjugés, et passion pour l'égalité.

Vagabondages

La chair est triste, hélas !
Et j'ai lu tous les livres.
Fuir ! Là-bas fuir ! Je sens que
des oiseaux sont ivres
D'être parmi l'écume inconnue
et les cieux ! ”

Stéphane Mallarmé, *Brise marine*

METTRE LES VOILES

Par **Nicolas DRUZ**

Avec ou sans poésie, le désir de partir, d'aller voir ailleurs, de mettre les voiles a depuis toujours tirailé le cœur des hommes ! Explorer, découvrir, apprendre, sont à l'évidence des fondements constitutifs du monde européen. Peut-être est-ce dû au fait qu'entre le IV^e et le III^e millénaire avant notre ère, des hommes se sont mis en marche vers l'ouest.

En dépit d'études innombrables, on ne sait pas exactement d'où ils sont partis, ni comment ils ont voyagé.

Mais les nombreuses controverses scientifiques sur une peuplade indo-européenne, prétendument fondatrice, ont fini par montrer que, contrairement à ce que l'on a cru, notre société complexe n'est pas dotée d'une âme, *Volksgeist* en allemand, héritée des millénaires passés et forgée à partir d'un unique creuset.

Les études sérieuses montrent au contraire que le postulat d'un peuple originel et élu d'où viendrait notre héritage culturel est totalement faux. Ce sont les rencontres, les voyages, voire les conflits qui vont créer un bassin de cultures communes.

Il s'agit d'un mélange provisoire et souvent instable d'éléments idéologiques, sociaux, techniques, linguistiques, etc., d'origines très diverses et ré-assemblés, un bricolage rappelle Claude Lévi-Strauss.

Le modèle opératoire n'est pas l'arbre, surtout l'arbre généalogique, mais le réseau, comme on le sait depuis longtemps dans différents champs de la recherche scientifique.

Toutefois on croit savoir que ces peuples inconnus ont emporté avec eux le char et le cheval et, surtout, par imprégnation réciproque, une structure de langage qui a colonisé la majorité de l'Eurasie, avant de s'étendre.

On parle des langues indo-européennes dans pratiquement toute l'Europe, dans une partie du Caucase, dans les régions kurdes de la Turquie et de l'Irak, en Afghanistan, en Iran, en Inde, ainsi qu'en Afrique, en Australie et sur tout le continent américain.

La langue est le ciment d'une culture. Elle est la principale voie de communication, le moyen le plus affiné, le plus subtil et le plus pénétrant des échanges. Attenter à un langage, c'est attenter à un être ; respecter un langage, c'est respecter l'être qui le parle. Bien parler une langue, c'est ouvrir une porte sur la vie. Dans beaucoup de cultures, le don des langues est un don de Dieu. Et d'ailleurs, dans l'Eden, Adam parle même aux animaux à qui il donne des noms. Plus récemment, saint François d'Assise parlait aux oiseaux. Avec l'homme qui marche se sont interpénétrés les mots, les idées et les mythes, mais toujours le voyage correspond à un désir profond de changement intérieur accompagné d'une rencontre avec un monde que l'on ne connaissait pas.

La signification symbolique du voyage, c'est la découverte de l'interdit et sa transgression. Il s'agit de boire à la source de la connaissance et de se laver des impuretés de l'illusion.

Rien n'a changé, on se baigne toujours dans les eaux du Gange... Mais notre temps présent oublie trop souvent Héraclite pour qui « *on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve* », car ce n'est jamais le même fleuve, ni le même baigneur. À l'époque du Club Med, on ne veut plus savoir que l'expérience du voyage, pour devenir connaissance, demande d'énormes efforts.

Le voyage comme source d'enseignement est une longue et difficile épreuve incarnée par l'odyssée d'Ulysse. De surcroît, la rencontre d'un monde nouveau, lorsqu'elle est féconde, conduit à un profond changement intérieur car l'éloignement altère la personnalité du voyageur.

De retour à Ithaque, Ulysse n'est reconnu ni par son père, ni par sa femme, ni par son fils. Ses proches voient en Ulysse un autre homme. Mais lui a lutté et il est né à nouveau de ses combats menés face à l'inconnu et face à lui-même.

Il a vécu et intégré l'expérience du voyage initiatique, il est devenu celui qui a vécu autre chose et ne sera plus jamais celui qu'il a été. Le prince Siddhartha sortant de son palais, univers clos, feutré et sans aspérité, décide de partir pour se confronter à la vie et à la mort. Après un long et rude cheminement initiatique il deviendra le Bouddha.

Abraham, Moïse, l'hégire de Mahomet, tant d'exemples montrent la nécessité de l'esprit d'aventure dans la construction de l'homme. Pour parler comme Heidegger, celui qui veut penser grandement doit errer grandement.

L'exemple de Christophe Colomb est particulièrement éclairant. Il part persuadé qu'il va découvrir les Indes, d'ailleurs il en a convaincu son entourage et ses sponsors, comme on dirait aujourd'hui.

Il met donc la voile, à la rencontre d'une certitude qu'il pense être le seul à avoir découverte et il trouvera, sans le savoir, autre chose. Mais la découverte engendre sa propre malédiction. Comment voir ce que l'on n'a jamais pensé ? La prise de conscience d'un monde radicalement autre est souvent tellement douloureuse qu'on préfère la nier.

La découverte des Amérindiens aboutira à une tragédie, à une négation de l'autre, un génocide humain et culturel effroyable, tout cela à cause d'une innommable intolérance.

La même chose se répète aujourd'hui à des degrés divers, d'autant plus aisément que la facilité de se déplacer nous amène rapidement

et brutalement à tomber sur ce qui nous dérange et met en cause nos certitudes.

Alors faut-il quand même mettre les voiles et d'abord, de quels voiles s'agit-il ? *Hijab*, en arabe, c'est ce qui est placé devant une chose pour l'isoler de la vue.

Dans la tradition chrétienne, prendre le voile, c'est se séparer du monde pour entrer en intimité avec Dieu. Symboliquement, si on ôte le voile, on découvre la connaissance cachée.

Dans l'évangile selon saint Matthieu, il est dit qu'à l'instant de la mort du Christ, le voile se déchira de haut en bas. Ce déchirement montre la brutalité de la révélation opérée par le dévoilement.

La révélation christique est une désoccultation par rapport à la voie ancienne. Comme l'écrit Matthieu : « *rien ne se voile qui ne doive être dévoilé* ».

Il en va de même pour l'islam : « *Nous avons ôté ton voile, ta vue est perçante aujourd'hui.* » Or tout cela ne fait que reprendre une sagesse multi séculaire. Par exemple enlever les voiles successifs de la déesse égyptienne Isis, c'est découvrir la lumière.

Comme l'écrit Novalis : « *Un homme réussit à soulever le voile de la déesse de Saïs. Mais que vit-il ? Il vit le miracle des miracles, lui-même.* » On s'aperçoit donc de la relative universalité déchiffrée à travers le symbole du voile. Quels que soient les mythes et les cultures, on retrouve sous le voile l'idée de la vérité ou de la connaissance cachée. Le dévoilement a une valeur initiatique et révélatrice. Alors la cause est-elle entendue, faut-il lever le voile ? Rien n'est simple !

Pour beaucoup d'écoles hindouistes, Maya voile et révèle en même temps. Car si elle ne voilait l'ultime réalité – l'identité du Moi et du Soi – la manifestation objective dans sa violence ne saurait être perçue. Le voile devient ici non pas ce qui cache, mais ce qui permet au contraire de voir, en tamisant une lumière par elle-même trop éblouissante.

C'est en ce sens que l'islam dit que la face de Dieu est voilée par 70 000 rideaux de lumières et de ténèbres, faute de quoi serait consumé tout ce que son regard atteint.

La même raison fait que Moïse a dû voiler son visage, pour parler aux Hébreux après la révélation. Ainsi le voile, cachant à demi, invite à connaître. Le symbole du voile, c'est ce qui se révèle en se voilant et ce qui se voile en se révélant.

Alors, à la fin, faut-il mettre les voiles ? D'abord notons une autre vérité paradoxale. Pour que ce soit enrichissant et formateur, partir c'est revenir.

Sinon le voyage n'est qu'une errance d'abord exotique et souvent désespérée à la fin. C'est ce qu'exprime le poète Antonio Porchia : « *Le voyage : un départ de moi, un infini de distances infinies et une arrivée à moi.* » Le Grand Tour des aristocrates anglais, le voyage en loge comme celui des compagnons du devoir, sont autant de clefs pour faire de l'espace extérieur que l'on découvre le sédiment d'un espace intérieur à découvrir.

C'est la même sensation que l'on retrouve en littérature, des *Mémoires d'outre-tombe*, de Chateaubriand, à *Sur la route*, de Jack Kerouac, en peinture, par exemple avec Delacroix et Gauguin et même au cinéma dans les road movies comme *Easy Rider*.

Le voyageur emmène avec lui ce qu'il a appris et donc tous ses préjugés, il n'est pas naturellement sensible au monde. Le voyageur éveillé ou réveillé doit, lui, se décentrer par rapport à une pensée héritée afin de voir autrement.

Cela signifie mettre à mal son orgueil, sa vanité, son complexe de supériorité, son esprit rationaliste et j'en passe... Aujourd'hui, devant la langueur des jours et la consternante médiocrité du quotidien, la tentation est cependant grande de mettre les voiles, ce qui est une approche bien triviale du voyage.

Il ne s'agit plus d'explorer la poétique de l'espace mais, plus vulgairement, d'aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte parce que le désappointement nous gagne. Pour parler comme Hegel, « *après l'accomplissement, vient l'habitude de la vie.* » C'est le moment de la nullité politique et de l'ennui.

Les Français ne croient plus dans leurs responsables depuis longtemps. Déjà le général de Gaulle leur reprochait de cuire leur petite soupe, dans leur petit coin, à leur petit feu.

Et devant cette attitude il ajoutait : « *Je laisse tomber et je passe outre.* » Ce désir de partir voir ailleurs est d'autant plus vif que la douceur de vivre à la française est en butte aux turbulences et aux tempêtes d'un monde nouveau.

La France, comme le croit Thierry Wolton, poursuivrait une irrésistible désescalade, jusqu'à devenir « *un nain sur l'échiquier international* ». L'auteur de la *Brève psychanalyse de la France* souligne combien le déphasage avec le reste du monde et les réalités s'accroît. La France tournerait sur elle-même comme une météorite près de s'écraser. Ses rouages économiques, sociaux et politiques se grippent chaque jour davantage.

Beaucoup se découragent par conséquent, mais la fuite est-elle la solution ? Faut-il baisser les bras et accuser on ne sait qui ou on ne sait quoi ? « *La fatalité, c'est personne, la responsabilité, c'est quelqu'un* », disait le philosophe Paul Ricœur.

Jeanne d'Arc, la seule image de guerre qui soit aussi une image de pitié, nous montrait déjà la direction en déclarant au XV^e siècle que dans toute situation, il y a toujours mieux à faire que de ne rien faire. L'avocat Danton est averti du terrible rapport que prépare contre lui Saint-Just, mais il refuse de fuir au motif qu'« *on n'emporte pas sa patrie à la semelle de ses souliers* ».

Il paiera cette conviction au prix fort mais il y a quand même plus de panache et d'esprit français dans cette démarche que dans celle d'un exilé fiscal ! En outre, on ne trouve ailleurs que ce que l'on a emporté avec soi. Certains n'emportent pas grand-chose...

Dans le livre *L'Adieu à l'automne*, de Witkiewicz, il y a cette belle phrase : « *Vous pensez échapper à vos problèmes en partant en voyage. Et ils partiront avec vous.* » Certains déménagent parce qu'on leur prend trop, d'autres bougent parce qu'ils n'ont plus rien. On ne sait pas assez que c'est en 1986 que le nombre des réfugiés économiques a dépassé celui des réfugiés dus à la guerre. Cette tendance s'accroît depuis.

En 2013, le nombre de réfugiés dû aux catastrophes climatiques représentait à lui seul 22 millions de personnes, soit le triple de ceux qui sont obligés de se déplacer à cause d'un conflit.

Le nombre de réfugiés dans le monde a doublé en dix ans, déplo-rait l'ONU en avril 2016. Même dans nos contrées préservées, la montée de la misère est telle qu'on craint d'assister à de véritables jacqueries.

Signal infaillible d'une inquiétude subalterne, les salons de Saint-Germain frémissent à l'idée de voir monter les partageux qui ne sont fréquentables que lorsqu'on parle d'eux avec compassion, mais de loin. On leur préférera la sentence du regretté Cavana : « *Lorsqu'on n'a pas de fond de culotte, il faut faire face.* » Le courage (étymologiquement l'action du cœur) est un trait de caractère qui désigne la capacité à surmonter la peur pour faire face à un danger.

« *L'homme oriente sa voile, appuie sur le gouvernail, avançant contre le vent par la force même du vent* », écrit Alain.

Ainsi, devant toutes les difficultés de la vie, plutôt que de fuir, affirmons avec Goethe : « *Nous devons en rester à la vieille coutume de garder la tête haute. Et conquérir ainsi la seigneurie de soi-même* ». Alors, si certains, à tort ou à raison, estiment que nous avons abordé les rives du malheur ou pire celles de la médiocrité, il serait malséant et illusoire de croire que l'on peut y échapper en mettant les voiles. Face au désenchantement, à la colère et peut être aux drames futurs, il faut rester et se battre.

Voilà la vraie sagesse et voilà le vrai courage : partons, mais au combat pour nos valeurs et le respect de celles des autres !

Nos membres publient

Denise OBERLIN,

LA ROSE ENTRE LES DENT

L'Harmattan Paris, 2016

L'auteur témoigne ici des quarante années de maçonnerie passées à la Grande Loge Féminine de France. De sa vie professionnelle à son Initiation. De sa place au sein d'une loge jusqu'à la fonction suprême : la Grande Maîtrise. Toute une expérience, toute une école de vie, qui lui ont donné l'envie d'écrire. Ce livre servira ainsi à celles et ceux qui se posent des questions sur l'utilité du travail en franc-maçonnerie.

Jean-Philippe ZAPPA

LA DÉMOCRATIE IMMATURE

Éd. Fortuna, Paris, 2016

Quel plus grand danger aujourd'hui que la rupture de l'indispensable pacte de confiance entre les citoyens et leurs représentants politiques ? Et si nous étions tous collectivement mais aussi individuellement coupables ET responsables de cette crise de confiance ? Les conséquences subies au quotidien par chacun d'entre nous, par une impuissance politique fautive à laquelle répond la montée en puissance d'un populisme primaire, ne feront que s'aggraver si les citoyens ne se réapproprient pas la politique. Ce que nous propose de faire l'auteur. En revenant sur les raisons véritables des tensions politiques actuelles qui fragilisent chaque jour un peu plus notre démocratie, et en avançant quelques propositions pour tenter de remédier à cette si dangereuse crise de confiance, Jean-Philippe Zappa interpelle ici chacun d'entre nous, « simple » citoyen, élus ou journalistes sur nos responsabilités respectives. Si cet essai pertinent et revivifiant n'épargne personne, il apporte malgré tout, par la pertinence de ses propositions, une bouffée d'oxygène salubre pour tous les lecteurs attachés à leur pays et à la démocratie.

Pierre-Marie LLEDO

LE CERVEAU, LA MACHINE ET L'HUMAIN

Éd. Odile Jacob, Paris, 2017

Les découvertes scientifiques des quinze dernières années sur le cerveau ont été spectaculaires et promettent de l'être bien plus encore dans un avenir proche. Des nouvelles sur le cerveau nous arrivent jour après jour, et du monde entier, révélant les secrets de l'apprentissage, de la mémoire, de l'attention, de la motivation, du leadership, de la prise de décision, et nous n'en sommes qu'au tout début !

À l'ère des nouvelles technologies et du tout numérique, on peut imaginer et même envisager que nous intervenions sur le cerveau humain pour le modifier. Où en sommes-nous du cerveau, et de l'humain ? Ces bouleversements que provoquent le numérique et le développement de la science informatique vont-ils nous transformer en hommes-objets, voire en machines ? L'objectif du livre est de savoir, dans ce contexte, comment remettre l'humain au cœur de nos sociétés.

Martine A. PRETCEILLE

QUELLE ÉCOLE POUR QUELLE INTÉGRATION ?

Hachette, 2017

Pris entre les discours médiatiques sur l'immigration et le rôle de socialisation assigné à l'école, l'enseignant a quelque mal à trouver le recul d'une attitude sereine face aux difficultés du terrain. Ce ne sont pourtant pas des recettes purement pratiques – pas plus qu'une approche statistique – qui permettront à l'école de répondre aux multiples défis de l'intégration.

Martine A. Pretceille propose de recadrer le problème et centre sa réflexion sur le sens de l'intégration dans une société plurielle, avant de montrer comment cette pensée de la pluralité peut prendre sens pour l'école et se décliner sur les registres des valeurs (laïcité, droits de l'homme), des langues et des modes d'apprentissage. Une perspective ouverte et originale est ainsi proposée selon laquelle, à l'heure européenne, l'école doit participer à la construction d'une identité culturelle plurielle.

Michel MAFFESOLI

- ÉCOSOPHIE : UNE ÉCOLOGIE POUR NOTRE TEMPS

Les Éditions du Cerf, Paris, 2017

Il est une nature des choses et on a eu la prétention de la changer. La dévastation du monde naturel et social en est la conséquence la plus évidente. Le refus des constructions sociales « contre-nature », abstraites et rationalistes commence à se faire jour. Un besoin de fonder le vivre ensemble sur un sens (une sensibilité) commun, sur une accommodation commune à la nature des choses en est la conséquence. C'est l'enjeu de ce livre que de repérer les courants qui silencieusement animent la nature en question. Ce que l'on nomme ici la sensibilité éco-sophique.

- LA PAROLE DU SILENCE

Collection Actualité, 2016

Faut-il tout dire, parler sans limite, et oser jusqu'au blasphème, au risque de détruire ce qui fonde la communauté, ce tacite consensus autour de valeurs partagées ? Un an après Charlie, Michel Maffesoli, avec la science et l'érudition qu'on lui connaît, risque la question. Il s'emploie à comprendre le retour du « sacral » : ce besoin collectif dans nos sociétés de communion émotionnelle, de reliance, d'éclatement dans l'Autre, l'autre de la communauté, l'autre du cosmos, l'autre de la déité. Pour mener à bien cette réflexion délicate, intuitive et spirituelle, l'auteur procède comme les théologiens médiévaux qu'il aime consulter : de Dieu, du divin, on ne parle que par évitement. Théologie apophatique qu'il applique à ce qu'il nomme alternativement le divin social, la religiosité ambiante, cause et effet du « sacral ». En définitive, c'est le « mystère communautaire » qu'il s'agira de préserver, c'est-à-dire ce qui initie les initiés entre eux et permet le partage et le vivre ensemble dans toute sa densité spirituelle.

- **LE TRÉSOR CACHÉ : LETTRE OUVERTE AUX FRANCS-MAÇONS ET À QUELQUES AUTRES**

Éd. Léo Scheer, Paris, 2015

L'auteur dévoile une franc-maçonnerie à l'opposé des clichés habituels qui la cantonnent, au mieux, à la défense du progrès et du rationalisme, au pire à un groupement quasi mafieux. Loin d'y voir une survivance de rites et de croyances dépassés, il montre l'extraordinaire actualité de la franc-maçonnerie de tradition : le secret permet le partage de l'intimité et la cohésion de groupe, le rituel nous rattache au passé et manifeste l'union, le penser libre pousse à refuser le dogmatisme et le conformisme.

Ce trésor, les franc-maçons doivent le retrouver et l'exposer, représentant ainsi, pour les jeunes générations, une alternative au matérialisme, une quête spirituelle, l'inscription dans une fraternité, seule à même de rompre avec le principe individualiste. Tel est le paradoxe postmoderne : le travail de la loge s'apparente aux pratiques contemporaines du wiki !

Sébastien M. LEMEUNIER

OPTIMIZATION OF BROKERS' COMMISSIONS

Finance Research Letters, Vol. 20, Issue C, pages 137-145

